



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Notes et études socio-économiques

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

n° 45 - SEPTEMBRE 2019



- **Emplois précaires en agriculture**
- **Agro-écologie et Programmes de développement rural régionaux (PDRR)**
- **L'agriculture dans les aires urbaines d'Occitanie à l'horizon 2035 : une prospective participative**

**CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE**

**SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**

## Présentation

*Notes et Études Socio-Économiques* est une revue du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère, mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de deux numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

**Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.**

### Directrice de la publication :

Béatrice Sédillot, MAA-SG-SSP, Cheffe du Service de la Statistique et de la Prospective

### Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MAA-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

### Comité de rédaction :

Didier Cébron, MAA-SG-SSP-SDSAFA, Sous-directeur de la SDSAFA

Julien Hardelin, MAA-SG-SSP-CEP, Chef du BPSIE

Bruno Hérault, MAA-SG-SSP, Chef du Centre d'études et de prospective

Pascale Pollet, MAA-SG-SSP-SDSSR, Sous-directrice de la SDSSR

Béatrice Sédillot, MAA-SG-SSP, Cheffe du Service de la Statistique et de la Prospective

**Composition :** SSP

**Impression :** AIN - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Dépôt légal : à parution

**ISSN :** 2259-4841

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

# Éditorial

---

Ce 45<sup>e</sup> numéro de *Notes et études socio-économiques* réunit trois textes de tonalités différentes. Le premier, signé par Jean-Noël Depeyrot, Axel Magnan, Dominique-Anne Michel et Catherine Laurent, traite de la précarité des emplois en agriculture, en s'appuyant sur de nombreuses enquêtes et données quantitatives. Historiquement, ce secteur a toujours eu recours à de la main-d'œuvre saisonnière, voire journalière ou rémunérée à la tâche. Inversement, l'agriculture a été et peut encore être un refuge pour des personnes, déjà en situation difficile, venant y chercher des moyens de subsistance : revenu, logement, autoconsommation, prestations sociales. En 2016, la moitié du travail salarié dans les exploitations agricoles était effectuée sous des statuts intrinsèquement précaires (CDD, travail saisonnier, apprentis).

Diverses modalités d'interventions publiques ont été mises en œuvre, en France, pour lutter contre cette précarité : création du statut d'agriculteur en difficulté, accompagnement des ménages par les services sociaux de la Mutualité sociale agricole (MSA), développement des groupements d'employeurs pour sécuriser les itinéraires professionnels des salariés, etc. Mais la définition même de la « précarité » dans le travail agricole doit être discutée, entre précarité de l'emploi et précarité des personnes, entre catégories politiques du débat social et conventions statistiques. Dans cet article, les auteurs ont choisi de mettre l'accent sur les précarités liées aux formes et contenus des emplois de la population des salariés agricoles, que ceux-ci travaillent en exploitation, dans les groupements d'employeurs, les entreprises de travaux agricoles et l'intérim. Ils s'intéressent aussi aux débats d'idées et aux arguments avancés pour expliquer la précarité de ces travailleurs, qu'ils soient d'ordres démographique, économique, sociologique ou juridique.

Un article de Marie Panarin, Cerise Contou, Solenn Leplay, Gwenaëlle Le Borgne, Julie Penouilh-Suzette et Mickaël Hugonnet présente ensuite les résultats d'une étude à caractère évaluatif sur la manière dont les Régions, nouvelles autorités de gestion des Programmes de développement rural régionaux (PDRR), ont intégré les enjeux relatifs à l'agro-écologie dans leurs documents de programmation 2014-2020. Les PDRR se composent de mesures et sous-mesures, définies au niveau européen, ensuite déclinées sur le terrain par les autorités de gestion. Si certaines de ces mesures font l'objet d'un cadrage national et doivent obligatoirement être inscrites dans les PDRR (dispositifs agro-environnementaux, soutien à l'agriculture biologique, Natura 2000, etc.), l'ouverture ou non d'autres mesures et leurs modalités de mise en œuvre sont laissées à la libre appréciation des Régions.

L'analyse des 22 PDRR métropolitains montre que l'intégration des enjeux agro-écologiques est, dans l'ensemble, moins passée par l'ouverture de mesures de soutien spécifiques et dédiées, que par des critères de sélection et de majoration orientant des mesures généralistes existantes. L'étude plus approfondie de 7 PDRR met en évidence les facteurs expliquant ce degré d'intégration variable des questions agro-écologiques selon les

Conseils régionaux : contexte local et défis environnementaux, situation économique, volonté politique et priorités des élus, etc. Les freins à une intégration plus poussée des objectifs agro-écologiques sont identifiés et des pistes d'action sont formulées.

Le troisième article est à tonalité résolument prospective. Rédigé par Julie Seegers et Clara Voirol, il s'intéresse au devenir des activités agricoles dans les aires urbaines moyennes de la région Occitanie. L'agriculture y bénéficie de la proximité de bassins de consommation, mais elle subit en retour une forte pression foncière et connaît des conflits d'usage débouchant souvent sur une artificialisation des sols. Trois aires ont été étudiées : Albi, Rodez, et l'ensemble Montauban-Castelsarrasin-Moissac. Elles se caractérisent, sur le plan agricole, par une plus forte représentation des grandes cultures et des cultures fruitières et légumières par rapport aux autres types de production. Des filières de production à vocation exportatrice y côtoient des circuits courts portés par les producteurs eux-mêmes, parfois accompagnés par des collectivités. Outre son rôle économique et alimentaire, cette agriculture rend des services écosystémiques et produit des aménités environnementales et paysagères, qui participent à la qualité de vie et au tourisme.

Le devenir de ces territoires a été anticipé en recourant à la méthode des scénarios. Le choix de 2035, comme horizon temporel, résultait d'une double volonté : se projeter suffisamment loin pour s'extraire des simples évolutions conjoncturelles et des situations actuelles ; rester cependant assez proche du présent pour que les acteurs perçoivent l'intérêt de cette réflexion en lien avec les politiques locales. La démarche, très participative, a permis d'imaginer collectivement les trajectoires futures de ces aires urbaines, mais aussi de faire se rencontrer tous les acteurs concernés puis de les mobiliser en vue des actions à mener.

Une douzaine de notes de lecture complète ce numéro. Parmi les ouvrages mis en lumière, celui d'Édouard Lynch, particulièrement intéressant, raconte l'histoire de 1870 à 1977 des luttes paysannes violentes, relevant de l'action directe et comportant une dose plus ou moins forte d'illégalité : barrages et blocages, déversement de fumier ou de purin, destruction de matériels ou de produits, etc. De son côté, le livre d'Éric Charmes révoque en doute certains préjugés tenaces sur les campagnes françaises : la ruralité serait synonyme d'activités paysannes, les villages vivraient un déclin irrémédiable, résider dans le périurbain s'apparenterait à de la relégation, etc. Signalons enfin la publication, par Alain Corbin, d'un portrait érudit et sensible consacré à l'herbe, broutée par les vaches et fauchée par les paysans, qui ne se doutent pas que ce modeste végétal a suscité, tout au long de l'histoire, de nombreuses impressions et émotions, dont témoignent les créations littéraires.

Vous trouverez en troisième de couverture les recommandations aux auteurs et des consignes de présentation des articles. N'hésitez pas à nous soumettre vos manuscrits ou à nous contacter pour nous proposer vos idées d'articles.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

**Bruno Héroult**  
Rédacteur en chef  
[bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

# Sommaire

<b>Emplois précaires en agriculture</b> .....	7
<i>Jean-Noël Depeyrot, Axel Magnan, Dominique-Anne Michel, Catherine Laurent</i>	
<b>Agro-écologie et Programmes de développement rural régionaux (PDRR)</b> .....	57
<i>Marie Panarin, Cerise Contou, Solenn Leplay, Gwenaëlle Le Borgne, Julie Penouilh-Suzette, Mickaël Hugonnet</i>	
<b>L'agriculture dans les aires urbaines d'Occitanie à l'horizon 2035 : une prospective participative</b> .....	75
<i>Julie Seegers, Clara Voirol</i>	
<b>Notes de lecture</b> .....	95
<b>Abstracts and Key Words</b> .....	107
<b>Notes et études socio-économiques - Numéros parus</b> .....	109



# Emplois précaires en agriculture

---

Jean-Noël Depeyrot<sup>1</sup>, Axel Magnan<sup>2</sup>, Dominique-Anne Michel<sup>3</sup>, Catherine Laurent<sup>4</sup>

## Résumé

*La question, ancienne, de la précarité des emplois en agriculture reste particulièrement importante aujourd'hui. Si la précarité est complexe et multifactorielle, le statut des employés en constitue un facteur central. En 2016, la moitié du travail salarié dans les exploitations agricoles était effectuée sous des statuts intrinsèquement précaires (CDD, travail saisonnier, apprentis). Compte tenu de la durée plus courte des périodes d'emploi sous statut précaire, 80 % des 756 000 salariés agricoles employés cette année-là évoluaient sous ces statuts. Cet article étudie les populations de salariés agricoles, que ce soit en exploitation, dans les groupements d'employeurs, les entreprises de travaux agricoles et l'intérim en France métropolitaine. Il présente également les éléments du débat sur les facteurs de précarité de ces travailleurs, qu'ils soient démographiques, économiques, sociologiques ou juridiques.*

## Mots clés

Emploi agricole, précarité, saisonniers, travail détaché, rémunérations

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles  
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.  
Il n'engage que ses auteurs.**

## Remerciements

Cet article a été réalisé dans le cadre du projet Actif'Agri du Centre d'études et de prospective et a bénéficié des commentaires des membres de son groupe de travail. Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement Benoît Dedieu (INRA SAD) pour son accompagnement et ses suggestions, Olivier Glocker (APECITA) pour ses relectures approfondies et les données concernant les offres d'emploi, la MSA, et notamment Marc Parmentier pour l'accès et l'accompagnement à l'utilisation de leurs données, ainsi qu'Armelle Huille pour sa contribution en amont de cet article.

---

1. Centre d'études et de prospective, MAA, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris 07 SP.

2. INRA SAD / IRES, 12 rue Claude Bernard, 75005 Paris.

3. Bureau de la réglementation du travail et du dialogue social, MAA, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

4. INRA SAD / AgroParisTech, 12 rue Claude Bernard, 75005 Paris.

## Introduction

La question de la précarité est particulièrement prégnante et sensible dans le secteur agricole. Historiquement, il a eu largement recours à de la main-d'œuvre saisonnière, voire journalière ou rémunérée à la tâche. Ceci s'explique en partie par des spécificités économiques, incluant pointes de travail, aléas climatiques et instabilité des prix et des revenus. Inversement, ce secteur a été et peut toujours être un refuge pour des personnes, déjà en situation difficile, qui vont y chercher des moyens de subsistance (logement, autoconsommation) et tenter de dégager un revenu monétaire.

Divers types d'interventions publiques ont été mis en œuvre en France, pour lutter contre cette précarité dans le travail indépendant et salarié : création du statut d'agriculteur en difficulté, accompagnement des ménages par les services sociaux de la Mutualité sociale agricole (MSA), mise en place de nouveaux statuts pour tenter de sécuriser les itinéraires professionnels des salariés (notamment groupements d'employeurs), organisation du dialogue social, etc. Mais, dans le même temps, des évolutions réglementaires favorisent la flexibilité des emplois, telle la directive européenne L94/378, établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier.

La définition même de la précarité dans le travail agricole doit être discutée, entre précarité de l'emploi et précarité des personnes ; entre catégories politiques du débat social et conventions statistiques. Utilisée par les syndicats, les associations, les élus, la « précarité », notion polysémique, est devenue une catégorie « politique » très large. Ceci entretient une certaine confusion et rend difficile l'adoption de mesures précises. La définition de la précarité varie d'ailleurs d'un pays à l'autre. La précarité est souvent et spontanément abordée, y compris dans le monde agricole, d'un point de vue social, les questions de pauvreté financière, de désorganisation familiale, d'échec scolaire ou de faible accès aux équipements culturels étant souvent mises en avant. Nous avons choisi, ici, de mettre l'accent sur les précarités liées aux formes et contenus des occupations professionnelles des acteurs du monde agricole.

La précarité dans le travail concerne à la fois des salariés, des travailleurs indépendants (dont les exploitants) et certains travailleurs familiaux. La précarité subie par les exploitants agricoles représente un important champ de recherches, entre faiblesse et instabilité des revenus (SSP, 2017), aléas climatiques et économiques, et pérennité des entreprises (Mahé *et al.*, 2018). Cependant elle est d'une nature différente de la précarité des employés. Alors que d'importantes recompositions des collectifs de travail sont en cours (Bignebat *et al.*, 2019) et que la part de la main-d'œuvre salariée se développe (Forget *et al.*, 2019), cet article se focalise sur la main-d'œuvre non familiale.

Dans un premier temps, nous proposons une définition de la précarité au travail et précisons les sources utilisées pour décrire les différentes formes de travail en agriculture (section 1). L'analyse des statuts des travailleurs salariés et de leur importance relative, dans l'agriculture française métropolitaine, fait ressortir une grande diversité de formes de travail parmi la main-d'œuvre non familiale, souvent agrégées de manière indifférenciée (section 2). Nous tentons ensuite de cerner certains déterminants, mécanismes et dynamiques de la précarisation des salariés (section 3). Enfin, les recompositions observées s'accompagnent parfois d'un recours abusif à certains statuts, pour contourner les règles du code du travail, et à diverses pratiques de travail illégal. Ces phénomènes renvoient à une réflexion internationale de fond, sur l'utilisation qui peut être faite de la vulnérabilité de certains travailleurs, pour réduire les coûts de production agricole dans le régime de concurrence mondial instauré depuis trois décennies (section 4).

# 1. Précarité de l'emploi : le visible et l'invisible

## 1.1. Une notion multidimensionnelle

Le service statistique du ministère du Travail (DARES) définit la précarité du travail comme « une situation d'emploi précaire ou instable du fait de la nature du contrat de travail (contrat à durée limitée, intérim) ou d'un sentiment d'insatisfaction ou d'insécurité par rapport à l'emploi (souhait de travailler davantage ou peur de perdre son emploi dans l'année) » (Rouxel, 2009).

D'un autre côté, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) note que « la précarité de l'emploi fait l'objet d'une reconnaissance sociale forte, mais d'une définition floue : tantôt cette notion recouvre un ensemble d'emplois hors normes (emplois précaires), tantôt elle se rapporte au vécu individuel (des précaires), éventuellement hors de la sphère de l'emploi. La précarité est liée en effet à plusieurs notions connexes, la pauvreté, l'instabilité, l'insécurité, le chômage, l'exclusion » (de Foucault, 2008).

La précarité du travail pourrait être comprise, d'une manière plus générale, comme un effritement de la « propriété sociale » : système de protections et de droits attachés à la condition du travailleur et réduisant son insécurité (salaire minimum, droit du travail, couvertures, retraite, etc.) (Castel, 2003). En attachant des protections et des droits forts à la condition du travailleur, ce système de « propriété sociale » a sorti le travail d'une relation purement marchande. Il assure la protection des individus dans le présent et leur permet une certaine maîtrise de l'incertitude de l'avenir. La précarité naît alors lorsque la structure de l'emploi ne constitue plus un « support stable suffisant pour accrocher des droits et des protections qui soient permanents » (*op. cit.*, p.82). Cette précarité juridique, que nous prenons comme point de départ, est bien sûr souvent liée à une précarité sociale et monétaire.

Cette notion est donc multifonctionnelle et intrinsèquement liée à celle « d'insécurité ». Précarité de l'emploi, précarité des travailleurs, précarité des statuts : les principales dimensions en seront ici abordées, en prenant en considération, de façon prioritaire, les éléments statutaires, les types de contrats de travail et les statuts d'emploi.

## 1.2. Sources de données : comment appréhender la situation des travailleurs ?

Les données de la statistique agricole française sont issues d'un processus lent d'institutionnalisation, détachant l'unité de production de son statut foncier, d'une part, et la main-d'œuvre de sa place dans l'unité domestique d'autre part (Barthez, 1986 ; Laurent et Rémy 2000).

Les principales enquêtes statistiques permettant d'analyser l'emploi en agriculture sont les enquêtes sur les structures de production (Recensement agricole et enquêtes Structures intermédiaires). Ces enquêtes décrivent l'activité agricole au sens large (surfaces, cheptels, modes de production et activités de diversification, main-d'œuvre...), à condition qu'elle soit conduite sur une unité suffisamment grande pour être qualifiée « d'exploitation » (de l'ordre de 1 ha de culture). S'agissant de la main-d'œuvre, ces enquêtes recensent la totalité des personnes que le chef d'exploitation déclare avoir mobilisé sur l'exploitation au cours d'une campagne de production (actifs familiaux, salariés permanents et occasionnels) et le temps de travail associé. Pour les salariés non permanents sur l'exploitation (notamment

travailleurs saisonniers), seul le nombre total de salariés est connu ainsi que le temps de travail global effectué par ces derniers au cours de la campagne, résumé en unités de travail (UTA) fournies<sup>5</sup>. Est également comptabilisé le travail effectué sur l'exploitation au cours de la campagne par un tiers (groupement d'employeurs, ETA, CUMA...). Par nature, ce type d'enquête ne permet pas de connaître les calendriers d'activité de chaque travailleur temporaire, ni de dénombrer précisément le nombre total de travailleurs temporaires mobilisés par les exploitations, un saisonnier pouvant intervenir et être compté dans plusieurs exploitations. Ces enquêtes ne permettent pas non plus le dénombrement ou le suivi individuel des travailleurs employés par des tiers. Or, c'est précisément dans ces catégories de salariés que s'observent de fortes recompositions des formes de travail en agriculture (Morice et Michalon, 2008 ; Cahuzac et Détang-Dessendre, 2011 ; Laurent, 2013).

L'enquête emploi de l'Insee fournit, pour sa part, une photographie détaillée de l'emploi au niveau national, pour une semaine de référence, à partir de l'interrogation de l'ensemble des personnes de plus de 15 ans d'un échantillon de ménages. Le questionnaire sur les emplois occupés est très détaillé. En revanche, cette enquête étant menée sur un échantillon représentatif de l'ensemble de la population française, le nombre de salariés agricoles exerçant de façon temporaire sur les exploitations est par nature peu important dans l'échantillon et ne peut donc être à la base d'analyses très précises.

Pour disposer d'une information plus complète sur les actifs permanents et temporaires dans les exploitations agricoles, il faut mobiliser les données administratives issues des fichiers de cotisants. Les données de la Mutualité sociale agricole (MSA) fournissent ainsi des informations sur l'ensemble des personnes qui y cotisent en France métropolitaine : nature des contrats des travailleurs salariés employés par les exploitants (CDD, CDI, contrats saisonniers, contrats vendange), personnes travaillant sur les exploitations mais employées par d'autres organismes (entreprises de travaux agricoles, groupements d'employeurs, intérim agricole, etc.), périodes d'emploi, et rémunérations (annexe 1). Ces données, exhaustives, présentent par ailleurs l'avantage d'être disponibles annuellement. Au sein de l'ensemble du secteur couvert par la MSA, identifier les exploitations agricoles au périmètre du recensement agricole et les différents tiers intervenant au stade de la production nécessite d'établir des clés de tri, détaillées dans l'annexe 2.

Les données de la MSA ne permettent pas, en revanche, d'analyser la situation des actifs agricoles dans les départements d'outre-mer. Selon le recensement agricole, dans ces départements d'Outre-mer, les actifs agricoles représentent en 2010 un total de 34 200 UTA hors Mayotte, dont 10 660 UTA salariées (RA 2010). Sur la seule île de Mayotte, le recensement agricole décomptait 15 700 exploitations agricoles, regroupant 60 000 personnes, soit près d'un tiers de la population officielle (Agreste, 2011). L'importance de la population agricole, salariée et non salariée, dans les départements d'outre-mer et sa spécificité notamment en terme de pluriactivité, justifieraient des travaux spécifiques.

Pour documenter le travail détaché, les données de synthèse de la Direction générale du travail du ministère en charge de l'Emploi peuvent être mobilisées. Ces données permettent de positionner le secteur agricole par rapport aux autres secteurs économiques, en termes de recours au travail détaché mais ne permettent pas d'analyses très fines de la population concernée.

Enfin, les catégorisations statistiques, pour analyser la main-d'œuvre comme d'autres domaines, supposent toujours une certaine simplification et sont, de ce fait, plus

---

5. La notion d'unité de travail agricole (UTA) correspond à un volume de travail équivalent à celui d'une personne active à temps complet sur l'exploitation durant une année.

ou moins éloignées de la complexité des modalités réelles de vie. Il est donc nécessaire de croiser les regards disciplinaires pour comprendre l'évolution des statuts des travailleurs de l'agriculture française (Aboubadra-Pauly *et al.*, 2016). Si cet article privilégie une approche quantifiée de la précarité en agriculture, il mobilise également divers travaux récents de sociologues ainsi que des rapports administratifs.

### 1.3. Des statuts intrinsèquement précaires

Parmi les statuts des travailleurs salariés, plusieurs sont considérés comme intrinsèquement précaires. Il s'agit en particulier des contrats dont la durée est source d'incertitude, notamment le temps partiel subi et le travail temporaire ou occasionnel, à durée déterminée, ou saisonnier. La fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail caractérise ainsi cette précarité, par différence avec la sécurité apportée par le modèle de référence du contrat de travail à temps plein, à durée indéterminée, sur des horaires standards, garantissant un revenu régulier et ouvrant l'accès à une protection sociale complète (Eurofound, 2017). Si la précarité de l'emploi ne se résume pas à cette caractéristique, elle en est une composante majeure (Broughton *et al.*, 2016). L'approche via la nature des contrats est donc déterminante, même si elle doit être complétée par une réflexion sur les choix individuels et la qualité du travail.

L'analyse des contrats de travail en production agricole a été réalisée, grâce aux données de la MSA. Ces dernières ont été dépouillées de façon à se rapprocher de l'univers du recensement agricole (voir annexe 2). L'analyse des divers types de contrats qui coexistent est inspirée des travaux de Villaume (2011), pour cerner et quantifier ce phénomène et ses dynamiques. Nous avons regroupé les contrats salariés en quatre catégories : les contrats à durée indéterminée (CDI), les contrats à durée déterminée (CDD) non saisonniers, les CDD saisonniers (regroupant dans un premier temps contrats vendange et autres contrats saisonniers), ainsi que les contrats d'apprentissage et stages rémunérés.

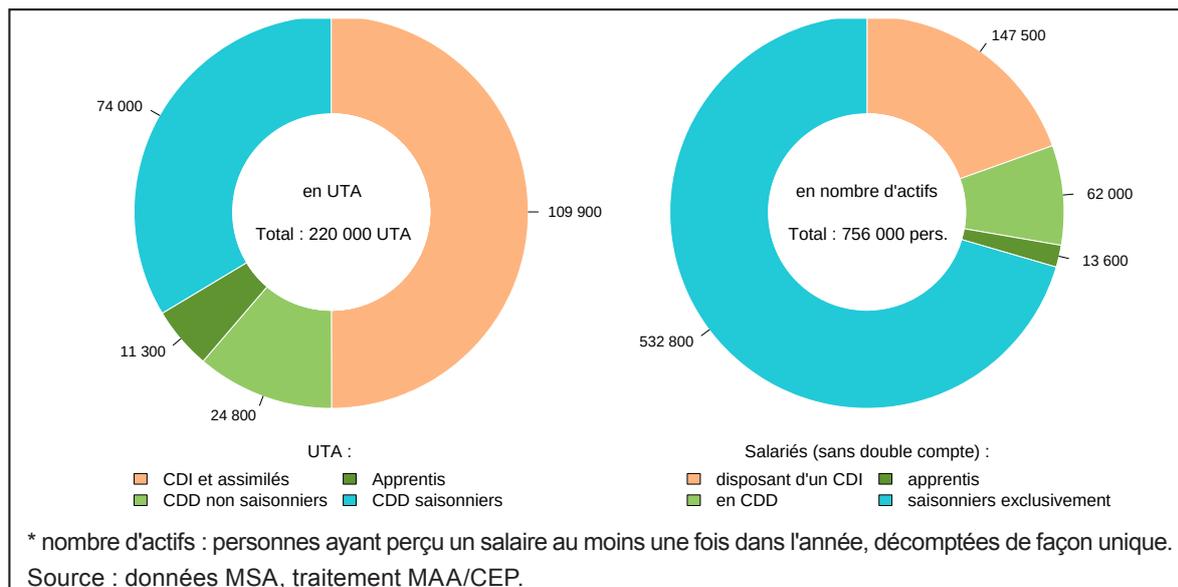
Dans les exploitations agricoles françaises, en 2016, en volume horaire la moitié de la main-d'œuvre salariée par les exploitations était en CDI. Les CDD, saisonniers ou non, représentaient avec les apprentis et stagiaires rémunérés, l'autre moitié des UTA salariées déclarées. Cette proportion est en hausse par rapport à la décennie précédente (45,6 % en 2002) et même par rapport à 2014 (48 %) (figure 2). En volume horaire, la moitié du travail déclaré des salariés des exploitations agricoles se fait donc sous ces statuts intrinsèquement précaires. En nombre de travailleurs, sur les 756 000 personnes salariées directement par les exploitations agricoles en 2016, seules un cinquième (147 500 personnes) bénéficiait d'un CDI. L'écart important entre ces deux mesures de la contribution des CDI au travail total (50 % des heures vs 20 % des personnes) s'explique par le fait que la deuxième mesure comptabilise toutes les personnes ayant été au moins une fois employées comme salariés par une exploitation agricole au cours de l'année. Or les personnes employées en contrats précaires (saisonniers notamment) ont beaucoup plus fréquemment que les personnes en CDI un temps de travail réduit au cours de l'année<sup>6</sup>.

Au-delà du statut des contrats de travail salariés, d'autres situations peuvent exposer les travailleurs à des risques accrus de précarisation, notamment le temps partiel et la pluriactivité subis (même à durée indéterminée). En outre, les statuts précaires ne se cantonnent pas aux personnes directement employées par les exploitations.

---

6. Elles comptent pour 1 dans la mesure en nombre d'actifs, alors qu'elles ne sont prises en compte, dans la mesure en UTA, qu'au prorata de leur temps de travail..

Figure 1 - Statut de la main-d'œuvre salariée par les exploitations agricoles en 2016



Comme nous le verrons plus loin, ils concernent aussi une population croissante de personnes qui travaillent sur les exploitations mais sont employées par un tiers (entreprises de travaux agricoles, agences d'intérim, prestataires de service étrangers, etc). Enfin le travail illégal reste une réalité dans le secteur agricole.

#### 1.4. Statuts, précarité et droits associés

Dans le secteur agricole cohabitent de nombreux statuts de travailleurs, salariés ou non-salariés, permanents ou temporaires. On peut à grands traits en identifier quatre groupes : les non-salariés familiaux (exploitants, conjoint collaborateur, aides familiaux), les salariés de l'exploitation (permanents, saisonniers, etc.), les salariés de prestataires (permanents, saisonniers, intérimaires ou travailleurs détachés, sous statut spécifique) ainsi que les travailleurs en formation (apprentis, stagiaires). Le tableau 1 présente le cadre juridique et les droits associés à chacun de ces statuts.

Si la précarité de l'emploi est multidimensionnelle, le statut des travailleurs en est une composante majeure. Il conditionne, plus ou moins directement : l'instabilité ; la pauvreté et la faiblesse des rémunérations ; les garanties associées dans la durée à l'emploi (couverture sociale, retraites, mesures pour la santé et la sécurité au travail) ; les difficultés à évoluer professionnellement (y compris par l'accès aux formations) ; l'exclusion (dont les difficultés d'accès au crédit et au logement) ; les conditions de travail, au-delà des garanties légales (Midler *et al.*, 2018) ; et le caractère subi ou choisi de la situation.

## 2. Précarité et diversité des statuts des travailleurs dans les exploitations agricoles

Cette partie décrit et, quand cela est possible, quantifie, les divers statuts légaux des travailleurs indépendants et subordonnés. Pour chacun, elle analyse ce qui peut constituer une source de précarité dans le travail. Par ailleurs, si la place du travail salarié se renforce dans les exploitations françaises depuis le début des années 1990 (Marchand et Thélot, 1997 ; Grandjean *et al.*, 2018), le développement de l'externalisation du travail agricole (Legagneux *et al.*, 2018)

**Tableau 1 : Statuts des travailleurs et droits associés**

Statut	Statut salarié	Durée maximale de l'emploi	Montant de la rémunération directe	Prestations sociales accessibles					
				Maladie	Décès	ATMP **	Invalidité	Retraite	Chômage
<b>Exploitant</b>	Non	Sans limite	Non encadrée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
<b>Cofisants solidaires</b>	Non	Sans limite	Inférieure à 800 fois le SMIC horaire sur l'année	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
<b>Conjoint Collaborateur</b>	Non	Sans limite	Null ou différée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
<b>Aides familiaux</b>	Non	5 ans	Null ou différée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
<b>CDI*</b>	Oui	Sans limite	A minima le SMIC	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***
<b>CDD*</b>	Oui	18 mois renouvelable avec délai de carence)	A minima le SMIC	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***
<b>CDD* saisonnier</b>	Oui	10 mois renouvelable sans délai de carence)	A minima le SMIC	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***
<b>Intérimaire</b>	Oui, d'un prestataire extérieur	Durée maximum légale variable (renouvelable sans délai de carence)	A minima le SMIC	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***
<b>Détaché</b>	Oui, d'un prestataire extérieur	2 ans (renouvelable sans délai de carence)	A minima le SMIC	Variable : dépend du régime de sécurité sociale du travailleur dans le pays de son employeur					
<b>Apprenti</b>	Oui	3 ans	A minima le SMIC	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***
<b>Stagiaire</b>	Non	6 mois (renouvelable tous les ans)	A minima 15% du plafond de la sécurité sociale (3,60 €) si plus de 3 mois, nulle sinon****	Oui, sous conditions ***	Oui, sous conditions ***	Oui	Oui, sous conditions ***	Non	Non

\* Pour ces statuts salariés, les droits sont identiques, que le salarié soit employé par l'exploitation directement, un groupement d'employeurs, une Cuma ou une ETA.

\*\* Accident du travail / maladie professionnelle.

\*\*\* Pour les statuts salariés et les stagiaires, l'accès à certaines prestations sociales est conditionné à un minimum d'heures de travail et/ou de montant de cotisation : 150 fois le montant du SMIC horaire brut pour cotiser un trimestre pour la retraite, 150 heures de travail pour bénéficier des indemnités maladies, 600 heures pour bénéficier des allocations chômage.

\*\*\*\* Rémunération obligatoire à partir de 3 mois dans les exploitations agricoles si stagiaire du secondaire.

Source : Axel Magnan, INRA SAD

incite à élargir l'analyse aux travailleurs intervenant dans les exploitations mais employés par d'autres entités. Au-delà des travailleurs salariés par les exploitations, nous développerons donc le cas des groupements d'employeurs, des entreprises de travaux agricoles (ETA) et des entreprises d'intérim agricole et de prestations de services, basées en France ou à l'étranger.

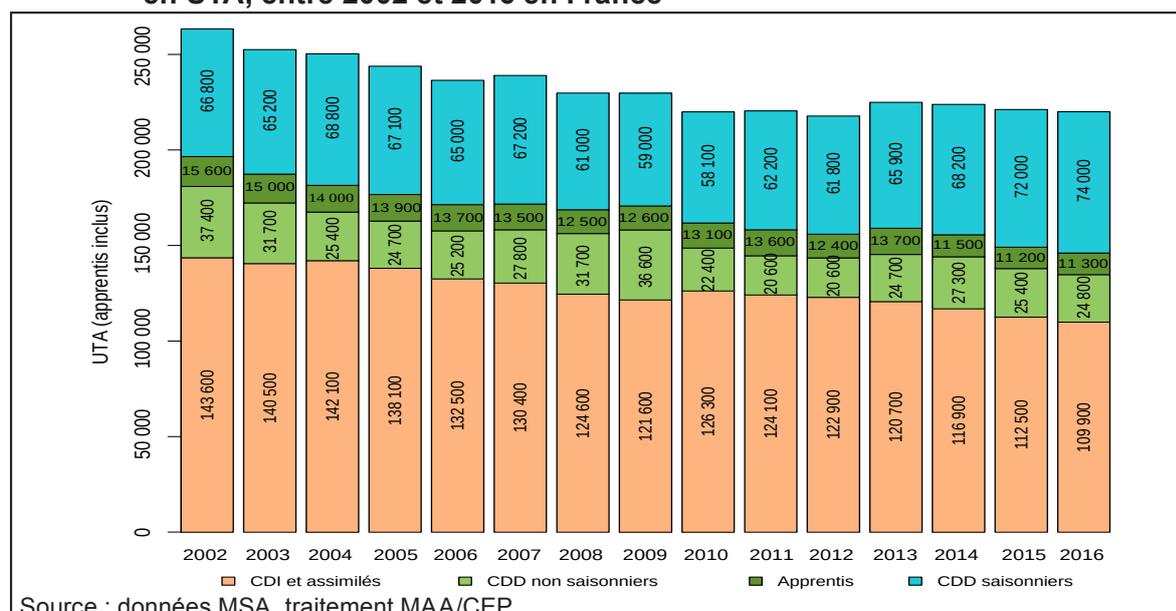
## 2.1 Les travailleurs salariés employés par les exploitations agricoles

### 2.1.1 Des travailleurs sous différents statuts

Au total, 756 000 travailleurs salariés (y compris les apprentis) ont été employés par les exploitations agricoles au cours de l'année 2016 pour un total de 220 000 UTA salariées (figure 1). Sur le total, 147 500 salariés, employés par 66 000 exploitations, ont bénéficié d'un CDI (19 %), 62 000 travailleurs ont eu accès à un CDD non saisonnier et 532 800 personnes n'ont bénéficié que de contrats saisonniers (certains cumulant ou enchaînant différents types de contrats dans l'année). Ces salariés ont été employés dans 126 000 exploitations agricoles. On dénombre également 13 600 apprentis ou élèves en stages rémunérés. De nombreux stagiaires non rémunérés travaillent aussi dans la production agricole<sup>7</sup>, sans que le nombre d'exploitations dans lesquelles ils ont été accueillis soit connu.

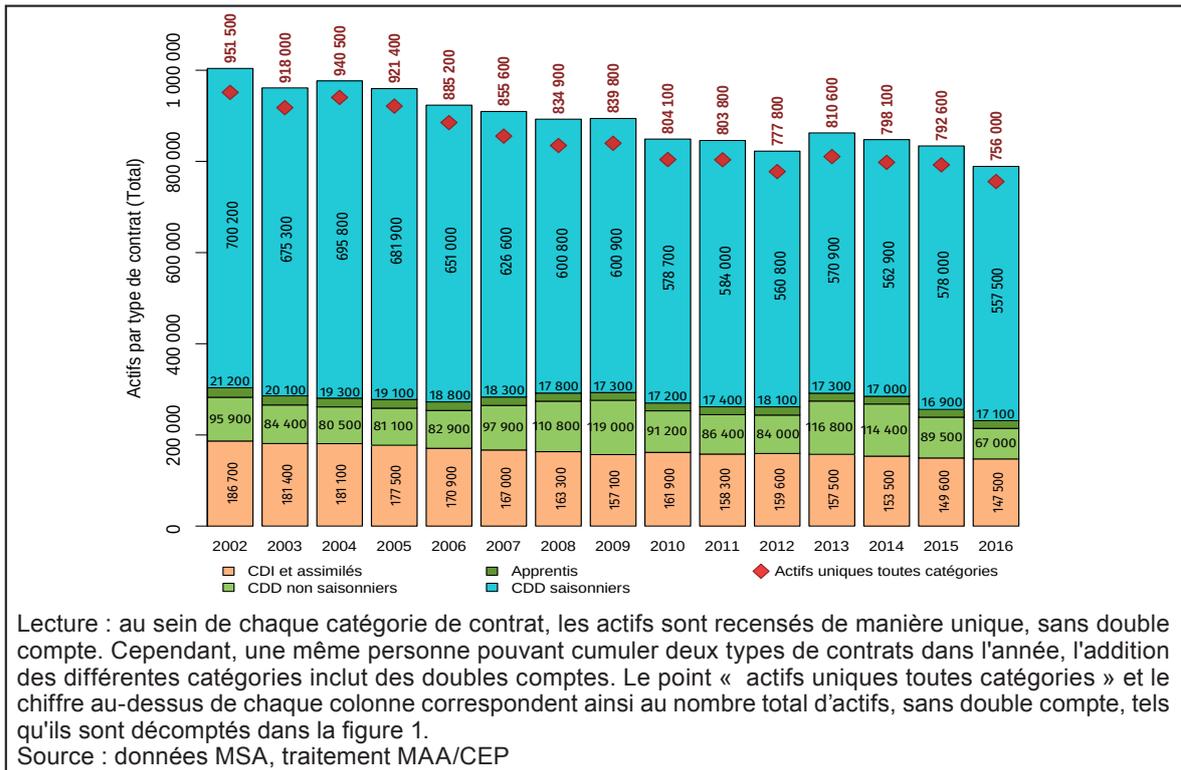
Compte tenu de la durée limitée, voire du caractère saisonnier des contrats, la proportion de salariés hors contrats CDI diffère considérablement selon qu'elle est mesurée en nombre de personnes ou en contribution horaire. Depuis le début des années 2000, la proportion de salariés n'ayant pas de CDI au cours d'une année avoisine 80 % (figures 2 et 3). La quotité de temps plein moyenne (durée en heures, ramenée à un temps plein), pour les CDD non saisonniers, fluctue au cours du temps, passant de 44 % en 2002 à 21 % en 2013, avant de remonter à 37 % en 2016. Le temps de travail en CDD non saisonniers semble donc s'adapter aux besoins conjoncturels, *via* la durée des contrats ou le temps de

Figure 2 : Statuts de la main-d'œuvre agricole salariée selon la nature du contrat, en UTA, entre 2002 et 2016 en France



7. Seuls sont ici décomptés les stages rémunérés, cotisants à la MSA. De nombreux stages courts ne sont donc pas pris en considération. À la rentrée 2015 la DGER décomptait 166 362 élèves et étudiants dans les établissements de l'enseignement agricole, toutes sections confondues (DGER, 2016).

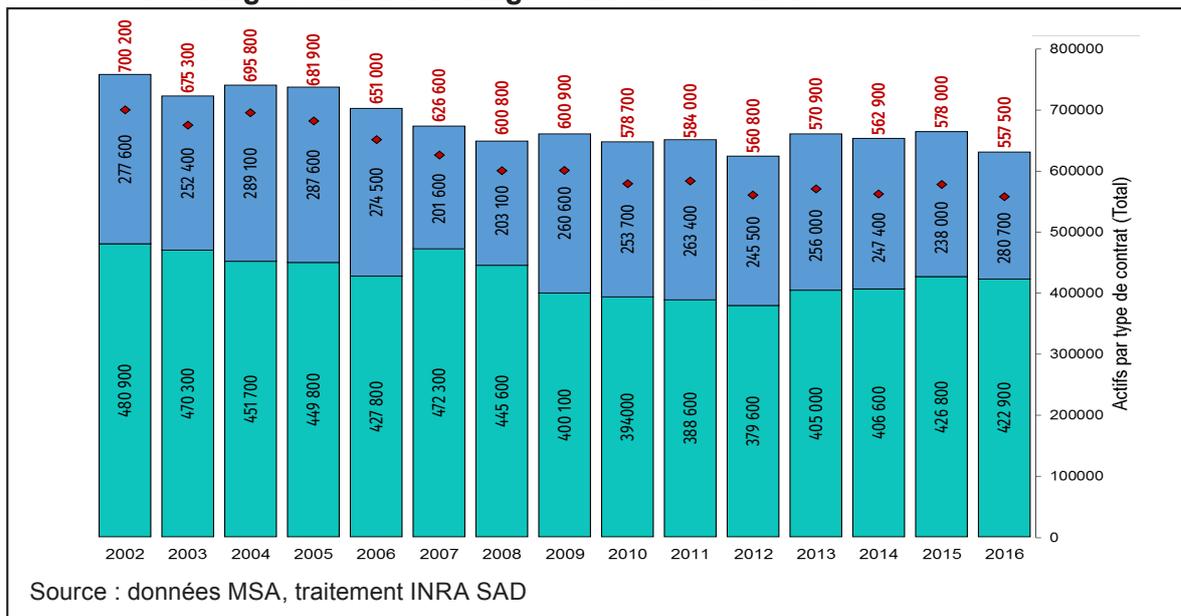
Figure 3 : Statuts de la main-d'œuvre agricole salariée selon la nature du contrat, en nombre d'actifs entre 2002 et 2016 en France



travail hebdomadaire. Celle des contrats saisonniers s'est régulièrement renforcée, passant de 10 % à 13 % de temps plein annualisé<sup>8</sup> en moyenne entre 2002 et 2016.

Au sein des contrats saisonniers, on peut distinguer un contrat de travail spécifique : le contrat vendanges. Mis en place depuis 2002, ce contrat saisonnier, d'un mois maximum, est ouvert aux fonctionnaires et aux salariés du privé en congés payés. Il représente une part non négligeable des contrats saisonniers depuis sa création (27 % en 2016) même si

Figure 4 : Évolution du nombre de personnes salariées en contrats saisonniers, vendanges et non-vendanges entre 2002 et 2016



8. En considérant un temps plein annuel à 1 820 heures.

le nombre de personnes en contrats vendanges tend à se réduire alors que le nombre de saisonniers hors contrats vendanges est à la hausse depuis 2012 (figure 4). Une analyse spécifique par type de contrat et de production permettrait de mieux comprendre ces évolutions. Sauf indication spécifique, dans notre analyse, les contrats saisonniers incluent ces contrats vendanges.

### 2.1.2 Distribution des types de contrats

L'analyse du nombre de contrats actifs pour chaque jour de l'année, et du nombre de travailleurs concernés, permet de comprendre les dynamiques annuelles (figure 6) et interannuelles (figure 7) du salariat agricole (voir aussi encadré 1).

En toute logique, le nombre de contrats saisonniers varie fortement selon les cycles saisonniers, et connaît un pic particulier au moment des vendanges (figures 6 et 7). Hors contrat vendanges, ces contrats sont utilisés tout au long de l'année. Chaque jour de l'année, le nombre de contrats en cours est supérieur au nombre de salariés, compte tenu du cumul de contrats simultanés à temps partiel (ou de contrats d'intermittence).

La répartition des contrats selon leur statut peut être détaillée en fonction des grands secteurs d'activité des exploitations agricoles (figures 8 et 9). Il en ressort que c'est dans le secteur viticole, premier employeur du secteur agricole, que les travailleurs occasionnels, notamment saisonniers, sont les plus nombreux. Ils y assurent 47 % des heures travaillées et représentent 87 % des salariés sous contrat au cours de l'année (hors stages et apprentissages).

#### Encadré 1 - Évolution des offres d'emploi

La multiplication des CDD se retrouve au niveau des offres d'emploi (figure 5) : entre 2014 et 2017, les propositions de CDI dans le réseau de l'APECITA (s'adressant aux travailleurs les plus qualifiés, de type ingénieurs, cadres, agents de maîtrise ou techniciens) sont passées de 58 % à 54 % des offres. Le phénomène de précarisation des contrats salariés touche donc aussi l'emploi qualifié dans le secteur agricole au sens large (comprenant les services à l'agriculture – OPA, instituts techniques, syndicats, administration, enseignement –, coopératives, entreprises de travaux et entreprises du paysage).

Figure 5 : Statut des offres d'emploi à l'APECITA de 2014 à 2017, hors industries agroalimentaires

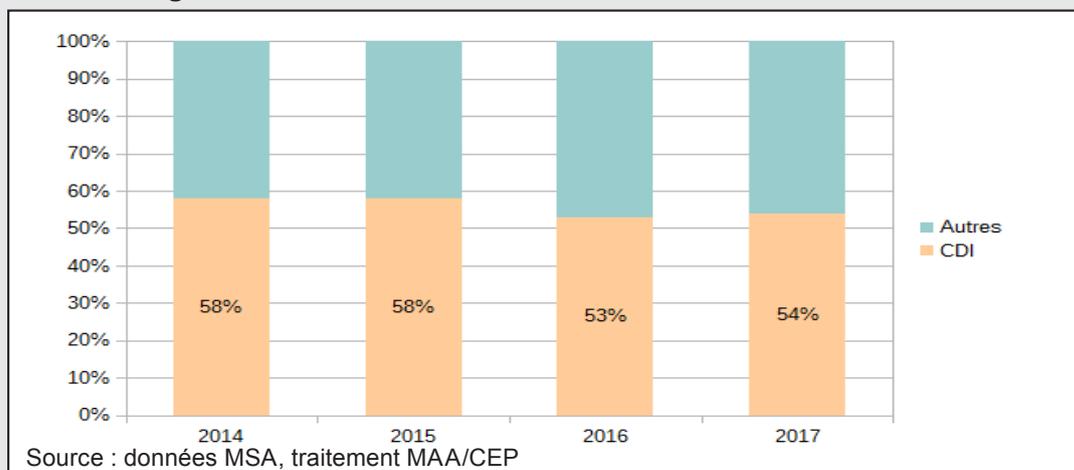


Figure 6 : Évolution par jour du nombre de contrats dans les exploitations agricoles en 2016 selon leur statut

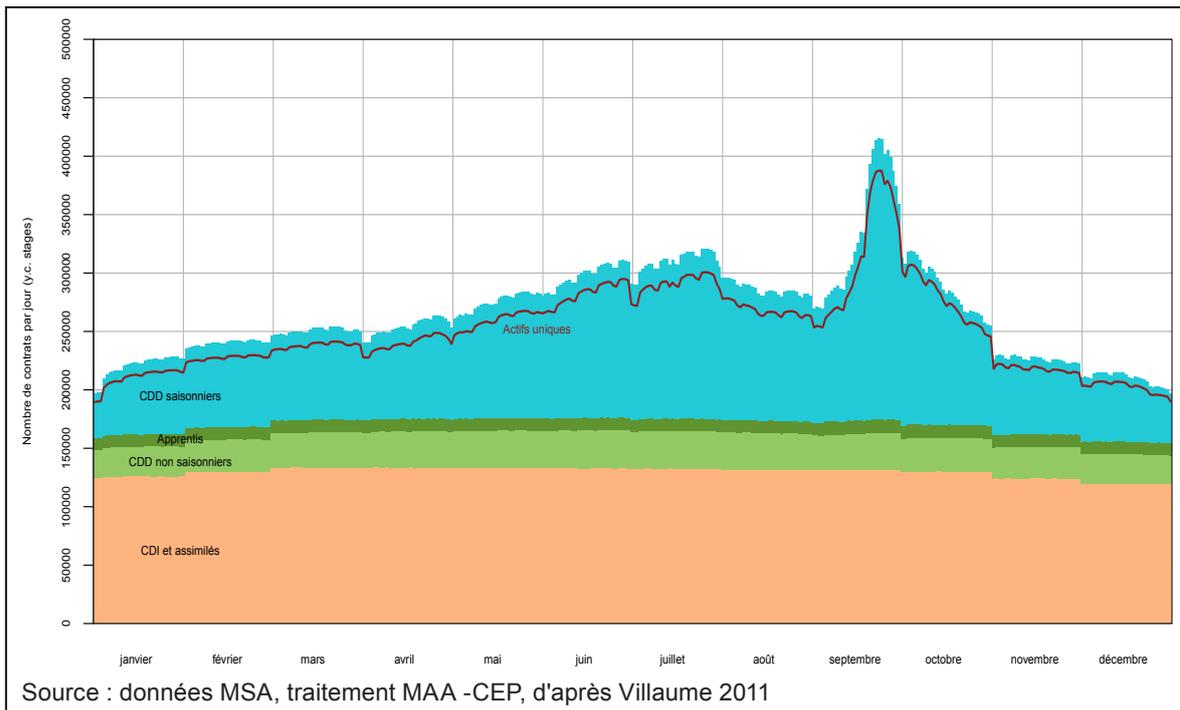


Figure 7 : Nombre de salariés par jour dans les exploitations agricoles, selon leur statut

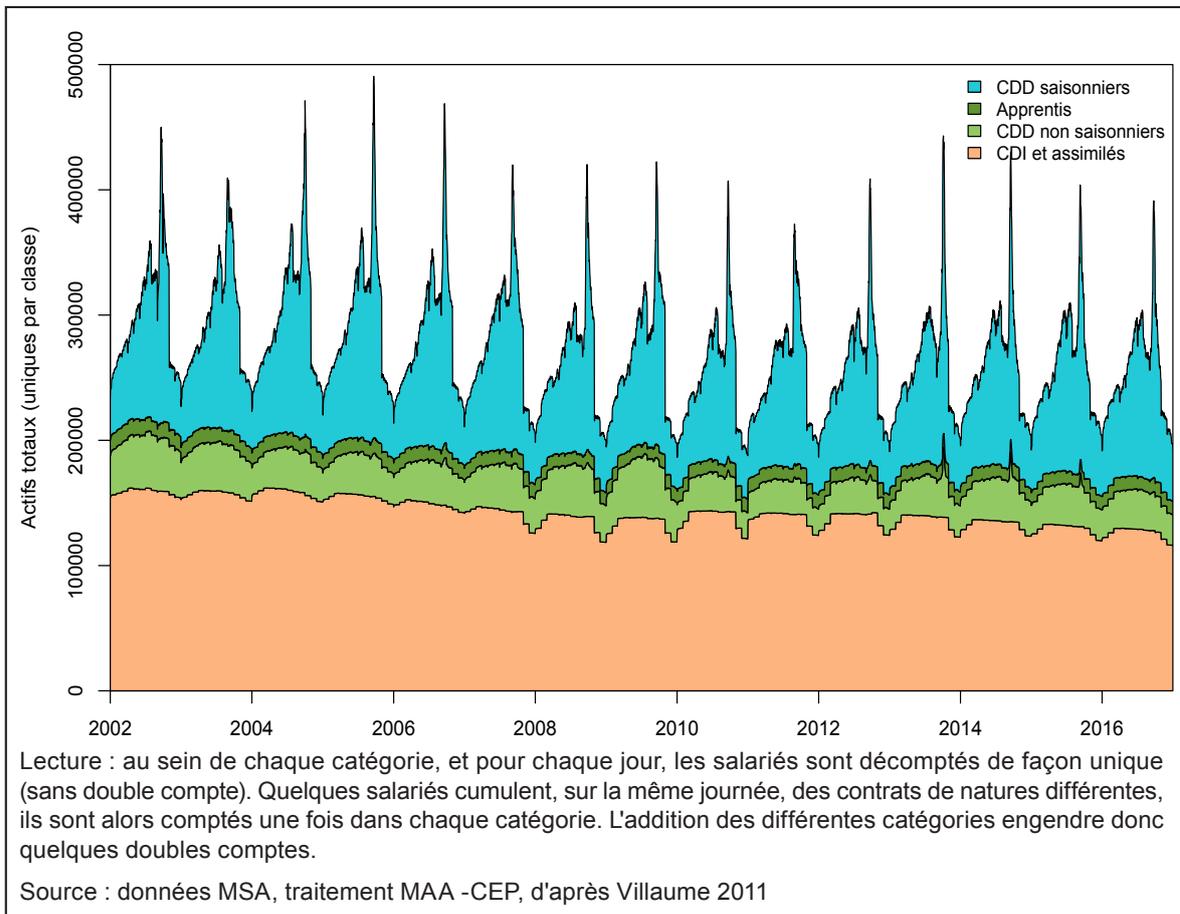


Figure 8 : **Statut de la main-d'œuvre salariée dans les exploitations agricoles en 2016, en nombre d'UTA par secteur (code NAF)**

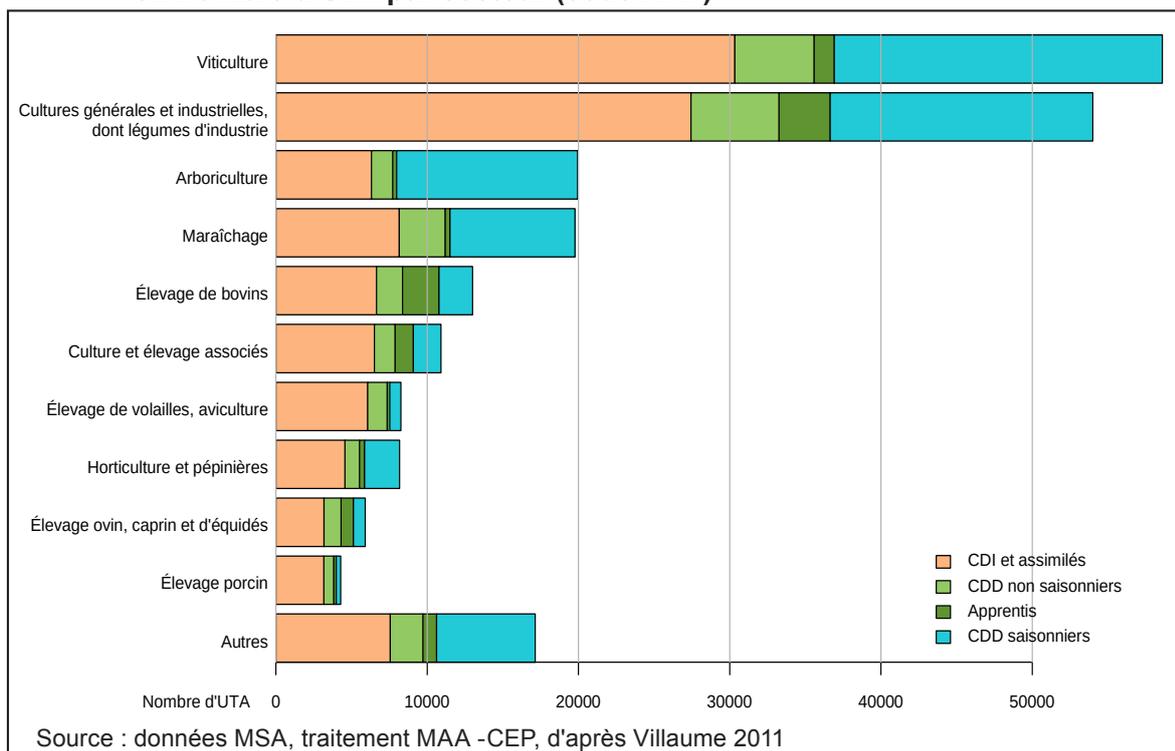


Figure 9 : **Statut des salariés dans les exploitations agricoles en 2016, en nombre d'actifs par secteur (NAF)**

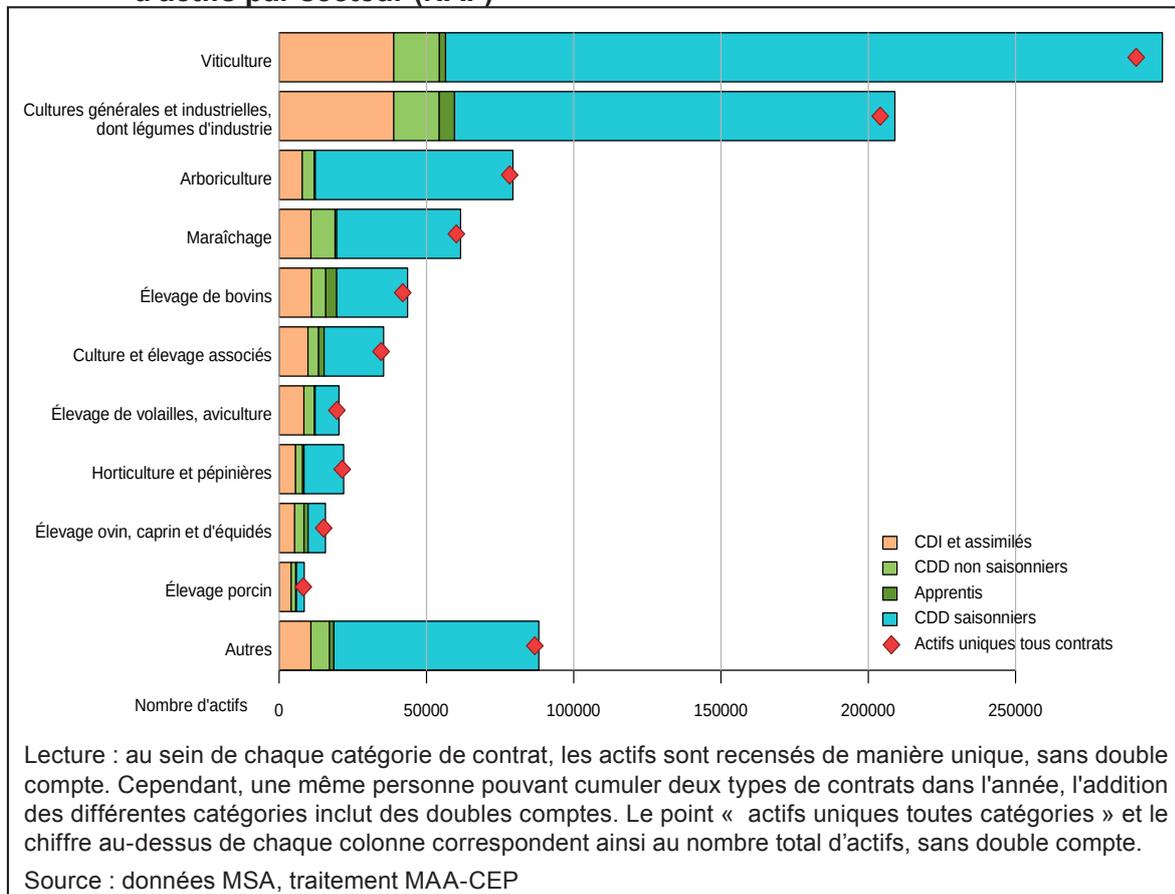
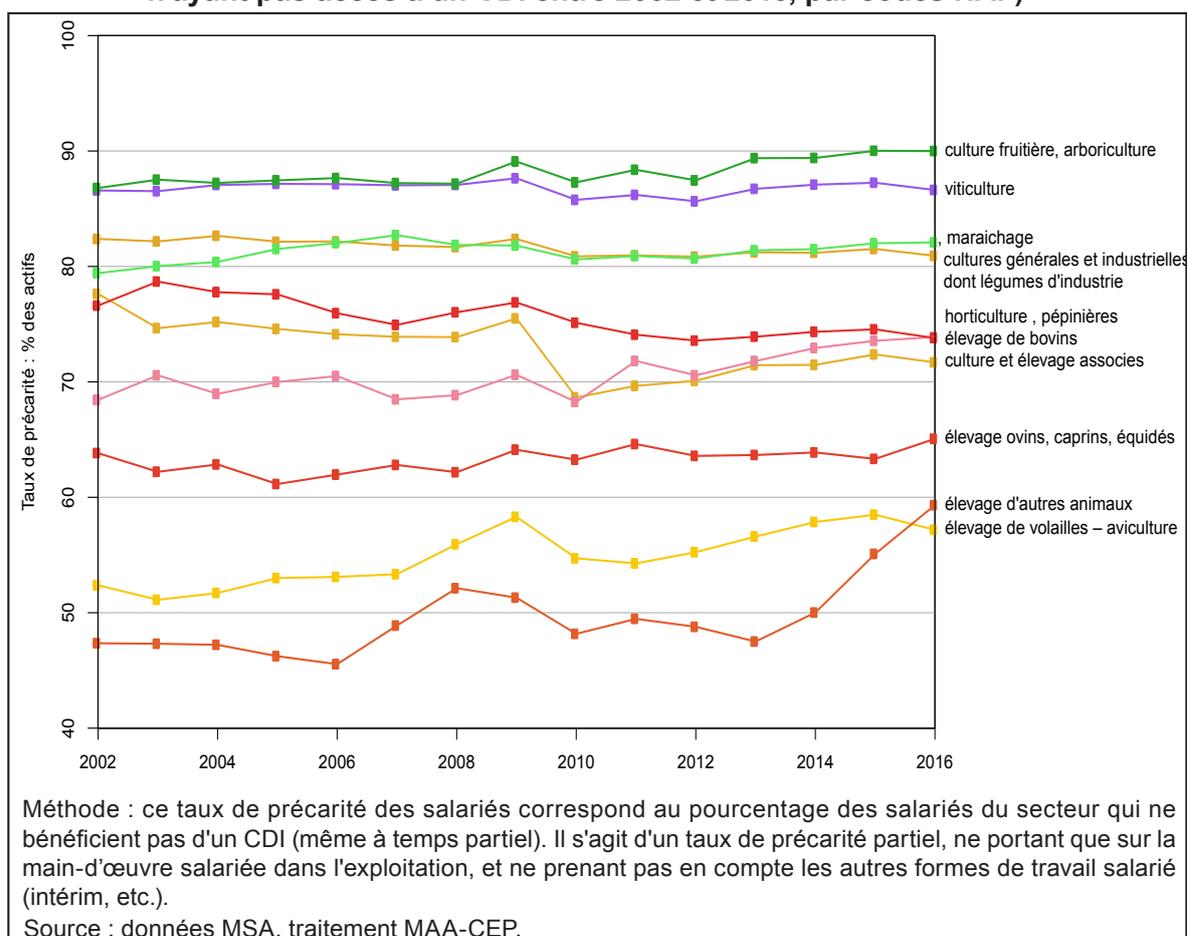


Figure 10 : Taux de précarité des salariés selon les secteurs (pourcentage des salariés n'ayant pas accès à un CDI entre 2002 et 2016, par codes NAF)



C'est toutefois en arboriculture que les taux de précarité, exprimés par rapport aux heures travaillées ou aux salariés, sont les plus élevés : 90 % des salariés (représentant 68 % des UTA salariées) ne bénéficient que de contrats temporaires (figure 10), hors salariés en formation. Dans ce secteur, la part des salariés sous contrats précaires a légèrement augmenté au cours des dix dernières années.

### 2.1.3 Un fort renouvellement de la main-d'œuvre salariée par les exploitations agricoles

Un CDD, s'il offre peu de visibilité et de latitude au travailleur pour se projeter dans l'avenir, peut représenter une étape dans le parcours professionnel, vers l'accession à des statuts plus stables. Néanmoins, Villaume montrait en 2009 qu'une grande partie des actifs agricoles en CDD quittaient le secteur dans les deux années suivant leur contrat.

L'analyse des trajectoires de la population exhaustive des actifs cotisant à la MSA au sein des exploitations agricoles, confirme et complète ces résultats. Ainsi, la moitié des salariés exclusivement saisonniers de 2015 n'étaient plus salariés en exploitations agricoles l'année suivante. Il en est de même pour 35 % des salariés en CDD (figure 11 et tableau 2). Le taux de sortie (et de renouvellement) des salariés en contrats temporaires est donc particulièrement élevé : sur cette année-là, seuls 3,7 % des salariés en CDD et 0,5 % des saisonniers ont accédé à un CDI.

Figure 11 : Trajectoires des salariés des exploitations agricoles entre 2015 et 2016

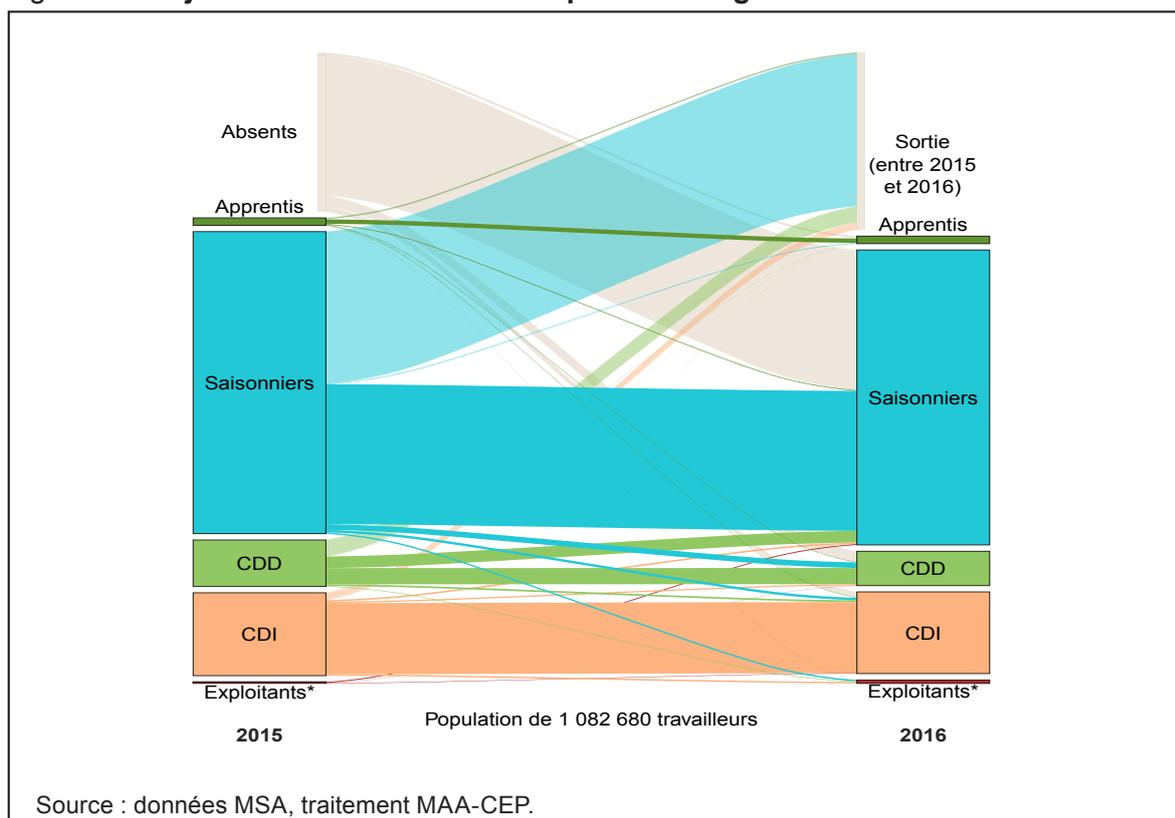


Tableau 2 : Trajectoires des salariés agricoles entre 2015 et 2016

		2016						
		Exploitants*	CDI	CDD	Saisonniers	Apprentis	Sortie	
		6 412	147 531	62 028	532 789	13 614	320 306	
2015	<b>Absents</b>	287 384	/	3,6 %	6,8 %	88,2 %	1,5 %	/
	<b>Exploitants*</b>	2 690	/	27,1 %	10,9	61,6 %	0,4 %	/
	<b>CDI</b>	149 645	1,8 %	85,8 %	1,6%	1,9 %	0,1 %	8,8 %
	<b>CDD</b>	84 020	1,1 %	3,7 %	34,7 %	25,0 %	0,4 %	35,2 %
	<b>Saisonniers</b>	545 590	0,5 %	0,8 %	1,9 %	46,3%	0,2 %	50,4 %
	<b>Apprentis</b>	13 351	1,4 %	4,9 %	5,4 %	9,3 %	59,0 %	19,9 %

Lecture : la figure 11 représente, de façon agrégée, les trajectoires individuelles des salariés entre 2015 et 2016, pour différentes catégories de salariés des exploitations agricoles : bénéficiant au moins d'un CDI, en CDD non saisonnier, exclusivement en contrats saisonniers. Le tableau deux détaille la matrice de transfert entre les deux années. Ainsi, la moitié des saisonniers de 2015 (en bleu ou 50,1 % dans le tableau 2) sortent du champ de la production agricole l'année suivante (modalité « absent »)

\* La modalité « exploitant non salarié » désigne les exploitants que l'on retrouve comme salariés en exploitation agricole sur l'une des deux années traitées. Ainsi, ce sont 2 690 exploitants et exploitantes non salariés en 2015 qui deviennent salariés en 2016, comme saisonniers dans 61,6 % des cas.

Source : Axel Magnan, INRA SAD

Sur un pas de temps plus long, ces phénomènes se confirment et s'accroissent. Ainsi, si l'on compare les identifiants individuels des salariés agricoles actifs en 2002 et en 2016 (figure 12 et tableau 3), seuls 6,3 % des 660 414 saisonniers de 2002 sont aussi identifiés en 2016 comme exclusivement saisonniers, 1,8 % sont devenus exploitants<sup>9</sup> et 1,2 % ont accédé à un CDI dans une exploitation agricole. Plus de 90 % des saisonniers de 2002 ne sont ainsi plus salariés en exploitation agricole en 2016. Les comparaisons des populations de travailleurs salariés, entre deux années successives ainsi qu'entre deux échéances séparées de 15 ans, semblent corroborer des analyses déjà présentes dans la littérature scientifique, qui soulignent la coexistence d'une population importante de saisonniers très

Figure 12 : Trajectoires des salariés des exploitations agricoles entre les années 2002 et 2016

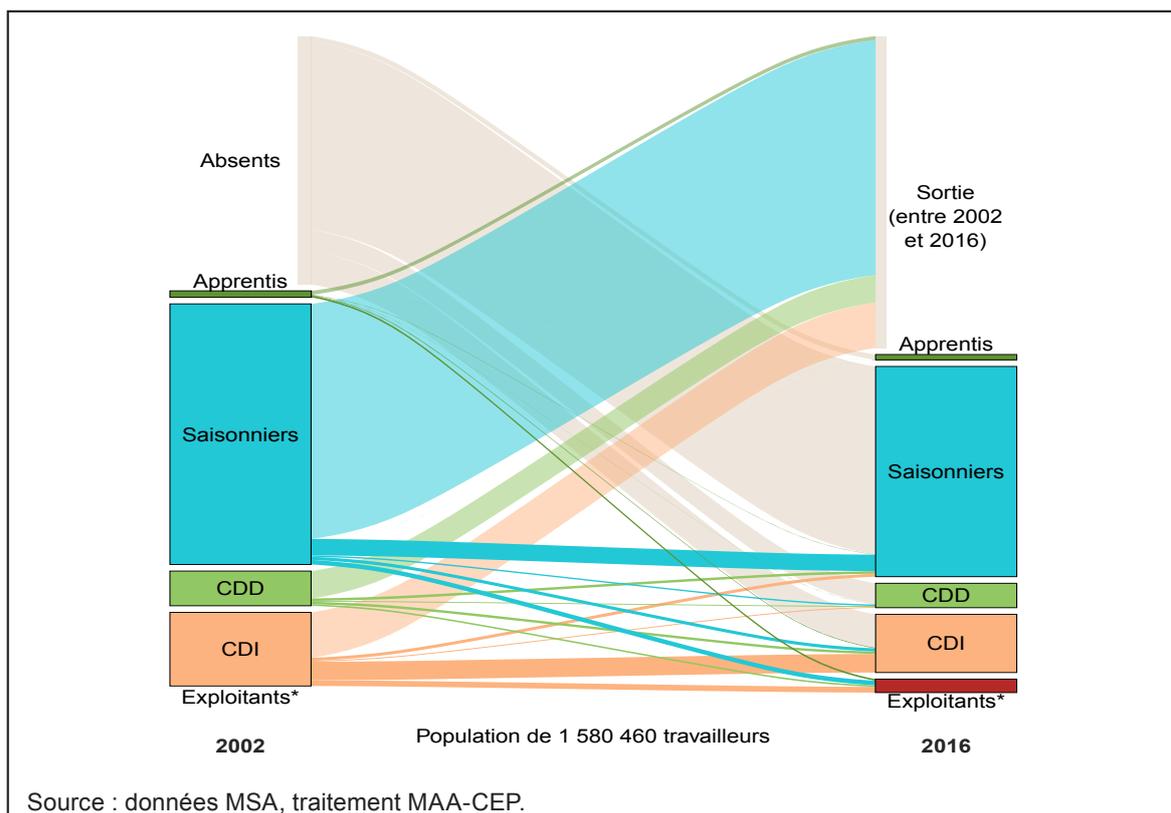


Tableau 3 : Trajectoires des salariés agricoles entre les années 2002 et 2016

		2016						
		Exploitants*	CDI	CDD	Saisonniers	Apprentis	Sortie	
		34 397	147 531	62 028	532 789	13 614	790 101	
2002	<b>Absents</b>	628 939	/	13,5 %	8,6 %	75,8 %	2,2 %	/
	<b>Exploitants*</b>	0	/	0	0	0	0	/
	<b>CDI</b>	186 699	7,7 %	25,2 %	1,3 %	4,1 %	0	61,7 %
	<b>CDD</b>	88 035	4,6 %	7,0 %	2,4 %	7,2 %	0	78,9 %
	<b>Saisonniers</b>	660 414	1,8 %	1,2 %	0,5 %	6,3 %	0	90,2 %
	<b>Apprentis</b>	16 373	26,2 %	8,6 %	1,5 %	3,3 %	0	60,4 %

Source : données MSA, traitement MAA-CEP

9. Au total, 34 000 salariés en exploitation agricole en 2002 sont devenus exploitants ou co-exploitants en 2016. Parmi eux, 14 400 étaient en CDI et 11 600 en contrat saisonnier (1,8 % des saisonniers de 2002).

occasionnels et d'une population plus réduite de saisonniers récurrents voire « permanents » (Bellit et Détang-Dessendre, 2014). Une étude comparée de ces deux populations ainsi qu'une analyse détaillée des mouvements annuels entre 2002 et 2016 seraient utiles pour caractériser plus finement la population des travailleurs saisonniers en agriculture.

### 2.1.4 Un salariat majoritairement à temps partiel

Le code du travail définit les « salariés à temps partiel » comme ceux dont l'horaire de travail est inférieur à la durée hebdomadaire, mensuelle ou annuelle légale, conventionnelle ou habituelle dans l'entreprise (article L. 3123-1 du code du travail). Depuis la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, il existe une obligation de durée minimale de 24 heures hebdomadaires ou de son équivalent mensuel (104 heures) ou annuel (1 248 heures). Cette durée minimale avait pour objectif de permettre aux salariés de bénéficier d'une rémunération suffisante et, indirectement, de lutter contre la précarité. Néanmoins, il est possible de déroger à cette durée minimale par accord collectif de branche étendu.

Alors que la moitié des salariés en CDI ont un volume de travail sur l'année équivalent à au moins 95 % d'un temps plein (figure 13), les quotités de temps de travail en CDD sont bien inférieures : même lorsqu'ils ne correspondent pas à des contrats saisonniers, la moitié des travailleurs en CDD ne cumulent pas plus d'un quart-temps sur l'année ; pour la moitié des saisonniers, le cumul des contrats sur l'année représente moins de 5 % d'un volume de travail à temps plein (4,6%). Ce temps de travail cumulé sur l'année des saisonniers varie nettement selon les secteurs (figure 14) : la moitié des saisonniers cumulent moins de 3,7 % d'un temps plein en viticulture, tandis que les périodes de travail sont plus longues en arboriculture et maraîchage, permettant à la moitié des saisonniers d'atteindre 10 % d'un temps plein.

Figure 13 : **Distribution du temps de travail des salariés en exploitation, cumulé sur l'année 2016 par type de contrat**

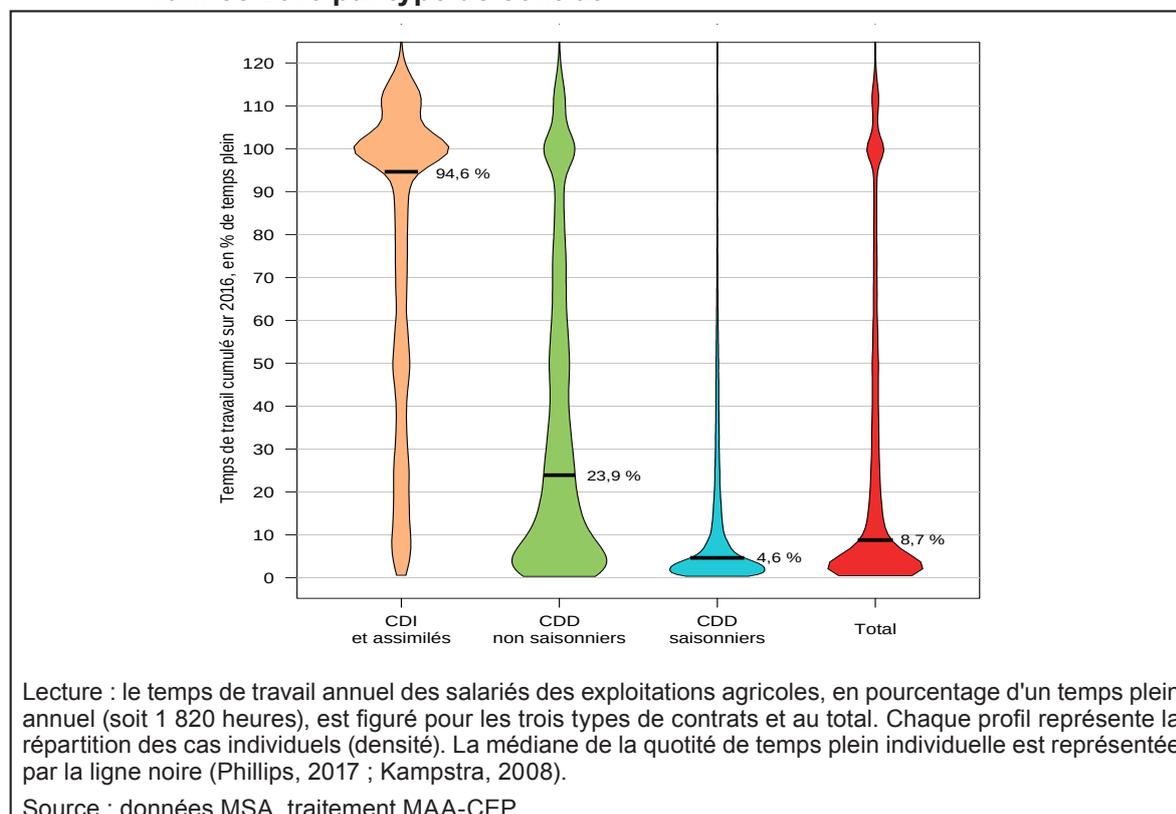
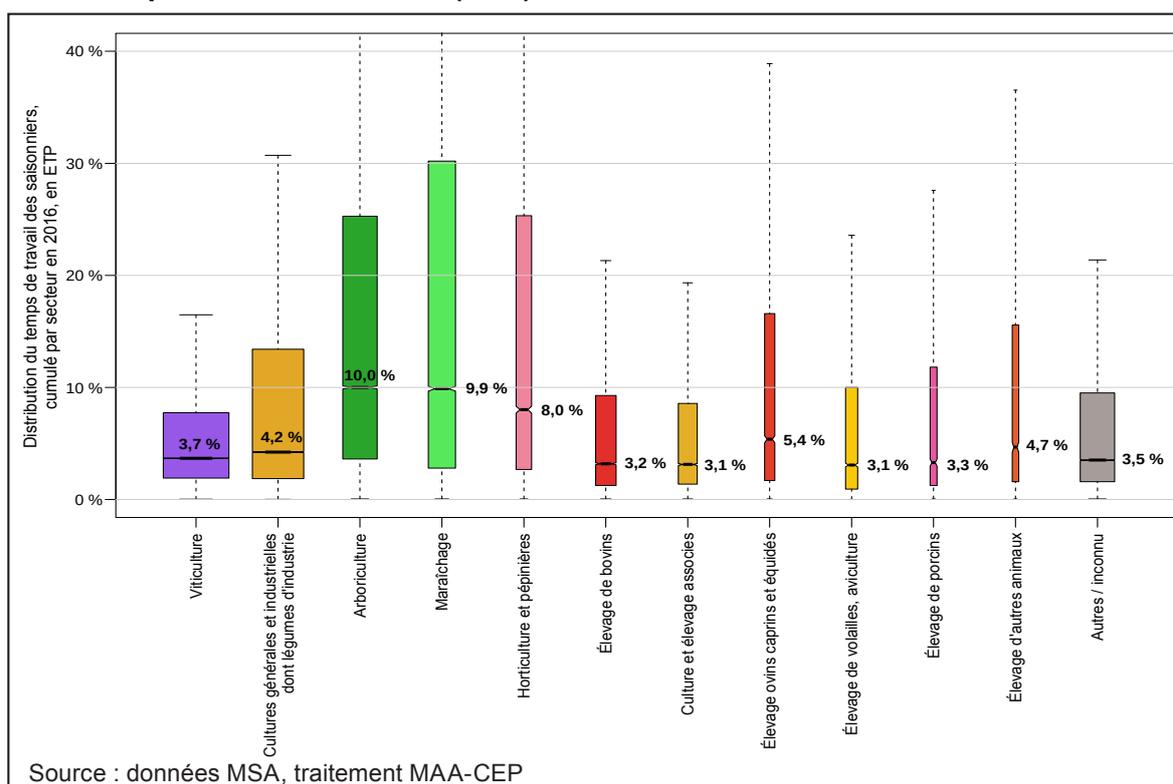


Figure 14 : **Distribution du temps de travail des saisonniers, cumulé sur l'année 2016 par secteur d'activité (NAF)**



Le temps partiel, voire très partiel, sur l'année est donc la règle majoritaire pour les salariés agricoles, même en cumulant les contrats. Si le temps partiel peut être choisi par certains travailleurs (et venir, le cas échéant, en complément d'autres types d'activités non agricoles), il peut aussi être subi, au sens où le salarié souhaiterait travailler davantage. L'information sur le caractère choisi ou contraint du temps partiel n'est pas disponible dans les fichiers administratifs et ne peut être recueillie qu'au travers d'enquêtes ou d'entretiens. De tels entretiens auprès des salariés, distinguant les divers secteurs d'activité, permettraient d'approfondir l'analyse.

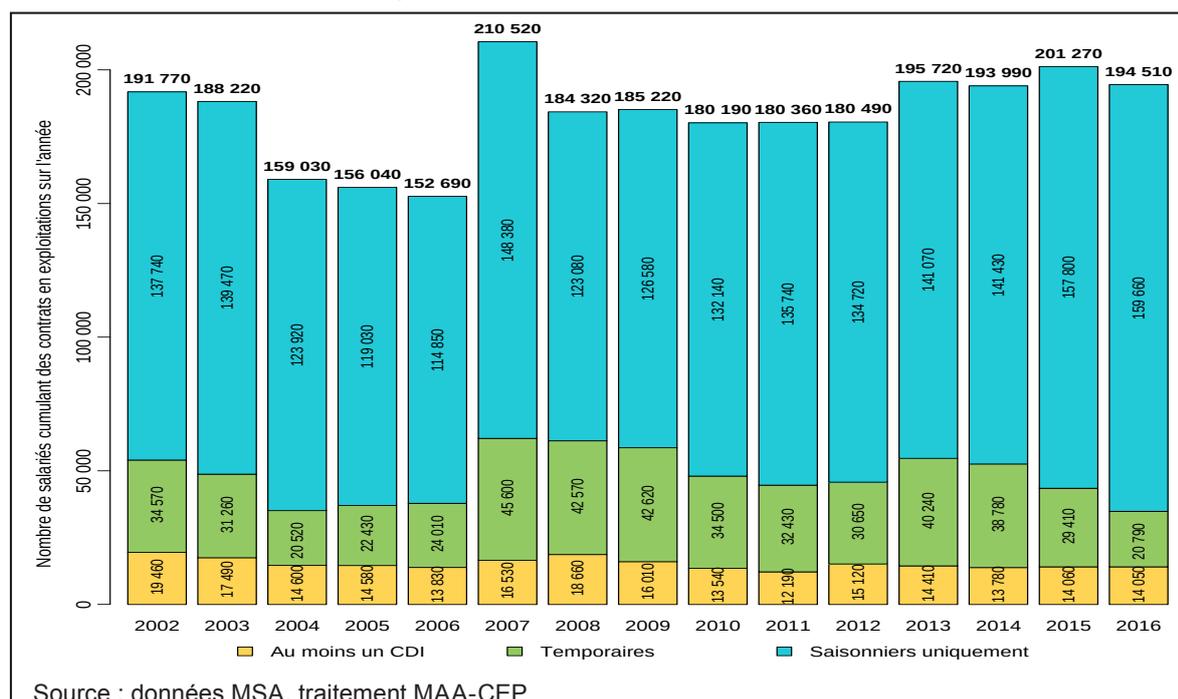
### 2.1.5 Le cumul de contrats, signe de précarité

A défaut d'information directe sur le caractère choisi ou subi des CDD (y compris contrat saisonnier) et/ou du travail à temps partiel, le cumul de contrats au cours d'une même année constitue un bon indicateur de la précarité des salariés et est, vraisemblablement, le signe de situations subies.

En 2016, 194 510 salariés (figure 15) ont cumulé ou enchaîné plusieurs contrats dans des exploitations agricoles sur l'année (hors stages et hors enchaînement de CDI), avec en moyenne 2,9 contrats par personne et un volume de travail cumulé équivalent à un tiers d'ETP. Ces salariés représentent au total 67 200 UTA ; 82 % de ces travailleurs occupent des contrats exclusivement saisonniers et 7,2 % ont occupé au moins un CDI. La fréquence d'accès à un CDI, chez les contractants multiples, est en diminution progressive, alors que la proportion des « purs » saisonniers augmente (ils n'étaient que 70 % en moyenne sur la période 2002-2016), signes d'une dégradation de leur situation.

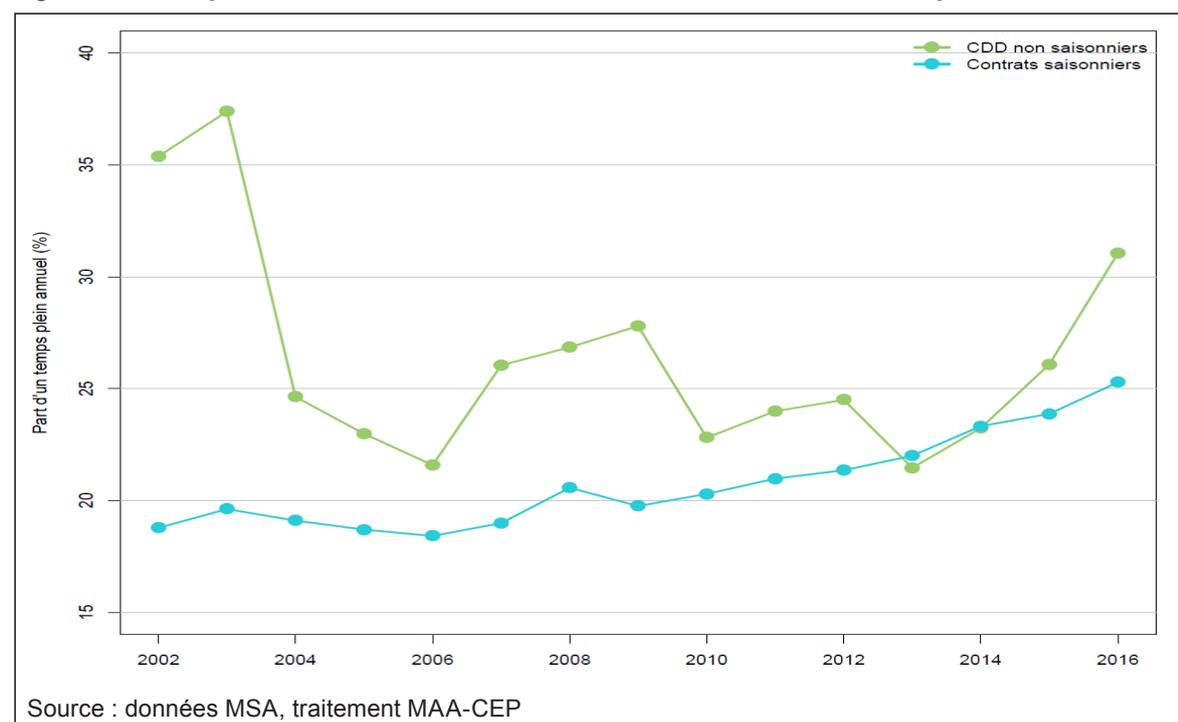
Le temps de travail cumulé sur l'année par ces contrats s'est accru en 2016 (figure 16), avec 0,31 ETP cumulé en moyenne sur des CDD non saisonniers (en hausse depuis 2013) et 0,25 ETP sur les contrats saisonniers (en progression régulière depuis quinze ans).

Figure 15 : Distribution du temps de travail des salariés en exploitation, cumulé sur l'année 2016 par type de contrat



L'enchaînement de contrats sur des activités saisonnières différentes est classique, lié à la nature des travaux, et sera analysé plus loin, de même que l'enchaînement de plusieurs CDD. On constate aussi que près de 55 000 travailleurs cumulent chaque année des contrats de natures différentes (voir figure 3). À ces contrats en exploitation peuvent s'ajouter d'autres contrats dans le secteur agricole, hors exploitation, ou hors du secteur agricole. Ces derniers contrats ne pourraient être identifiés que par une approche inter-régime (Bellit, 2015).

Figure 16 : Temps de travail cumulé chez les salariés bénéficiant de plusieurs contrats



## 2.2. Les personnes travaillant sur l'exploitation, mais employées par des tiers

### 2.2.1 Les travailleurs détachés

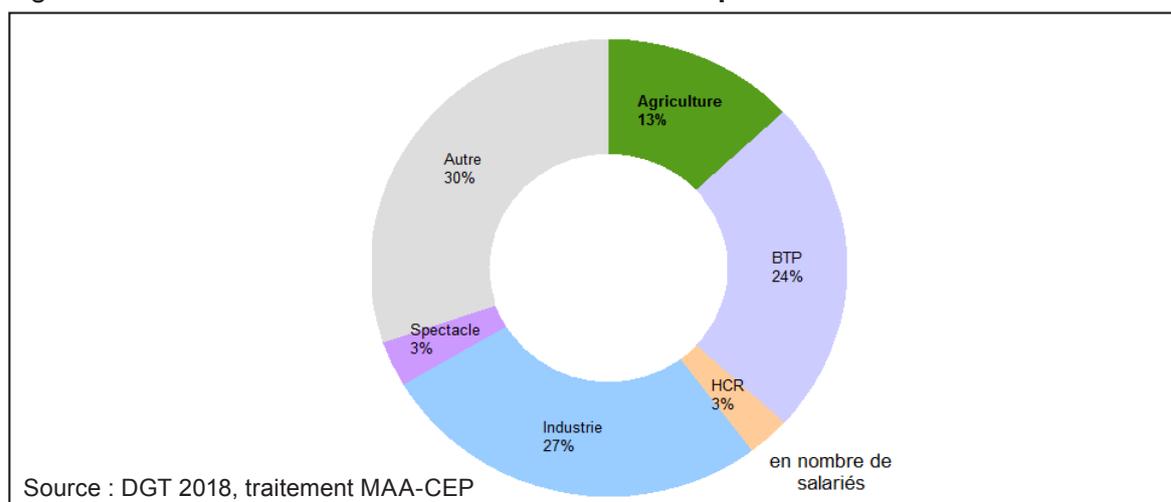
La prestation de service internationale permet à une entreprise, établie dans un État membre de l'Union européenne (UE) ou signataire d'une convention bilatérale avec l'UE (Grosset, 2015), de proposer ses services, à titre onéreux, à d'autres États membres sans avoir à s'y établir. Le prestataire peut se rendre lui-même dans l'autre État membre ou bien y détacher des salariés, afin de réaliser une prestation temporaire. En matière de rémunération, le salarié détaché doit bénéficier du droit du travail du pays d'accueil pour les matières explicitement énumérées, telles que le salaire minimum et accessoires de salaires, la durée du travail, la santé et la sécurité, la liberté individuelle et les mesures de non-discrimination.

Le salarié détaché doit donc être rémunéré de façon équivalente à un salarié local. L'attractivité du recours au détachement, en matière de « coût du travail », provient du différentiel de cotisations sociales. En effet, le salarié détaché reste affilié au régime de sécurité sociale de son pays d'origine.

Le secteur agricole, avec 67 601 salariés détachés en 2017, regroupe 13 % des salariés détachés en France (figure 17), l'industrie et le BTP en restant les principaux employeurs. Ces travailleurs représentaient en 2017 près de 5 900 équivalents temps plein dans le secteur agricole (estimations<sup>10</sup>, figure 19).

Avant 2017, une grande partie des déclarations de détachement étaient fléchées à destination des entreprises d'intérim (21 % des travailleurs détachés en 2016), sans information sur le secteur d'activité final. Une partie importante de ces détachements en intérim était destinée au secteur agricole, sans qu'il soit possible d'en préciser l'ampleur. L'évolution du détachement dans le secteur agricole au cours des dernières années ne peut donc être reconstituée précisément, le nombre de travailleurs détachés entre 2004 et 2016 comprenant les travailleurs explicitement détachés dans le secteur agricole et une partie (non mesurable) des travailleurs détachés dans des entreprises d'intérim (figures 18 et 19).

Figure 17 : **Travailleurs détachés en France en 2017 par secteur d'activité**



10. Estimation d'après les durées moyennes de détachement en agriculture et en travail temporaire en 2015.

Figure 18 : Nombre de travailleurs détachés dans le secteur agricole en France de 2004 à 2017

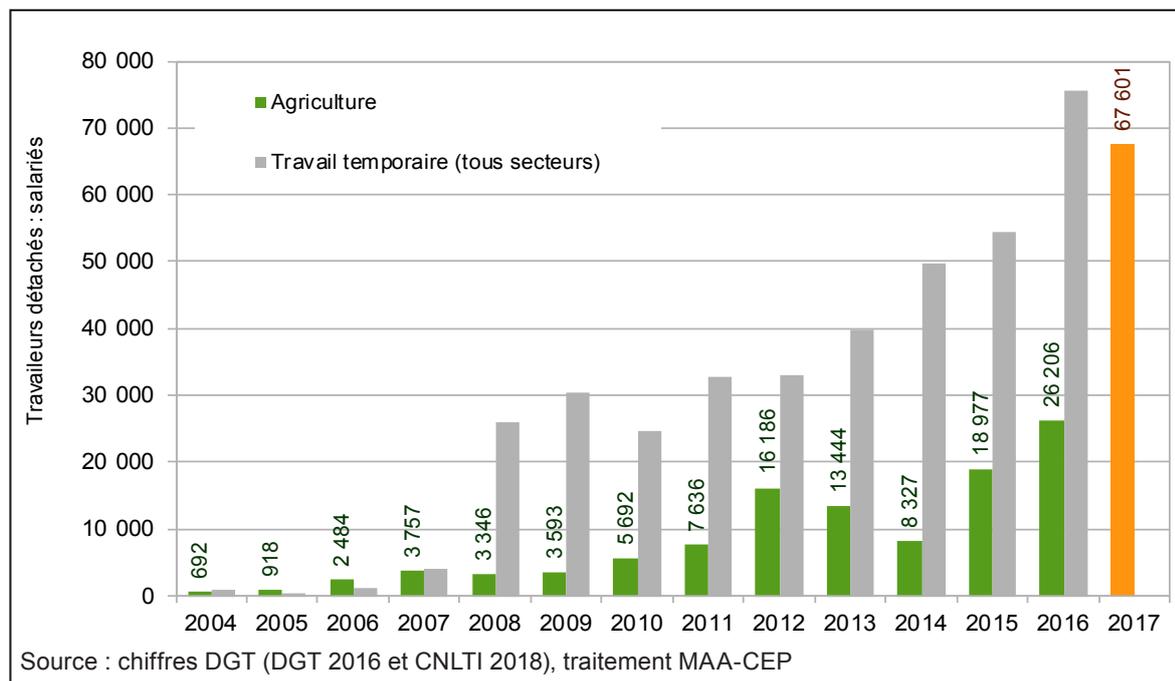
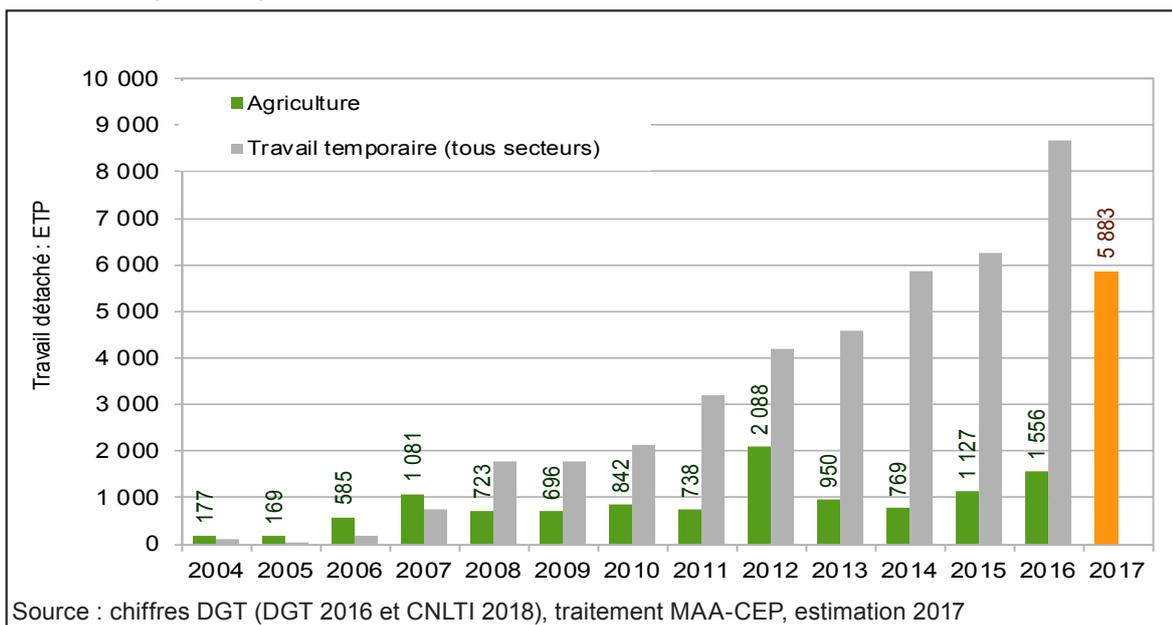


Figure 19 : Le travail détaché dans le secteur agricole en France de 2004 à 2017 (en ETP)



Avant 2017, les missions de détachement explicitement à destination du secteur agricole (i.e. hors entreprises d'intérim) étaient courtes, avec une durée moyenne déclarée de 15 jours en 2015 (et 30 jours en travail temporaire), contre 37 jours tous secteurs d'activité confondus. Elles étaient nettement plus longues au milieu des années 2000, avec une moyenne autour de 60 jours (figure 20). Au fur et à mesure que ce système s'est développé, les détachements semblent s'être étendus à des missions courtes, probablement des tâches plus saisonnières, comme les vendanges ou la récolte des fruits.

11. i.e. hors entreprises d'intérim

En 2015, les entreprises enregistrées en Espagne étaient à l'origine de la moitié des 19 000 détachements directs (i.e. hors entreprises d'intérim), dans le secteur agricole français (contre 12 % pour les autres secteurs, intérim compris). Les travailleurs concernés ont diverses nationalités et peuvent venir de pays extérieurs à l'Union Européenne. Les entreprises espagnoles sont suivies par des entreprises roumaines (13 % des déclarations), polonaises, polonaises, bulgares et portugaises. Ces cinq pays sont à l'origine plus de 80 % des détachements agricoles à destination de la France (figure 21). Dans les autres secteurs d'activité, les pays d'origine sont plus diversifiés.

Figure 20 : Durée moyenne des détachements par secteur d'activité en France de 2004 à 2015

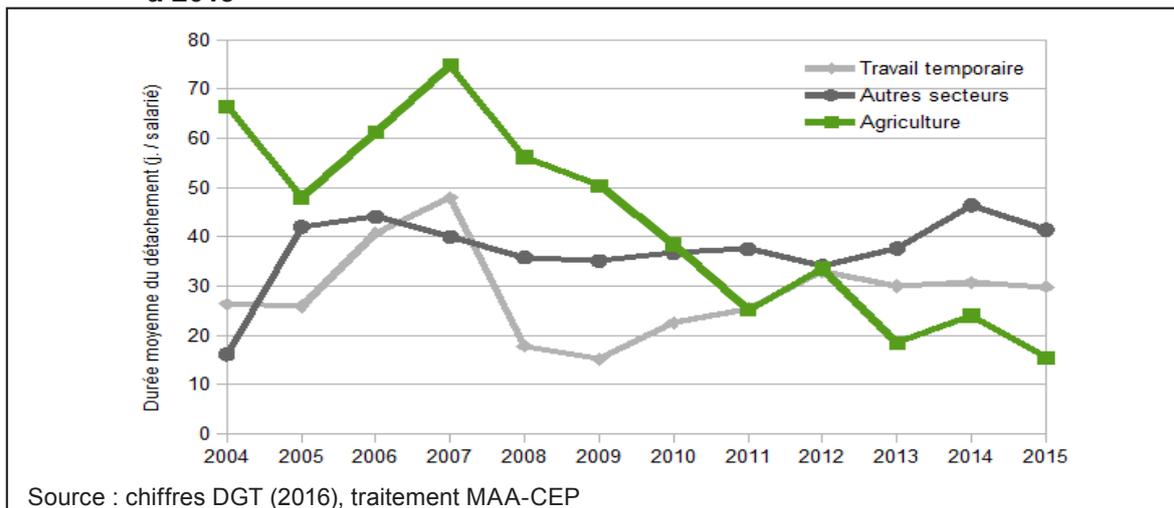
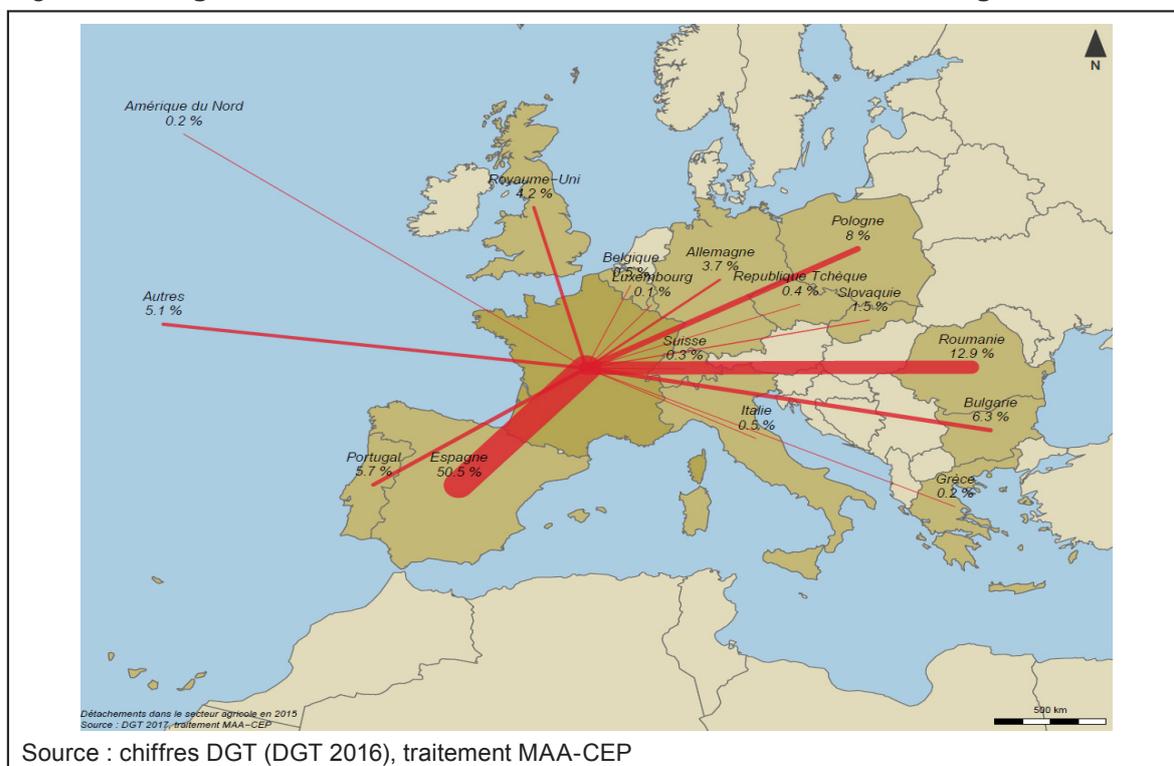


Figure 21 : Origine des déclarations de détachement dans le secteur agricole en 2015



Si le statut des travailleurs détachés est par nature précaire, compte tenu de la durée limitée de leurs missions, ce détachement ne représente pas forcément une précarité subie pour les travailleurs. En effet, même ponctuel, ce travail salarié peut répondre à un besoin dans des périodes ou des pays où le chômage est important, ou ayant des niveaux de vie et de salaires très inférieurs à la France. Le travail détaché peut ainsi être mené en alternance avec un autre emploi, salarié ou indépendant, dans le pays d'origine du travailleur et peut représenter la meilleure option disponible.

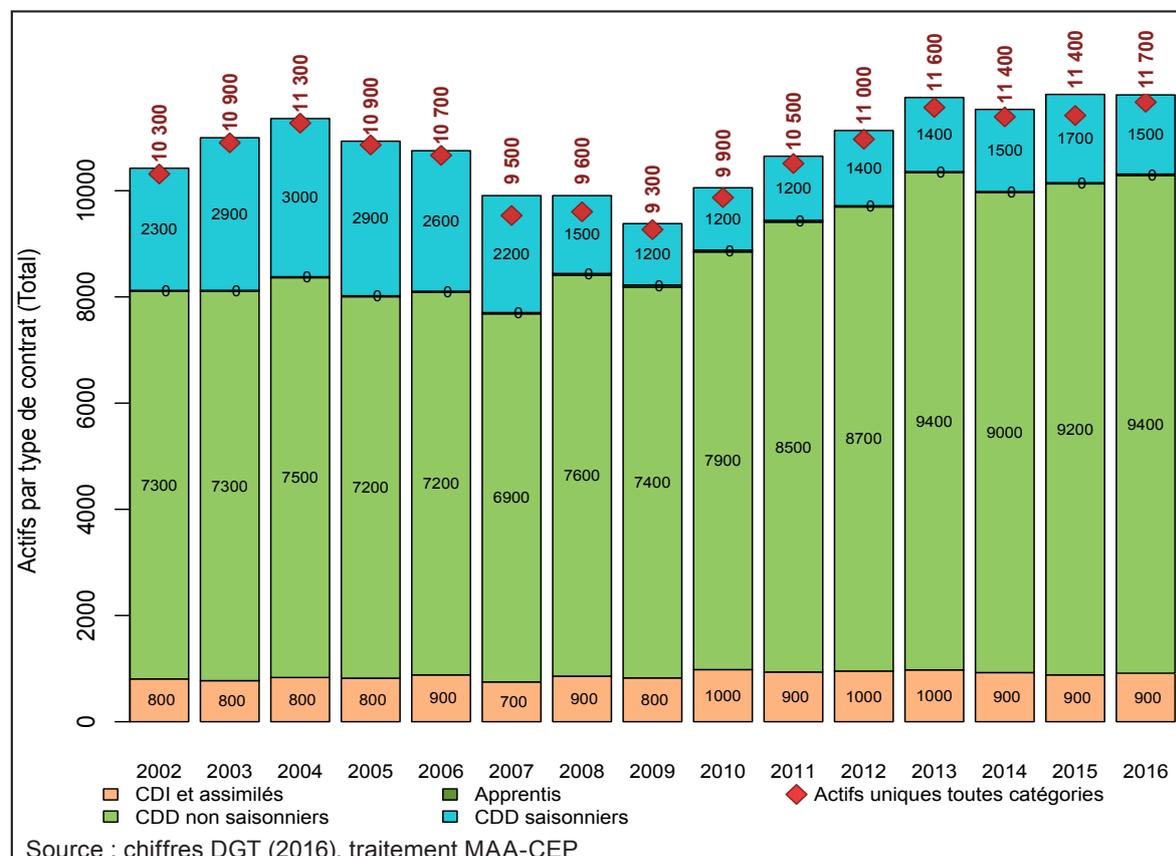
## 2.2.2 Les Intérimaires (résidents en France)

Par rapport au détachement, l'intérim « classique » recouvre un volume plus faible d'individus, quoiqu'en expansion depuis 2009 (+ 25%), atteignant 11 700 salariés en 2016 dans 484 établissements, après une baisse d'activité entre 2004 et 2009 (figure 22). L'intérim offre une main-d'œuvre d'appoint sur les exploitations, les services d'intérim consistant à fournir pour une durée courte une main-d'œuvre qualifiée à l'exploitation d'accueil. Les variations interannuelles de l'activité agricole (bonne ou mauvaise saison par exemple) expliquent les évolutions de l'intérim au niveau national, de l'ordre du millier de travailleurs.

Les travailleurs concernés sont très majoritairement dans des contrats précaires, puisque seuls 7 à 8 % bénéficient d'un CDI avec l'entreprise de travail intérimaire au cours de la période considérée.

Les CDI intérimaires (avec enchaînement de missions d'intérim) n'ayant été mis en place qu'en 2014, ces CDI sont probablement dédiés à des postes d'encadrement et de logistique.

Figure 22 : Nombre de salariés en contrat dans une entreprise d'intérim agricole

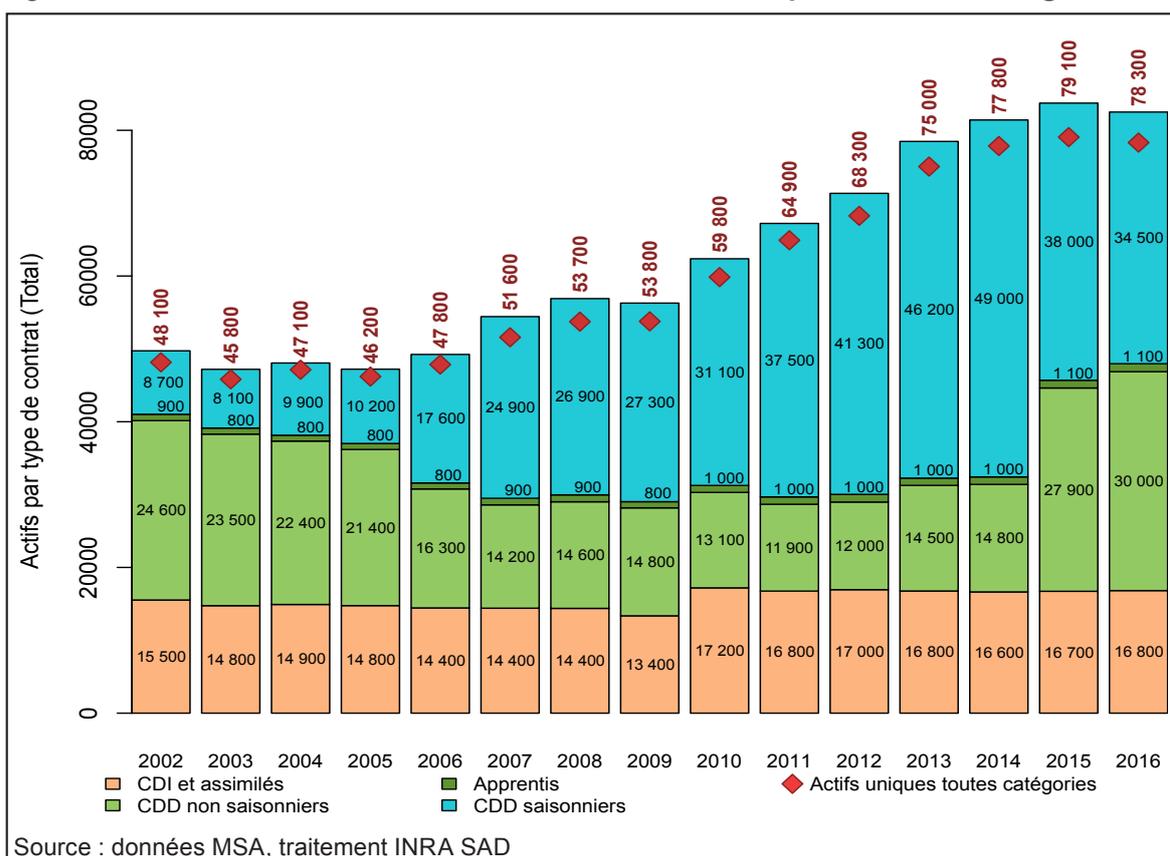


### 2.2.3 Les salariés des entreprises de travaux agricoles (ETA)

Les ETA fournissent des prestations de services aux exploitations. Elles ont vu leur activité croître de manière considérable au cours des quinze dernières années (figure 23), avec la croissance de l'externalisation d'une partie de l'itinéraire technique de certaines exploitations (Legagneux *et al.*, 2018). Les effectifs salariés des 8 450 ETA recensées en 2016 ont progressé de 45 % depuis 2009, atteignant 78 300 salariés (soit 24 500 salariés supplémentaires). La quasi-intégralité de cette hausse s'est faite *via* des contrats non-permanents, CDD ou contrats saisonniers. Une originalité de cette évolution est que, jusqu'en 2014, seuls les CCD saisonniers étaient en augmentation marquée. Passé 2015, les CDD non-saisonniers se substituent pour partie aux saisonniers, et le nombre de salariés se stabilise autour de 78 000 personnes cumulant ou enchaînant des contrats en ETA. Cette évolution mériterait une analyse spécifique.

Le ralentissement de la dynamique des ETA pourrait, quant à lui, être mis en regard du développement du détachement, qui a dû absorber une partie de la croissance en main-d'œuvre agricole externe aux exploitations. Il peut aussi être rattaché à la fin, en 2015, de l'extension aux ETA des exonérations de charges salariales Travailleur Occasionnel / Demandeur d'Emploi (TODE). La fin de cette exonération pour les ETA a pu entraîner la substitution de certains contrats saisonniers par des CDD classique ainsi qu'un report de la demande en main d'œuvre saisonnière externalisées sur les groupements d'employeurs.

Figure 23 : Nombre de salariés en contrat dans une entreprise de travaux agricoles



### 2.2.4 Les salariés des groupements d'employeurs

Les groupements d'employeurs, créés en 1985 par la loi n°85-772, comme des associations non lucratives, ont pour objet de mettre à disposition de leurs membres les salariés employés par ces groupements. Leur mise en place, dans une période où s'amorçait

un développement du salariat agricole (Darpeix, 2008), s'inscrivait dans une démarche de « flexisécurité » (Artis, 2013), en tentant de concilier une demande en emploi salarié agricole de plus en plus flexible, et le besoin de stabilité des salariés. En regroupant des temps partiels ou des activités saisonnières pour constituer des emplois stables, ils devaient former un dispositif anti-précarité permettant l'organisation et la sécurisation des parcours professionnels. Ces tentatives de déprécarisation du travail reposaient sur une triangulation du contrat de travail (Mouriaux, 2005), entre le salarié, le groupement (employeur) et les exploitants (donneurs d'ordre).

Conçus à l'origine pour regrouper quelques exploitants, on observe qu'actuellement cette forme juridique peut être utilisée à l'échelle d'un département, dans des dispositifs regroupant plusieurs dizaines voire centaines d'employeurs potentiels. Dans certains groupements la flexibilité l'emporte sur la sécurisation des parcours des salariés qui n'ont plus que des relations très distantes avec les membres du groupement.

Ainsi, les recherches de Nicolas Roux (2017) soulignent, notamment sur la base d'entretiens approfondis, que la multiplication de travaux sous tension dans les groupements d'employeurs conduit à un cumul de contraintes et à une importante intensification du travail, finalement préjudiciables aux salariés. Pour les salariés permanents de ces groupements d'employeurs, ayant accédé à des CDI, l'enchaînement des pointes de travail et des tâches à forte intensité, et à cadence élevée, peut conduire à une intensification permanente du travail, non soutenable à terme (Roux, 2018). Cette pression est d'autant plus forte que, à la différence des clients d'une agence d'intérim, les membres du groupement sont solidaires, ceux qui sont solvables devant régler les éventuelles dettes salariales des autres (Eliakime, 2007). De plus, ces groupements conduiraient à une individualisation croissante de la relation professionnelle (pour des salariés agricoles déjà peu organisés collectivement), à une dilution de la figure de l'employeur, tiraillant le salarié entre une subordination de droit au groupement et une subordination de fait aux exploitants membres du groupement (Roux, 2017). En émiettant le collectif de travail et en diluant les responsabilités, certaines utilisations de cette forme juridique peuvent finalement contribuer à accroître la vulnérabilité des salariés et les isoler.

Dès le début des années 2000, Eliakime (2007) montrait que ces groupements conduisaient le plus souvent à la création de CDD (y compris saisonniers) et de contrats à temps partiel, contrairement aux objectifs initiaux. Il relevait une nette tendance à la « précarisation des emplois de salariés agricoles par le biais des groupements d'employeurs », tandis que Cahuzac et Détang-Dessendre (2011) confirmaient que le développement de ces structures ne menait pas à une stabilisation de leur main-d'œuvre. La concomitance des pointes de travail dans les exploitations constituant le groupement complique en effet le passage à l'emploi permanent et la construction de postes à temps plein.

En 2016, près de 70 000 salariés étaient employés dans 3 730 groupements d'employeurs. Depuis 2002, les groupements d'employeurs ont connu un essor rapide, avec des effectifs multipliés par 2,6 entre 2002 et 2010 (+ 30 300 salariés) puis en hausse de 40 % entre 2010 et 2016 (+21 200 salariés supplémentaires). Alors qu'avant 2010 ce développement concernait autant les CDI que les contrats précaires, depuis, le nombre de salariés en CDI n'a que peu progressé, la hausse des effectifs reposant essentiellement sur des CDD, saisonniers ou non (figures 24 et 25).

En définitive, si les groupements d'employeurs étaient initialement conçus comme des outils de lutte contre la précarité, tant les données statistiques que les travaux sociologiques montrent qu'ils se révèlent plutôt générateurs de précarité, tant sur la durée et la continuité des contrats que sur la qualité des conditions de travail.

Figure 24 : Salariés des groupements d'employeurs dont la majorité des salariés travaillent dans l'agriculture

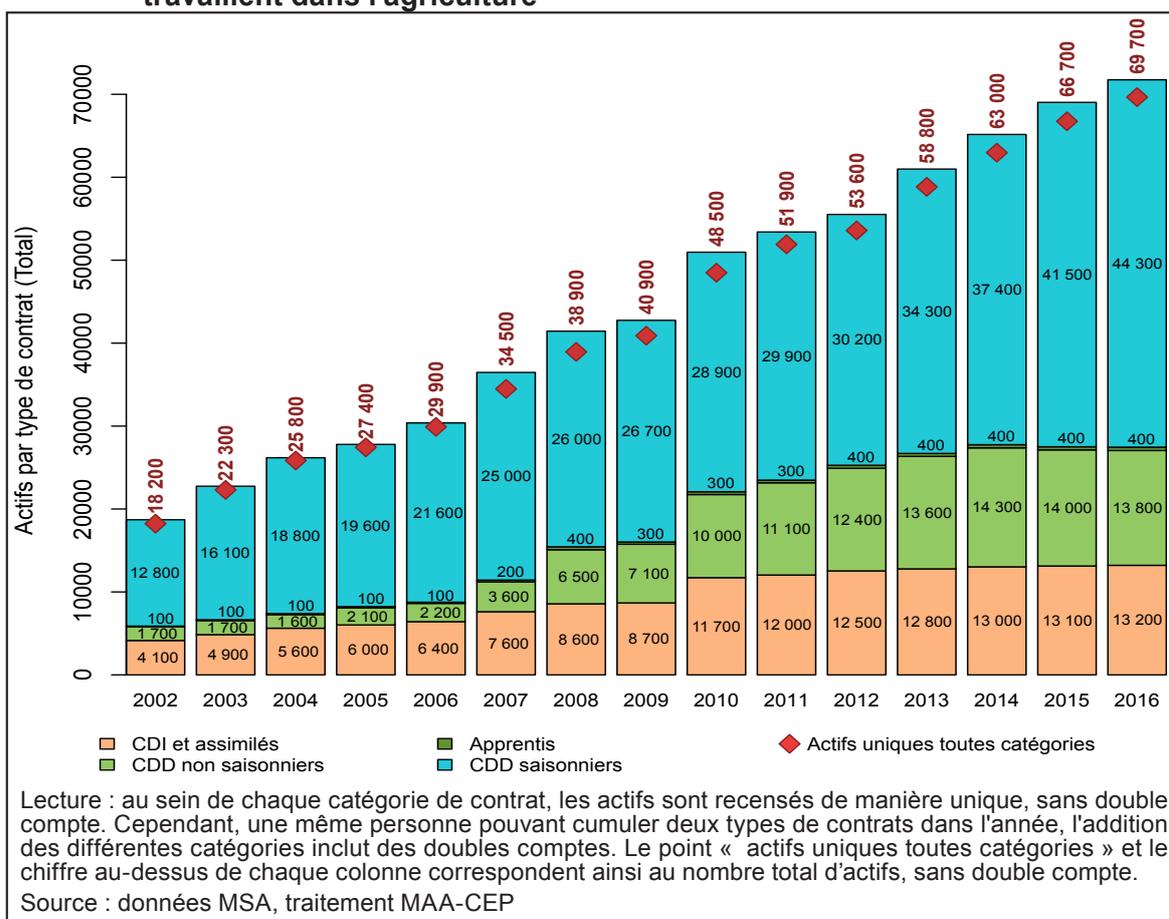
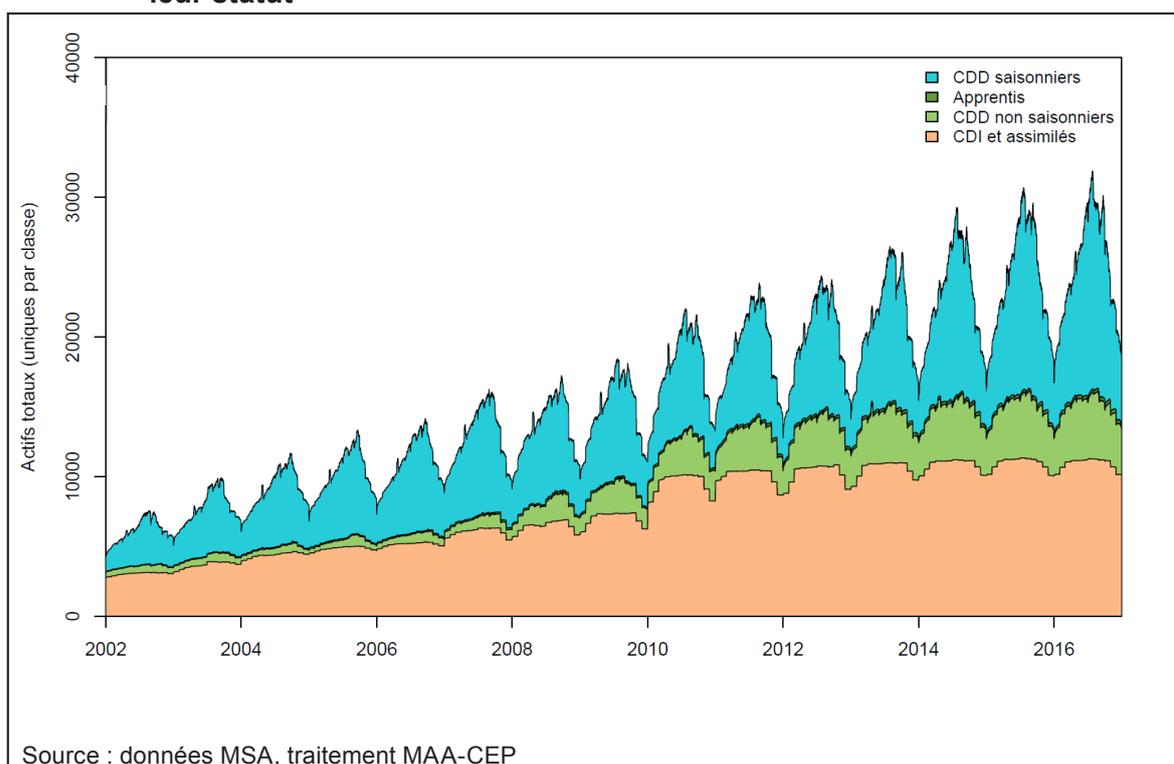


Figure 25 : Nombre de salariés par jour, dans les groupements d'employeurs, selon leur statut



## 2.2.5 Développement d'une nouvelle forme d'activité non salariée : le Wwoofing

En plus des personnes employées par des tiers, d'autres personnes interviennent sur les exploitations, dans le cadre d'activités non salariées. Ainsi, apparu dans les années 1960, le Wwoofing (World-Wide Opportunities on Organic Farms) est un mouvement international, en développement en France, qui consiste à accueillir sur des exploitations d'agriculture biologique des personnes qui le souhaitent (appelés Wwoofers), pour leur faire découvrir les techniques de l'agriculture biologique, les intégrer à la vie locale via leur participation à certaines tâches. Ce système se développe en France depuis 2007, avec l'association nationale WwoofFrance. Elle a répertorié plus de 1 000 hôtes en 2018 (principalement des maraîchers et des éleveurs ovins/caprins), dont un tiers ne seraient pas des agriculteurs en activité au sens de la MSA. Leurs principaux objectifs, selon WwoofFrance, sont de rencontrer des gens, de rompre une certaine solitude, de faire découvrir leur travail et leur territoire, de former et de bénéficier de regards extérieurs sur leur activité.

Parmi les Wwoofers accueillis en France (plus de 13 000 par an), 35 % sont des étrangers. La majorité sont des personnes jeunes, qui participent à l'occasion de leurs vacances, mais il y a aussi une fraction croissante de personnes plus âgées, y compris retraitées. Leurs principaux objectifs, selon WwoofFrance, sont de découvrir la vie d'une exploitation, de se former à la pratique de l'agriculture biologique, de découvrir une région en compagnie de l'hôte, d'exercer une activité bénévole sur une exploitation bio ou de pouvoir faire du tourisme avec un petit budget (source : auteurs, entretiens INRA SAD).

WwoofFrance déclare refuser chaque année des exploitations candidates, en raison essentiellement : (i) de conditions d'accueil insuffisantes, notamment la qualité des logements proposés ou (ii) parce que le demandeur ne souhaite pas faire découvrir ses pratiques et son mode de vie, mais veut intégrer l'association dans le but de recruter de la main-d'œuvre agricole moins coûteuse qu'un salarié (voir section 4).

Au sens du droit du travail et pour la MSA, le Wwoofing n'est pas un emploi et le Wwoofer ne bénéficie d'aucun des droits sociaux (retraite, assurance, mutuelle, etc.) et salariaux (droits individuels et collectifs), qui seraient associés à un emploi. Le Wwoofing s'inscrirait alors plutôt dans le développement de nouvelles formes de transmission des savoirs et de modes de vie. Il rejoint les problématiques de précarité lorsque, par exemple, un parent célibataire voit dans cette découverte partagée avec ses enfants le seul moyen de leur offrir des vacances à la campagne.

\*

Pour compléter cette deuxième partie, rappelons que parmi les évolutions réglementaires récentes, certaines pourraient contribuer au développement des emplois sous statuts précaires. Ainsi, dans le code du travail, le CDD ne pouvait avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir à un emploi permanent. Ce principe d'ordre public visait à lutter contre la précarité en favorisant les CDI. L'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 a assoupli cette réglementation, notamment en matière de durée des contrats, de possibilité de renouvellement et de délai de carence. Désormais, ces dispositions peuvent être modifiées par accord collectif de branche étendu. Alors que, jusqu'à présent, un CDD (notamment saisonnier) ne pouvait être renouvelé qu'une fois, il pourra l'être deux fois dès lors qu'un accord collectif le prévoit. Le délai de carence, qui devait séparer le recours, sur un même poste, à un autre CDD, pourra désormais être aménagé par accord. Enfin une autre disposition protectrice du salarié précaire a été supprimée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Alors que

la requalification de son contrat en CDI pouvait être demandée par le salarié en CDD si le contrat de travail ne lui avait pas été remis dans les deux jours suivants son embauche, le non-respect de ce principe n'ouvre désormais plus ce droit.

*A contrario*, l'article 86 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, relative « au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels », instaure l'obligation d'engager des négociations, au sein des branches où l'emploi saisonnier est particulièrement important, notamment sur la reconduction des contrats et la prise en compte de l'ancienneté. Toutefois, dans les faits, le secteur de la production agricole n'a pas été inclus dans l'arrêté du 5 mai 2017 « listant les branches où l'emploi saisonnier est particulièrement développé ». Il n'est donc pas concerné par cette mesure qui vise à lutter contre la précarité des saisonniers, dont il est pourtant le principal employeur.

### **3. Caractérisation des salariés précaires**

Si l'instabilité des statuts représente une source de précarité, d'autres facteurs, tels ceux liés à la rémunération, constituent également des déterminants importants.

#### **3.1 La rémunération, composante essentielle de la précarité des salariés**

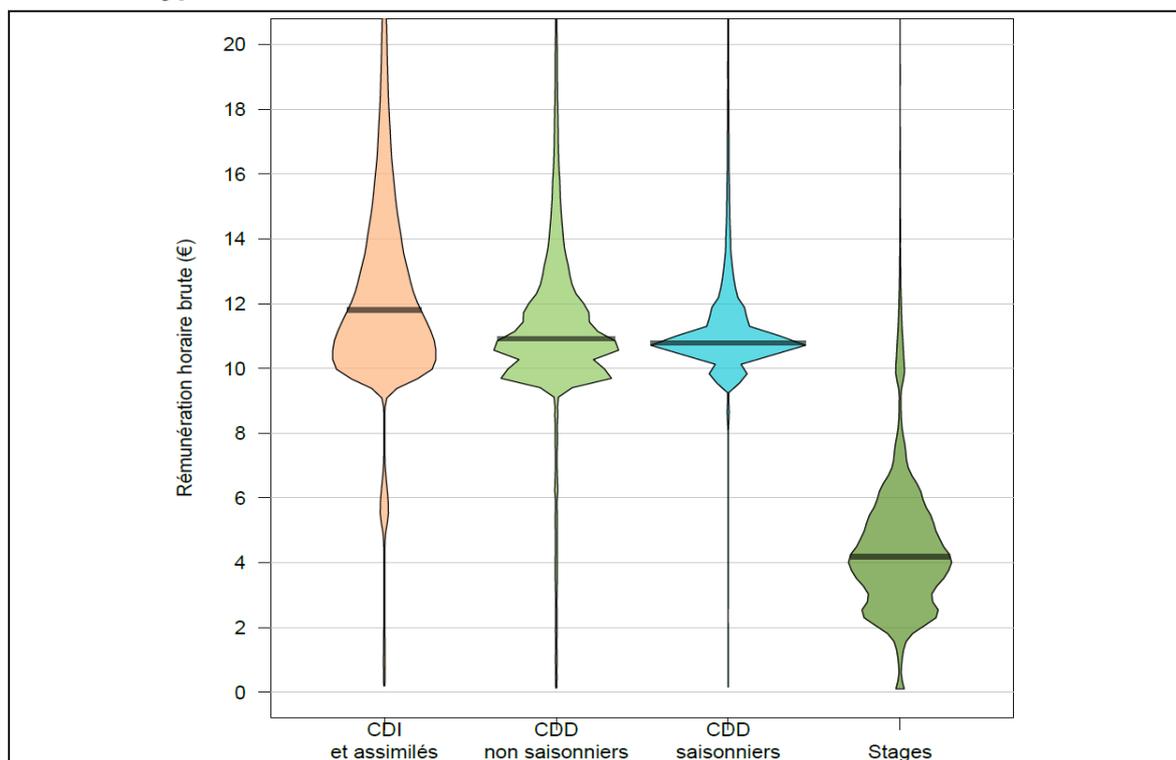
Le cadre de la rémunération du travail salarié agricole est soumis aux impératifs de production et aux contraintes dictés par la recherche de baisse des coûts (Mahé *et al.*, 2018). Ce n'est qu'en 1968, lors des accords de Varenne, que le salaire minimum agricole a été aligné sur les autres secteurs économiques (Bourquelot, 1991). D'un type de contrat à l'autre, les situations actuelles sont hétérogènes, comme l'illustre la figure 26 sur la distribution des rémunérations horaires versées par les employeurs selon le type de contrat (rémunérations « brutes totales » : voir note méthodologique figure 26).

En niveau horaire, la rémunération horaire brute totale médiane des salariés en CDI est supérieure à celle des CDD, elle-même supérieure à celle des contrats saisonniers. Par ailleurs, la dispersion des rémunérations des CDI est la plus importante, reflétant une plus grande diversité des fonctions. Certains niveaux élevés correspondent à des postes à haut degré de qualification, plus fréquents parmi les CDI.

Au contraire, les niveaux de rémunération brute totale des contrats saisonniers sont particulièrement concentrés, en raison de la prédominance d'emplois peu qualifiés et de la limitation des exonérations de charges pour les contrats saisonniers à des niveaux de salaires proches du SMIC. Cette situation peut être constitutive d'une "trappe à pauvreté", les salariés cumulant précarité des contrats et faiblesse des rémunérations (d'autant que les travailleurs saisonniers ne bénéficient pas de prime de précarité en fin de contrat).

La recomposition des collectifs de travail et l'accroissement de la technicité des systèmes de production font que l'écart se creuse entre des salariés permanents, en CDI, de plus en plus qualifiés, « techniciens », et des précaires dédiés aux tâches les moins valorisées. Si cette dualité du travail salarié n'est pas nouvelle, les récentes évolutions semblent l'accroître.

Figure 26 : Rémunérations brutes totales horaires versées par l'employeur selon le type de contrat en 2016



Lecture : la rémunération horaire des salariés des exploitations agricoles est figurée pour les trois types de contrats, chaque profil représente la répartition des cas individuels (densité). La médiane des rémunérations individuelles est représentée par la ligne noire (Phillips, 2017 ; Kampstra, 2008).

Note méthodologique : La nomenclature de la MSA désigne comme « rémunération brute totale » une valeur fortement corrélée aux revenus bruts des salariés mais correspondant à des montants supérieurs. La rémunération brute totale inclut en effet des éléments qu'il n'est pas d'usage de prendre en compte dans le calcul du revenu brut des salariés. Elle inclut ainsi certaines charges patronales, notamment les contributions patronales finançant les régimes collectifs et obligatoires de prévoyance complémentaires. Ces données fournissent donc des indications pour comparer les types de contrats mais non des informations sur le revenu brut effectif des salariés concernés (<http://aide.msa.fr/lfy/web/aide-en-ligne/les-remunerations-a-declarer> )

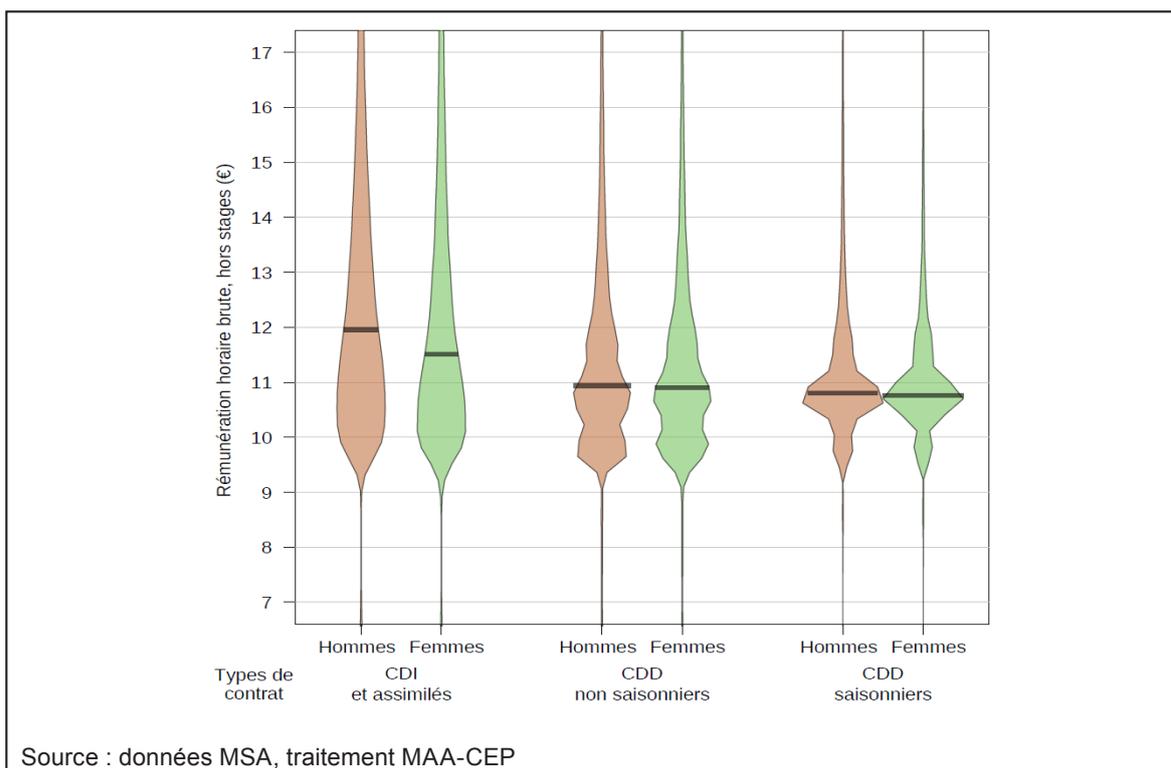
Source : données MSA, traitement MAA-CEP

Au total, sur l'année 2016, 83 % des travailleurs saisonniers cumulent moins de 5 000 € de rémunération brute totale sur leurs contrats saisonniers, et 78 % des salariés ne parviennent pas à atteindre, sur l'année, tous contrats en exploitation cumulés, une rémunération brute totale de 10 000 €. Derrière ces chiffres médians, on retrouve une grande diversité de situations individuelles.

La médiane de la rémunération brute totale horaire des femmes est inférieure à celle des hommes, pour les salariées en CDI et en CDD non saisonniers (figure 27). Les CDD saisonniers correspondent aux mêmes montants médians pour les hommes et les femmes. Toutefois, sur l'ensemble d'une année de travail, l'écart se creuse un peu, car le volume annuel de travail des saisonniers est supérieur pour les hommes : en 2016, la médiane des versements aux saisonniers masculins est de 1 017 € contre 909 € pour les femmes. La faiblesse de ces deux montants montre que les travailleurs saisonniers tirent pour la plupart des montants loin de correspondre à des sources de revenus annuelles suffisantes pour vivre, et semble impliquer que ces travailleurs ne sont employés qu'occasionnellement dans le secteur agricole, en complément d'autres activités<sup>11</sup>.

11. Les données à notre disposition ne permettent pas de faire des développements sur les revenus externes à l'agriculture.

Figure 27 : Rémunérations brutes totales des salariés en exploitations, selon le sexe et le type de contrat en 2014



La rémunération annuelle tirée des contrats saisonniers varie aussi selon la nationalité des saisonniers. Pour la moitié des travailleurs saisonniers de nationalité française, la rémunération annuelle brute tirée des contrats saisonniers ne dépasse pas 829 €, contre 2 654 € pour les saisonniers européens et de 1 872 € pour ceux de pays tiers (figure 28). Avec une rémunération horaire légèrement inférieure, les travailleurs extra-nationaux enchaînent en effet plus de contrats saisonniers sur l'année : alors que la moitié des saisonniers français ont un temps de travail cumulé, en 2016, inférieur à 3,8 % d'un temps plein, les saisonniers européens atteignent 13,2 % d'ETP et ceux des pays tiers 9,3 %. Les saisonniers de nationalité française réalisent majoritairement des contrats de faible durée, alors que les travailleurs étrangers enchaînent plus de contrats saisonniers sur l'année, dans des secteurs où les périodes d'emploi sont plus longues. Le temps de travail cumulé variant nettement selon les secteurs (figure 14), des analyses complémentaires seraient nécessaires pour mieux isoler les contributions respectives de la nationalité, de la proximité du lieu de vie, du secteur d'activité et des travaux effectués dans les disparités de rémunérations et de temps de travail constatées. Par exemple, les travaux de vendange mobilisent de nombreux étudiants vivant à proximité, sur des périodes très courtes.

Dans les entreprises de services à la production agricole, la hiérarchie des montants horaires selon les statuts est sensiblement la même que celle précédemment observée. Parmi elles, avec une part de CDI plus importante, mais aussi des emplois plus qualifiés, ce sont les CUMA qui présentent les niveaux de versement médians les plus élevés (figure 29), et la répartition la plus régulière, alors que plusieurs groupes distincts se dégagent dans les autres types d'entreprises.

Figure 28 : Rémunérations brutes totales cumulées sur des contrats saisonniers en 2016, selon la nationalité des salariés

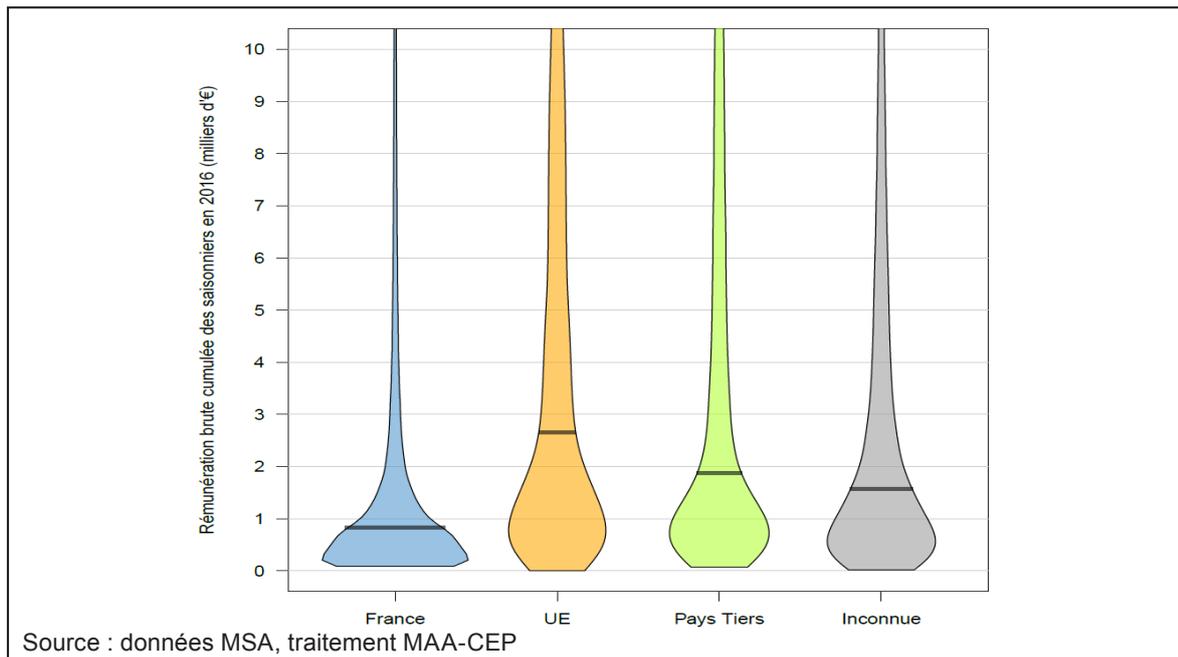
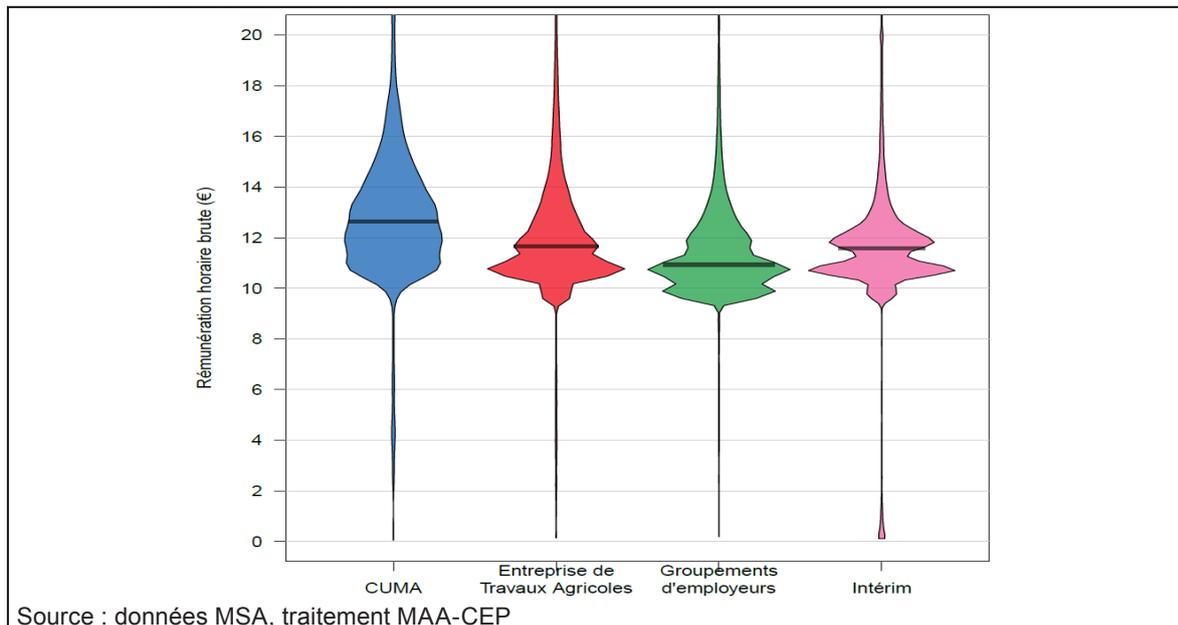


Figure 29 : Rémunérations brutes totales horaires des salariés des entreprises de services en 2016



Dans une analyse de l'agriculture méditerranéenne fondée sur des données statistiques, des études monographiques et des rapports administratifs, Laurent (2013 et 2015) considère que la faiblesse des rémunérations des salariés les plus précaires peut engendrer, du fait des mécanismes de concurrence entre exploitations, une pression à la baisse sur les rémunérations des autres actifs agricoles. Elle illustre comment cette concurrence entre travailleurs et entre exploitations est parfois alimentée par un « dumping social » international, via les différentiels de salaires indirects entre CDI et contrats

saisonniers, mais aussi entre salariés cotisant en France ou non (travailleurs détachés). Au sein de productions similaires, ces différentiels de coût du travail peuvent se révéler significatifs (Darpeix et Bergeron, 2009).

### 3.2 Quel est le profil des salariés les plus exposés à la précarité ?

Au sein de la population active agricole, la population des salariés est nettement plus jeune que celle des exploitants (figure 30) et plus féminisée. Cependant, alors que la part des femmes chefs d'exploitation est stable voire progresse légèrement, la proportion de femmes salariées par les exploitations est en diminution (figure 31). En forte croissance, les ETA tendent, pour leur part, à se féminiser, peut-être en lien avec un élargissement de leur périmètre d'intervention. Les femmes restent peu nombreuses parmi les salariés des CUMA.

La pyramide des âges des salariés en 2016, selon leur contrat de travail (CDI ou autres contrats), met en évidence les différences entre les populations de travailleurs permanents ou non (figure 32). La population des salariés temporaires et saisonniers (608 500 personnes) est nettement plus jeune que celle de ceux bénéficiant d'un CDI (147 500 salariés) : 45 % ont moins de 30 ans (contre 19 % des salariés en CDI), et un tiers ont moins de 25 ans (8,5 % des bénéficiaires de CDI). De même, un tiers des salariés cumulant plusieurs contrats ont moins de 25 ans.

Entre 2002 et 2016 (figures 33 et 34), la population des salariés ne bénéficiant pas d'un CDI a connu trois évolutions importantes : a) la pyramide des âges des salariés précaires s'est étalée, avec une proportion croissante de salariés de plus de 25 ans ; b) la proportion des salariés étrangers a progressé, passant de 17 % à 24 %, notamment dans les tranches d'âge entre 25 et 60 ans ; c) de nombreux salariés précaires ont désormais plus de soixante ans, notamment des hommes. Cette dernière population, quasi-inexistante en 2002, s'est nettement accrue, et l'on observe le même phénomène dans les ETA. Le développement d'emplois pour des personnes en âge d'être à la retraite, et constituant donc une source de revenus d'appoint, peut constituer un indicateur de leur précarité économique.

Les salariés précaires, s'ils sont en grande majorité français (76 %), sont beaucoup plus souvent recrutés parmi des travailleurs étrangers que les salariés permanents, dont 92 % sont de nationalité française. La différence entre les deux catégories de salariés s'est nettement creusée puisqu'en 2002, 83 % des salariés agricoles étaient français, qu'ils bénéficient d'un CDI ou non. Cette rupture est encore plus marquée dans les ETA, où 34 % des travailleurs sans CDI sont étrangers, ce taux montant à 40 % chez les saisonniers. En revanche, dans l'intérim, celui-ci tombe à 12 % chez les non-CDI. Cela peut résulter du fait que les intérimaires étrangers peuvent bénéficier du régime du détachement, moins coûteux pour l'exploitation que l'intérim classique.

Dans les entreprises de service à la production agricole, qu'il s'agisse d'ETA, de sociétés d'intérim ou de groupements d'employeurs (figure 35), les salariés précaires sont plus jeunes que les salariés en CDI. La situation de l'intérim se démarque toutefois, l'écart d'âge entre les deux catégories de salariés y étant plus réduit ; leurs salariés en CDI se révèlent nettement plus jeunes que dans les autres types d'entreprises de services ; inversement, les intérimaires en CDD sont nettement plus âgés que dans les autres branches. Le coût de l'intérim étant plus élevé que le salariat direct, les intérimaires en CDD sont probablement plutôt des ouvriers agricoles plus expérimentés, plus âgés, et sans doute plus spécialisés. Quant aux CDI des entreprises d'intérim, ce sont vraisemblablement des cadres ou des employés encadrant et organisant la fourniture des services.

Figure 30 : **Âge et genre des exploitants et des salariés (hors stagiaires) en exploitation agricole**

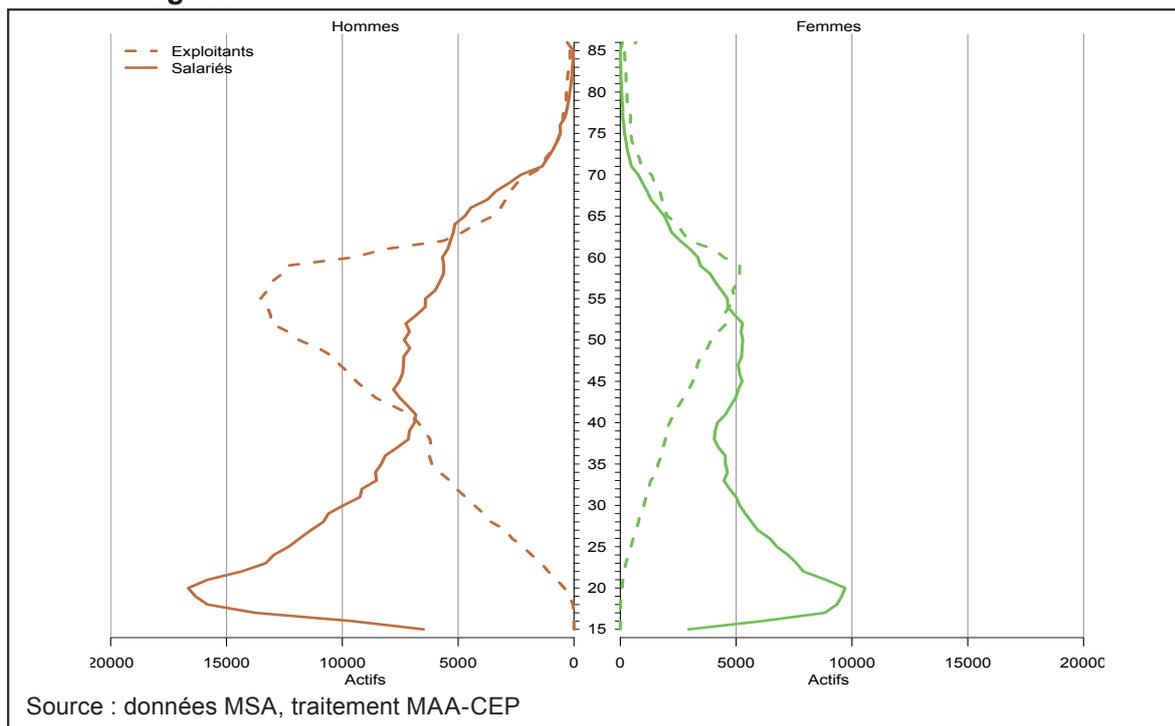


Figure 31 : **Taux de féminisation des travailleurs agricoles, exploitants et salariés, de 2002 à 2016**

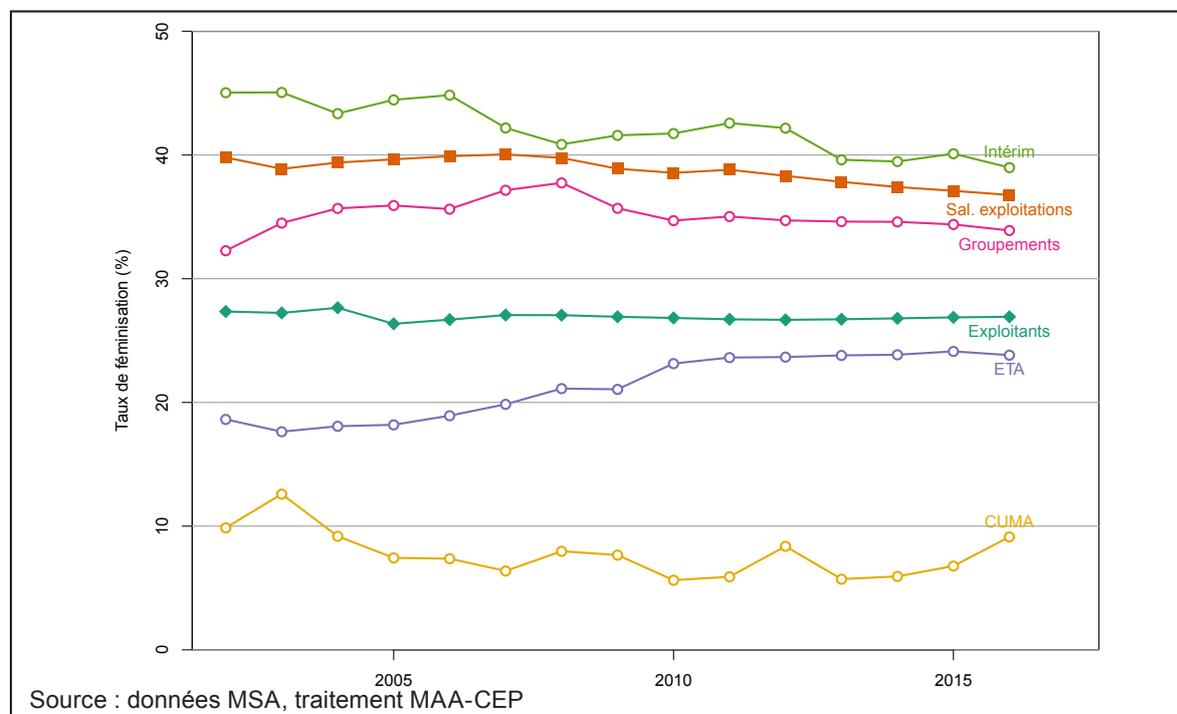


Figure 32 : **Pyramide des âges des salariés en exploitation agricole selon leur statut (CDI, autres contrats) en 2016**

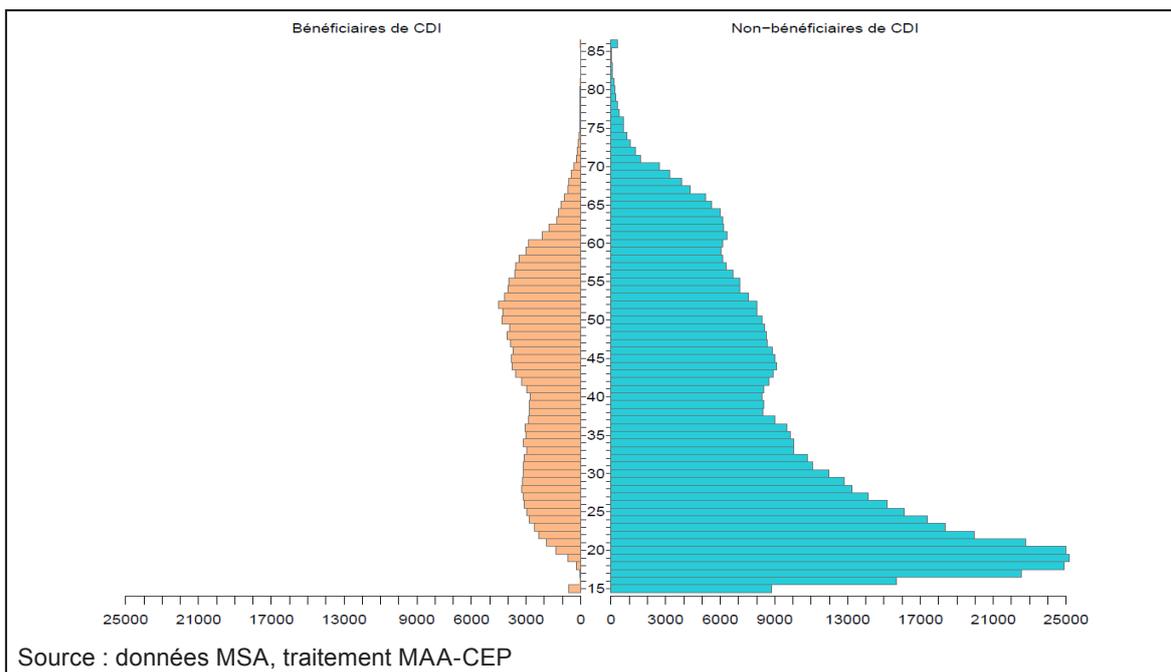


Figure 33 : **Évolution de la population des salariés agricoles non bénéficiaires de CDI : 2002 à 2016**

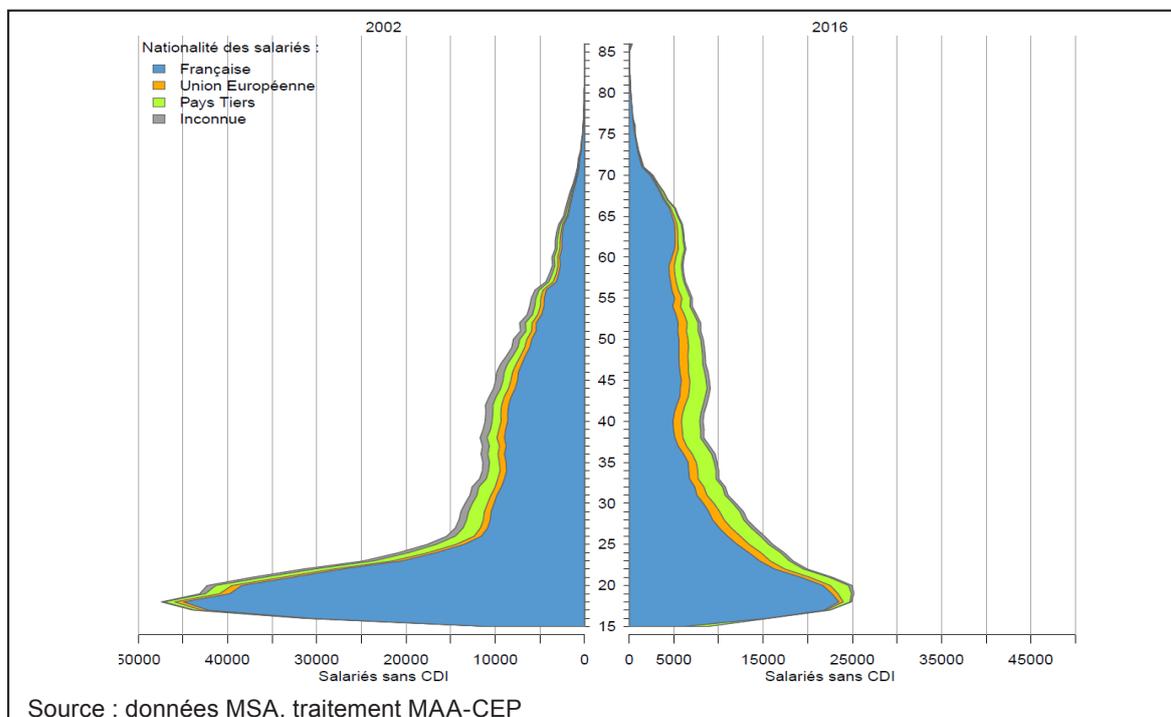
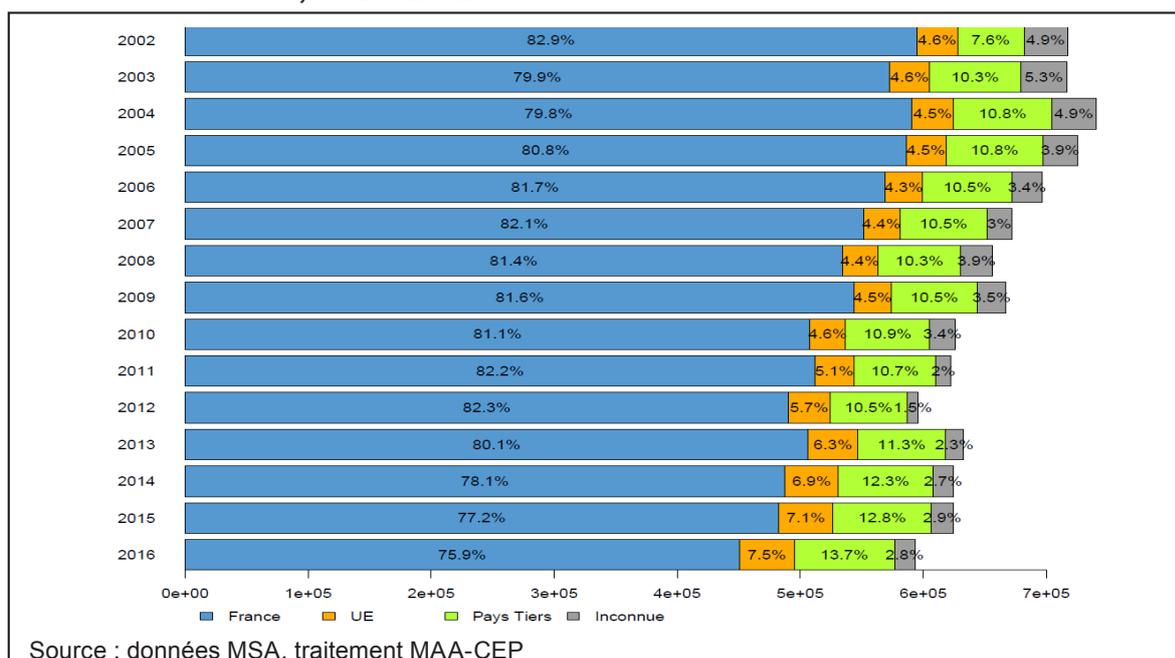


Figure 34 : Nombre de salariés agricoles non bénéficiaires de CDI, selon leur nationalité, de 2002 à 2016



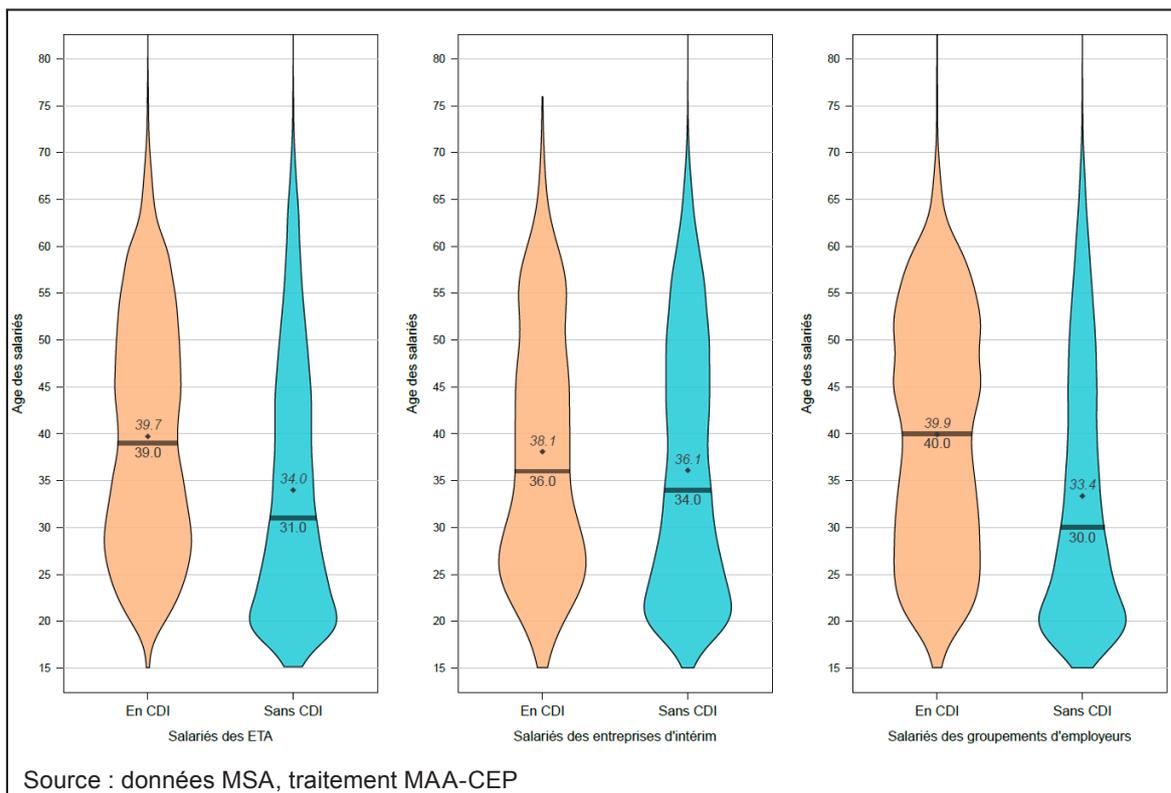
L'analyse de ces populations met donc en évidence la vulnérabilité de certains groupes sociaux, particulièrement exposés à la précarité. Par ailleurs, l'agriculture peut constituer un secteur refuge pour des populations en situation de précarité, grâce à des possibilités d'emplois peu qualifiés permettant de vivre à moindre coût dans des zones rurales où le logement et la nourriture sont facilités. Ce phénomène a été décrit au niveau international, notamment par la FAO (2004), et français (Chiffolleau, 2012). Aux États-Unis, le développement de micro-exploitations dans la zone de Détroit, particulièrement frappée par la crise économique, a été analysé sous cet angle par différents chercheurs, juristes, économistes et géographes (Choo, 2011 ; Draus *et al.*, 2014 ; Colasanti *et al.*, 2012). C'est dans une logique similaire de réinsertion et d'activité refuge que se développent parfois les espaces-tests, structures innovantes d'accompagnement à l'installation en agriculture (Fabre *et al.*, 2016 ; Leblanc, 2011).

#### 4. Abus et travail illégal

Les évolutions observées conduisent tout à la fois à la mise en place de nouveaux statuts d'emploi (travail détaché) et d'activité (Wwoofing), et à une recomposition des relations de travail dans les exploitations. La situation se complexifie encore si l'on prend en compte les différentes formes de travail illégal. L'agriculture est en effet un des quatre secteurs jugés prioritaires pour le contrôle du travail illégal, après le secteur du bâtiment et des travaux publics, et ceux des hôtels-café-restaurants et des services aux entreprises (CNLTI, 2018). En 2016, la principale fraude identifiée dans les secteurs identifiés comme prioritaires, dans le plan national de lutte contre le travail illégal, est le travail dissimulé, avec 83 % des constats (Direction générale du travail, 2017).

La notion de « travail illégal » recouvre un large spectre de situations. Elle inclut d'abord le travail dissimulé, la sous-déclaration du nombre d'heures travaillées (« travail gris ») et la dissimulation de la totalité du temps de travail (« travail noir »). Le travail « gris »

Figure 35 : Age des salariés des entreprises de services à la production agricole, selon leur statut, en 2016



serait plus sous-estimé que le travail au noir d'après le rapport du CNIS (Gubian, 2016). On observe également des situations de non-respect du code du travail afin de réduire la rémunération finale du salarié (par exemple rémunération à la tâche venant contrarier les obligations réglementaires relatives au respect du SMIC), ou des recours abusifs à certains statuts (faux bénévoles, faux stagiaires, faux « *Wwoofeurs* », utilisation frauduleuse du portage salarial, etc.). À cela s'ajoutent d'autres infractions (prêt illicite de main-d'œuvre, emploi d'étrangers sans titres) qui au pire peuvent déboucher sur des situations de travail forcé ou quasi-esclavage (ILO, 2014). Des exemples de telles dérives sont détaillés ci-après.

#### 4.1 Le travail dissimulé

Pour le code du travail (article L. 8221-5), est réputé « travail dissimulé » soit le fait de ne pas déclarer un salarié intentionnellement, soit le fait de ne pas mentionner intentionnellement sur le bulletin de paie la totalité des heures effectuées.

En 2017, le montant des fraudes aux cotisations et au travail illégal et dissimulé détectées par la MSA s'élevait à 22 millions d'euros, en hausse de 9,5 % par rapport à 2016 (11,5 M€ de fraude au travail dissimulé et 10,6 M€ de fraude aux cotisations) (CCMSA, 2018). Les fraudes identifiées ne constituent toutefois qu'une partie du travail dissimulé.

Différents travaux ont tenté, avec toutes les difficultés inhérentes, d'estimer l'ampleur du travail non déclaré en France. Un rapport du Conseil national de l'information statistique (CNIS) reprend une enquête du Crédoc (2004 personnes interrogées), selon laquelle 3,9 % des adultes disent avoir effectué du travail non déclaré au mois de mai 2015, parmi eux 3 % situaient cette activité dans le secteur agricole. Extrapolé à la population française, il y aurait

ainsi *a minima* 60 000 résidents qui auraient effectué du travail illégal en agriculture (Gubian *et al.*, 2016). Ce chiffre constitue vraisemblablement une estimation basse. En effet, 5,2 % des sondés ont refusé de répondre, et la délimitation de la population de l'enquête était peu à même d'inclure les travailleurs les plus isolés et vulnérables, voire clandestins. De plus, la période considérée (le mois de mai) est peu chargée en travaux agricoles saisonniers. Le rapport final de la mission sur les contrôles en agriculture (Massat *et al.*, 2015) note que 11 % des contrôles réalisés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal permettent de repérer du travail dissimulé, et qu'aucun de ceux réalisés pour vérifier l'application du droit du travail ne permet d'identifier des exploitations agricoles totalement en conformité.

Les mesures d'exonération des cotisations de sécurité sociale, subordonnées à l'emploi de travailleurs saisonniers agricoles, mises en place ces dernières années, visaient à réduire la sous-déclaration (Mahé *et al.*, 2018). Toutefois, les contrôles réalisés montrent que le travail dissimulé demeure important. Les travailleurs occasionnels y sont particulièrement exposés, le caractère saisonnier des contrats contribuant au risque de développement des diverses formes du travail illégal.

Par ailleurs, une partie des travailleurs reste totalement invisible dans les diverses sources de données. Ainsi une fraction des exploitations emploie des étrangers sans titre de séjour. Certaines recherches ont souligné l'existence de véritables systèmes criminels, organisés autour du travail illégal en agriculture (Muro, 2016 ; Albertini, 2018). Une synthèse de la littérature serait nécessaire pour obtenir des estimations plus complètes sur le sujet, dont les approches chiffrées sont par nature difficiles.

## **4.2 Les fraudes au travail détaché**

Les travailleurs détachés peuvent également être plus exposés à des conditions de travail dégradées, voire illégales. Alors que le nombre de travailleurs détachés a augmenté de façon exponentielle ces dernières années, les services de contrôle constatent des « détournements massifs du régime de détachement », tout particulièrement en agriculture (CNLTI, 2018). Dans certains cas, des entreprises se prévalent du régime du détachement alors que, exerçant une activité stable et habituelle en France, elles devraient y payer impôts et cotisations sociales pour leurs salariés. Dans d'autres cas, ce sont les conditions du détachement qui ne respectent pas les règles minimales du droit du travail français (encadré 2), auquel les prestataires sont soumis sur la durée du détachement : « non-respect du Smic et des minima conventionnels, des repos et durée maximale de travail, conditions d'hébergement non satisfaisantes et parfois contraires à la dignité humaine » (idem).

## **4.3 Le cas de la rémunération à la tâche**

Il n'existe pas de dispositions légales, ni dans le code du travail, ni dans le code rural et de la pêche maritime, définissant précisément la rémunération « à la tâche », « au rendement » et « aux pièces ». Le travail à la tâche est un mode de rémunération légal, qui prend en compte la quantité de travail réalisée par le salarié et non le temps de travail effectué. On peut donc en retenir une définition par défaut, par opposition à une rémunération réalisée en fonction d'un taux horaire et d'un nombre d'heures effectuées : il n'y a pas de proportionnalité avec le nombre d'heures de travail accompli par le salarié. Les « tâcherons » doivent néanmoins être liés à l'employeur par un contrat de travail, souvent saisonnier. Seul le mode de rémunération diffère. Dans de nombreuses conventions collectives de la production agricole, on trouve dans les « avenants salaires » un barème pour une rémunération à la

tâche (maraîchage, polyculture). En dehors de la production agricole, la rémunération à la tâche est fréquemment utilisée pour les bûcherons (Gros, 2014 et 2017). Le salarié se trouve alors incité à avoir une meilleure productivité et à augmenter son rendement, s'il veut percevoir une rémunération plus importante. Ce mode de rémunération doit toutefois se faire dans le respect du SMIC horaire, et peut présenter un caractère illicite dans le cas contraire.

En effet, la réalisation d'une tâche donnée (par exemple la récolte de n kilos de produits), peut prendre un temps variable selon les caractéristiques personnelles des travailleurs (force physique, compétence, etc.). Certains peuvent devoir y consacrer une durée très longue et prendre des risques pour leur santé. Pour autant, sur la base de la seule rémunération à la tâche, ce travail ne leur permettrait pas de percevoir une rémunération aussi importante que celle qu'ils percevraient s'ils étaient payés au taux horaire du SMIC.

Il ressort d'une jurisprudence constante et ancienne de la Cour de Cassation que ce mode de rémunération ne doit pas être préjudiciable aux salariés, l'employeur ne pouvant s'affranchir totalement du facteur temps, en raison de l'obligation légale de payer un salaire minimum calculé sur le temps de travail. Une jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de Cassation rappelle, dans un arrêt du 25 mai 2005 (n°03-44-301), que « sauf dans les cas où la loi en dispose autrement et quel que soit le mode de rémunération pratiqué, un salarié a droit à une rémunération au moins égale au salaire minimum de croissance pour le nombre d'heures qu'il a effectué ».

#### Encadré 2 - Un cas de fraude au détachement

Une société d'intérim agricole espagnole, spécialisée dans l'envoi d'ouvriers sud-américains dans les campagnes françaises, est sous le coup d'une enquête et fait l'objet de poursuites pour fraude au détachement. Cette société envoie en effet ses salariés en Italie et en France, à la manière de travailleurs « détachés », dont l'emploi sous de strictes conditions est légal, mais sans respecter les règles sociales et fiscales qui s'imposent en France.

Les ouvriers agricoles qu'elle emploie touchent un salaire de 800 à 900 euros par mois, bien en-deçà des normes françaises. Les syndicats, et notamment la CGT, dénonçaient depuis des mois leurs conditions de travail, parlant « d'esclaves du XXI<sup>e</sup> siècle ».

Alertée par des travailleurs agricoles français et marocains, qui se retrouvaient au chômage du fait de la concurrence de ces salariés « low-cost », la Fédération nationale agroalimentaire et forestière de la CGT (CGT-FNAF) avait déjà dénoncé en juillet 2015 les agissements de cette société : « On a été sur le terrain, lors des récoltes de fruits, des moissons, des vendanges et on a découvert de véritables camps, des caravanes insalubres. Ils n'ont pas de droits sociaux et ne touchent pratiquement rien. (...) Certains salariés travaillent de douze à quatorze heures par jour et sont logés dans des locaux parfois sans eau, sans électricité ni fenêtre. S'ils sont trop revendicatifs, ils sont renvoyés

chez eux. Dans certains endroits, on retourne à l'esclavage ». L'entreprise facturait « 13 à 15 euros de l'heure contre 20 à 21 euros pour une entreprise d'intérim française », précisait ce syndicat.

Des contrôles se sont déroulés dans les régions Provence-Alpes-Côte-D'azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts-de-France, Corse et Nouvelle-Aquitaine au cours du mois de juin 2017, au sein de 14 exploitations agricoles. Ils ont porté sur les conditions de travail et d'hébergement, et sur la régularité d'emploi des salariés de cette société espagnole.

La préfecture d'Occitanie rapporte que ces contrôles ont permis de confirmer l'existence d'un système collectif et organisé de fraude au détachement, de travail dissimulé et de prêt illicite de main-d'œuvre, qui durait depuis plusieurs années, associant les prestataires étrangers et certaines des entreprises utilisatrices françaises concernées. Ils ont mis en évidence une violation manifeste et organisée des droits fondamentaux, et des abus de la vulnérabilité d'environ 200 salariés présents sur le territoire national, majoritairement ressortissants de pays extérieurs à l'UE. Ont été constatés des durées de travail allant jusqu'à 260 heures mensuelles, sans repos hebdomadaire, des salariés qui travaillent 30 jours/30, plusieurs mois consécutifs, ou le non-respect des règles sociales d'ordre public tel que le SMIC.

Il appartient donc à l'employeur de veiller au respect des dispositions relatives à la rémunération minimale. Pour vérifier que les salariés ne sont pas lésés par rapport à ce qu'ils auraient perçu s'ils étaient rémunérés au taux horaire du SMIC, le contrôle du temps de travail doit être effectué et permettre cette comparaison (encadré 3). L'administration a rappelé ces principes lors de la présidence des commissions mixtes paritaires des conventions collectives et l'inspection du travail a effectué des contrôles en la matière. De fait, l'obligation d'enregistrer les heures de travail et de comparer la rémunération avec le SMIC pourrait constituer une contrainte supplémentaire, conduisant à une diminution du recours à la rémunération à la tâche.

#### 4.4 Abus de statuts

Les services d'inspection du travail (CNLTI, 2018) évoquent également le recours à de faux stagiaires (étudiants nationaux et internationaux), à de l'entraide agricole fictive, à de faux bénévoles, notamment dans le cadre du Wwoofing (voir plus loin), ainsi qu'à de faux travailleurs indépendants, notamment des micro-entrepreneurs. Certaines pratiques de bénévolat agricole se développent, entre formation, découverte du monde rural et loisir (voir aussi la question de l'œnotourisme : Sermier, 2017). Les abus de statuts peuvent aussi révéler la précarité économique des personnes qui fournissent leur travail dans ces conditions. En tout état de cause, elles se traduisent par une dégradation certaine de leurs droits.

##### Encadré 3 - L'exemple des cocos de Paimpol

Le coco de Paimpol est un haricot blanc semi-frais bénéficiant d'une AOP. Ses 256 producteurs emploient environ 2 000 saisonniers, dits « plumeurs de coco ». La récolte se fait à la main, conformément au cahier des charges de l'AOP. Les plumeurs sont rémunérés à la tâche en application des dispositions de la convention collective départementale applicable aux exploitations de polyculture, d'élevage et de cultures légumières de plein champ, en date du 26 octobre 1982. Cette convention prévoit que 130 kg de cocos de Paimpol ramassés sont équivalents à 7 heures de travail.

Lors de la réunion de négociation de la convention collective départementale applicable, la présidence de commission a rappelé aux partenaires sociaux que la rémunération à la tâche ne dispensait pas les employeurs de tenir un registre des heures de travail effectuées. Ce rappel a été fait suite à un courrier adressé à la présidence de la commission, dénonçant le niveau de rendement imposé pour atteindre une rémunération correspondant au SMIC horaire.

Des contrôles ont été effectués et il a été demandé aux producteurs de cocos de décompter le temps de travail et de veiller au respect du SMIC. Les producteurs ont indiqué employer des personnes marginalisées, qui cherchaient dans le travail à la tâche du

lien social et un complément de revenu, par exemple par rapport à une petite retraite. Ils estimaient ne pas être en capacité de se soumettre à ces contraintes au regard de leur trop faible marge. De son côté, l'inspection du travail décrivait des conditions de travail difficiles : travail en plein champ, sans eau, sans possibilité de s'asseoir, avec des durées excessives pour atteindre l'objectif imposé de 130 kg de récolte par jour. Un conflit dur s'est alors engagé entre l'administration et les producteurs, qui menaçaient de ne pas planter la prochaine récolte si un arrangement n'était pas trouvé.

Par un courrier commun des ministères en charge du Travail et de l'Agriculture, l'administration a défendu la position du respect impératif du SMIC. Cette réponse a bouleversé les organisations actuelles de production du coco et a eu une incidence sur l'emploi et l'équilibre économique de la filière. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les partenaires sociaux pour convenir des modalités de mise en œuvre de la campagne 2017. Après plus de six mois de discussions, les négociations ont permis de faire progresser les conditions de rémunération de tous les salariés, par le respect du SMIC horaire et l'abaissement de la base de calcul de la rémunération à la tâche. De plus, les professionnels se sont engagés à améliorer les conditions d'emploi et de travail.

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de stages sont réalisés dans les exploitations agricoles françaises. Le recours abusif à ces stages est suivi par la Commission nationale de lutte contre le travail illégal. Elle s'intéresse au respect de la durée maximale des stages en entreprises et à la proportion de travail fourni par les stagiaires dans la somme de travail mobilisée par l'entreprise. Elle a défini un plafond de 15 % du travail total pour qualifier le caractère abusif du recours aux stages.

#### **4.5 Des formes d'activité dont la qualification est source de controverses ?**

Le Wwoofing suscite de nombreuses questions. Deux conditions sont à remplir pour que l'activité du Wwoofer soit bien considérée comme bénévole, au sens du droit du travail, au même titre que l'entraide (CCMSA, 2017). La première est « la participation à une activité non lucrative » (au sens de l'article L. 8221-4 du code du travail). Wwoof France insiste ainsi sur le caractère nécessairement ponctuel de l'activité agricole réalisée par le Wwoofer, ne visant pas la production alimentaire mais bien l'épanouissement et la transmission de compétences. La seconde condition est d'avoir une relation désintéressée, soit parce qu'elle est non rémunérée, soit parce qu'elle est exempte de lien de subordination juridique (Assemblée nationale, 2017). La difficulté est que, la plupart du temps, les Wwoofers sont logés et nourris. Ces indemnités ne doivent donc pas être proportionnelles à leur activité et doivent conserver pour objectif de leur éviter d'engager des frais spécifiques (Balmary, 2006).

Pour certains analystes, dès lors qu'une contrepartie des tâches accomplies par le Wwoofer accueilli existe, et qu'une relation de subordination (droit de contrôle et directive) est établie entre l'hôte et le Wwoofer, alors une relation de type salarial serait établie (Auzero *et al.*, 2016). De même, dans les cas où le travail accompli par les Wwoofers remplacerait un poste nécessaire au fonctionnement normal de l'exploitation, même de manière saisonnière (vendange, cueillette, moisson), alors il serait considéré comme du travail dissimulé (CCMSA, 2016). De façon générale, en cas de recours intentionnel à de faux bénévoles, l'employeur est passible de poursuites pénales pour travail dissimulé (arts. L. 8221-1 et suivants du code du travail), ce même sans éléments intentionnels.

#### **4.6 Lutter contre le travail illégal**

En réduisant les recettes fiscales et sociales, en faussant la concurrence au détriment des entreprises qui respectent la réglementation, le travail illégal affecte aussi bien les capacités d'investissement que l'outil de production. De plus, en portant atteinte aux droits des salariés, il est une source d'insécurité, car alors ces derniers ne relèvent ni d'un statut individuel ou collectif résultant du code du travail ou d'une convention collective, ni de la protection sociale dont bénéficient les autres salariés. L'emploi illégal conduit aussi à une détérioration des conditions de travail de l'ensemble des salariés et, plus généralement, à une dégradation du marché de l'emploi.

Les travailleurs illégaux, parfois sans papiers mais entrés sur le territoire national grâce à des contrats saisonniers, se retrouvent particulièrement exposés, constituant des « cibles isolées et vulnérables » face aux violences sociales, et parfois criminelles (Albertini, 2018). Dans son enquête sur la mort d'un travailleur sans papier dans la plaine d'Aléria, Albertini évoque leurs conditions de vie « médiévales » ainsi que les agressions, vols et rackets dont ils sont les victimes.

Devant l'ampleur de la fraude et la complexité croissante des montages qui la permettent, un plan national de lutte contre le travail illégal (PLNTI) est mis en œuvre sur

trois ans, de 2016 à 2018, avec comme lignes directrices la défense de l'activité économique, la préservation des droits des salariés et le renforcement de la protection sociale. Il comporte trois priorités : une plus grande efficacité des contrôles, un renforcement de la lutte contre les fraudes complexes – notamment celles contrevenant aux règles en matière de détachement – et une stratégie concertée de prévention et d'intervention, tant au plan communautaire que national ou régional.

Pour l'agriculture, la convention nationale de lutte contre le travail illégal en agriculture (CNLTIA) a été signée par les ministères du Travail et de l'Agriculture, les partenaires sociaux et la CCMSA. Elle définit la nature et les modalités de mise en œuvre des différentes actions, sur lesquelles s'engagent les signataires, en matière de lutte contre le travail illégal. Elle souligne l'importance d'une meilleure information des employeurs et des salariés sur : les formes que revêt le travail illégal et les comportements frauduleux des personnes physiques ou morales qui effectuent ou ont recours à des fausses prestations de services ; les situations de travail qui, non maîtrisées, peuvent être qualifiées de « faux statuts » ; et les sanctions encourues en cas de recours au travail illégal. Cette convention nationale définit les rôles respectifs des signataires pour inciter les entreprises à respecter la réglementation.

Au niveau international, l'importance des situations de précarité en agriculture, la prégnance du travail illégal, la faible attention portée à la sécurité et à la santé des travailleurs, s'observent dans de nombreux pays. Plusieurs études ont été conduites pour tenter de les documenter, à diverses échelles, en particulier par deux agences spécialisées de l'ONU : l'International Labour Organization (ILO) et la Food et Agriculture Organization (FAO). Elles aboutissent au constat du développement de situations de travail qui s'écartent des normes internationales, notamment en ce qui concerne le travail des enfants, la reconnaissance du travail des femmes, le respect des règlements sociaux de base (ILO, 2014), jusqu'aux formes plus ou moins déguisées d'esclavagisme (*Le Monde*, 2017).

Selon ces études, la responsabilité de cette dégradation du travail est attribuée aux employeurs. Si cette responsabilité est clairement engagée, des travaux comparatifs (Weiler *et al.*, 2017) font ressortir l'ubiquité de ces tendances, en mettant en parallèle les situations observées en Amérique du nord, Amérique latine, Europe ainsi qu'au Maghreb. Ces observations convergent sur la façon dont les situations de travail des migrants conduisent à en faire une main-d'œuvre soumise et surexploitée. Elles font l'hypothèse que ces formes d'exploitation des personnes travaillant dans l'agriculture sont une composante structurelle du régime de concurrence actuel, et s'interrogent sur les alternatives possibles.

## Conclusion

L'accroissement de la part du salariat dans les exploitations françaises, la fragmentation des collectifs de travail et l'externalisation croissante concourent au développement des emplois sous statuts précaires dans la production agricole. La fragilité des statuts et le faible niveau des rémunérations des salariés agricoles est à mettre en regard de la faiblesse et de l'instabilité des revenus d'une partie des exploitants agricoles. La faiblesse des rémunérations, par une mise en concurrence locale ou internationale, peut se répercuter à court terme sur les prix de marché des productions agricoles, et donc sur les résultats des exploitations, attestant de la dimension macro-économique de cette question.

Plusieurs approfondissements seraient utiles. En particulier, le travail saisonnier en agriculture mériterait d'être analysé dans son articulation avec les autres secteurs d'activité, les nombreux travailleurs saisonniers cherchant de l'emploi dans plusieurs secteurs. Des

études complémentaires seraient également utiles pour mieux analyser les répercussions de la mise en concurrence de la main-d'œuvre sur le niveau et l'évolution des rémunérations des travailleurs agricoles, y compris des exploitants.

Enfin, les mécanismes qui contribuent aux situations de précarité sont multiples, allant bien au-delà des questions de statut et de rémunération, que nous avons plus particulièrement décrites. Au-delà de ces deux axes, il importerait donc de s'intéresser aux conditions d'exercice du travail pour les salariés, les exploitants, mais aussi les employés des entreprises de service à la production.

## **Annexe 1 - Données « cotisants salariés » de la Mutualité sociale agricole**

Les informations compilées par la MSA portent sur deux types différents de cotisation : les cotisations des non-salariés affiliés au régime (exploitants agricoles, mais aussi entrepreneurs forestiers, paysagistes ou conchyliculteurs ; voir Moine, 2013), et celles liées aux contrats salariés. Elles traitent donc de deux populations différentes, mais non disjointes, un exploitant agricole pouvant aussi être salarié.

Les données concernant les salariés regroupent, pour chaque année, l'ensemble des contrats affiliés à la MSA, quelle que soit l'activité de l'employeur : exploitations agricoles, mais aussi chambres d'agriculture, établissements d'enseignement, etc. Isoler au mieux les exploitations agricoles parmi les employeurs, pour se rapprocher d'un champ d'analyse proche du recensement agricole, nécessite donc des traitements, détaillés dans l'annexe 2.

Ces données administratives sont établies à l'échelle du contrat individuel, précisant notamment dans chaque cas :

- l'identifiant du salarié : cet identifiant unique, crypté, permet de regrouper les différents contrats effectués par un même salarié sous le régime de la MSA au cours de l'année, de décompter de manière unique ces salariés, et de recomposer leurs périodes d'activité ; le cryptage de cet identifiant étant suivi dans le temps, il permet de suivre des trajectoires pluriannuelles ;
- les caractéristiques du salarié : sexe, date de naissance, informations sur la nationalité ;
- des informations sur l'employeur : identifiant, code NAF, statut juridique, catégorie de risque accident du travail ;
- la nature du contrat de travail ;
- les dates de début et de fin du contrat ;
- le nombre d'heures effectuées (y compris les heures supplémentaires) ;
- le montant de la rémunération brute ;
- les montants des charges et cotisations, etc.

Ces fichiers exhaustifs autorisent ainsi un suivi très précis du salariat et de son évolution, et permettent de développer des analyses originales.

## Annexe 2 : Grille de classement des employeurs en production agricole

Pour catégoriser les entreprises employeuses dans le secteur de la production agricole, sur un périmètre analogue au recensement agricole, trois variables sont utilisées (Moine, 2013) : les codes NAF des entreprises, la catégorie juridique et la catégorie de risque accidents du travail (AT).

Ces trois variables permettent non seulement de circonscrire le périmètre mais aussi de distinguer cinq classes d'employeurs, selon le tableau ci-dessous.

Pour entrer dans une classe, l'entreprise doit respecter la condition suivante : (code NAF OU catégorie juridique) ET catégorie AT.

	Code NAF		Catégorie juridique		Catégorie de risque AT
	<2010	=2010	<=2000	>2000	
Exploitations agricoles	011. 012. 013. 159F 151E	011. 012. 013. 014. 015. 1089Z 1102A			110, 120, 130, 140, 150, 180, 190
Groupements d'employeurs			6922	9223	110, 120, 130, 140, 150, 180, 190, 400, 920
Entreprises de travaux agricoles	014A	0161Z 0162Z			110, 120, 130, 140, 150, 180, 190, 400, 920
Entreprises d'interim agricole	745A 745B	7820Z 7830Z			110, 120, 130, 140, 150, 180, 190, 400, 920
CUMA	713A	7731Z	6316	6631	110, 120, 130, 140, 150, 180, 190, 400, 920

Source : auteurs

Les classes sont attribuées de manière unique, l'ordre de priorité suivant permettant de gérer les situations ambiguës :

Exploitations agricoles > Groupements d'employeurs > ETA > Intérim > CUMA.

Cet ordre de priorité nous permet de gérer un critère de sélection assez lâche sur les CUMA, dont la seule forme juridique indiquée dans les données MSA ne permet pas l'identification directe. En donnant la priorité aux autres statuts, nous évitons néanmoins d'attribuer faussement la qualité de CUMA à une exploitation agricole. De plus il convient de noter que ces classifications, sur les NAF et les catégories de risques accidents du travail, donnent une catégorisation des activités principales des entreprises agricoles. Le NAF nous donne l'orientation économique principale, et le code AT nous donne le type d'activité majoritairement réalisé par les salariés de l'exploitation. En conséquence, si les Groupements d'Employeurs et les CUMA sont bien isolé via leur statut juridique et les Entreprises d'Intérim par leur orientation économique de prêt de main d'œuvre, la distinction entre ETA et exploitation agricole est moins facile, car les deux activités peuvent être cumulées. Notre méthode nous permet donc de les séparer selon un critère d'activité principale via la NAF, et par un critère d'emploi des salariés via le code de catégorie AT.

Une exploitation agricole réalisant de la production agricole et des prestations de services agricoles sera comptabilisée comme exploitation si son activité principale est dans la production agricole et ses salariés majoritairement employés dans la production. À l'inverse, elle sera comptabilisée comme ETA si elle a une activité majoritaire de prestation de services, que ses salariés soient comptabilisés comme ayant majoritairement une activité agricole ou de prestation.

## Références bibliographiques :

- Aboubadra-Pauly S., Artois L. d', Le Ru N., 2016, *L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives*, Document de travail, Groupe de travail du Réseau Emplois Compétences, France Stratégie, Paris.
- Agreste, 2011, *Mayotte : synthèse illustrée du recensement agricole 2010*, Coll. Agreste données, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris.
- Albertini A. 2018 *Les Invisibles, une enquête en Corse*, Paris, J.-C. Lattès.
- AREFA, 2010, *Emploi et formation professionnelle dans l'agriculture des Pyrénées-Orientales en 2008*, Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (AREFA) Languedoc-Roussillon.
- Artis A., 2013, « Le groupement d'employeurs : une réponse à la recherche de flexibilité et de sécurité dans la gestion de l'emploi », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n°47.
- Auzero G., Dockès E. 2015 *Droit du travail. Édition 2016*, Dalloz.
- Balmory D., 2006, « Charte du bénévolat »,.
- Barthez A., 1986, « Du labeur paysan au métier d'agriculteur : l'élaboration statistique en agriculture », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, vol. 3, n°1986, p. 46-72.
- Bellit S., 2015, « Quel est l'impact des contrats temporaires en agriculture ? », *Formation emploi*, n°1, p. 23-45.
- Bellit S., Détang-Dessendre C., 2014, « Les salariés agricoles. Entre ancrage sectoriel et précarité », *Économie rurale*, n°342, p. 87-106.
- Bento de Carvalho L., 2016, « Wwoofing et droit du travail: le bonheur est-il dans le pré ? », *Droit Social*, n°1, p. 71.
- Bignebat C., Delame N., Hugonnet M., Legagneux B., NGuyen G., Piet L., 2019, « Trois phénomènes structurants : concentration, externalisation, pluriactivité », dans *Actif'Agri, dynamiques des activités et emplois en agriculture*, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Documentation française, Paris.
- Blanchemanche S., Laurent C., Mouriaux M.-F., Peskine E., 2000, « Multifonctionnalité de l'agriculture et statuts d'activité », *Économie rurale*, vol. 260, n°1, p. 41-51.
- Bojanovski M., Edwards R., 2016, « alluvial: R Package for Creating Alluvial Diagrams », *R package version: 0.1-2*.
- Bourquelot F., 1991, « Les syndicats de salariés de la production agricole : la conquête de l'égalité sociale », *Économie rurale*, vol. 201, n°1, p. 12-15.

- Broughton A., Green M., Rickard C., Swift S., Eichhorst W., Tobsch V., Magda I., Lewandowski P., Keister R., Jonaviciene D., Ramos N.E., Valsamis D., Tros F., 2016, *Precarious Employment in Europe: Patterns, Trends and Policy*, rapport d'étude, Parlement européen.
- Cahuzac É., Détang-Dessendre C., 2011, « Le salariat agricole. Une part croissante dans l'emploi des exploitations mais une précarité des statuts », *Économie rurale*, vol. 323, n°3, p. 82-92.
- Cailhol A., 2013, « Le « wwoofing », une pratique en vacances de statut juridique », *Libération du 20 août 2013*, 2013.
- Castel R., 2003 *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Le Seuil.
- CCMSA, 2017, « Le Wwoofing », *Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole*.
- CCMSA, 2018, « Bilan de la lutte contre la fraude : 33 millions d'euros détectés », *Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole*.
- Chiffolleau Y., Prevost B., 2012, « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Norois. Environnement, aménagement, société*, n°224, p. 7-20.
- Choo K., 2011, « Plowing Over: Can Urban Farming Save Detroit and Other Declining Cities-Will the Law Allow It », *ABAJ*, vol. 97, p. 43.
- Cingolani P., 2006 *La précarité*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.
- CNLTI, 2018, *Plan national de lutte contre le travail illégal 2016-2018 - Bilan intermédiaire*, Commission nationale de lutte contre le travail illégal.
- Colasanti K.J., Hamm M.W., Litjens C.M., 2012, « The city as an "Agricultural Powerhouse"? Perspectives on expanding urban agriculture from Detroit, Michigan », *Urban Geography*, vol. 33, n°3, p. 348-369.
- Coulombel A., Marguet J., Peltier C., Privat C., 2009, « La place du travail salarié dans la gestion des exploitations agricoles », *Notes et études socio-économiques*, vol. 32, p. 41-59.
- Darpeix A., 2008, « Flexibilité interne et flexibilité externe dans le contrat OMI », *Études rurales*, n°182, p. 69-86.
- Darpeix A., Bergeron É., 2009, « L'emploi et la compétitivité des filières de fruits et légumes: situation française et comparaison européenne », *Notes et études socio-économiques*, vol. 32, p. 7-40.
- Décosse F., 2008, « La santé des travailleurs agricoles migrants: un objet politique? », *Études rurales*, n°182, p. 103-120.
- Décosse F., 2011, *Migrations sous contrôle : agriculture intensive et saisonniers marocains sous contrat "OMI"*, thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

- DGER 2012 *Panorama de l'enseignement agricole 2011*, Paris, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- DGER, 2016, *Une légère augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants du supérieur court à la rentrée 2015*, StatEA, n°2016-01, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris.
- DGT, 2016, *Analyse des déclarations de détachement des entreprises prestataires de services en France en 2015*, Direction Générale du Travail, ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Paris.
- DGT, 2017, *Bilan des contrôles dans les secteurs prioritaires identifiés par le plan national de lutte contre le travail illégal en 2016*, Direction Générale du Travail, ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Paris.
- Draus P.J., Roddy J., McDuffie A., 2014, « "We don't have no neighbourhood": Advanced marginality and urban agriculture in Detroit », *Urban Studies*, vol. 51, n°12, p. 2523-2538.
- Dumont A.M., Baret P.V., 2017, « Why working conditions are a key issue of sustainability in agriculture? A comparison between agroecological, organic and conventional vegetable systems », *Journal of Rural Studies*, vol. 56, p. 53-64.
- Elyakime B., 2007, « Groupement d'employeurs agricoles : quelle aide publique locale ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, p. 861-880.
- Eurofound, 2017, *Atypical work*.
- Fabre C., Moity-Maizi P., Cavalier J.-B., 2016, *Les espaces-tests agricoles : expérimenter l'agriculture avant de s'installer*, Coll. Analyse, n°92, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris.
- Ferré N., 2008, « L'emploi saisonnier » : une notion extensible », *Plein droit*, vol. 78, n°3, p. 3-5.
- Flamand J., Jolly C., 2017, « Salariés ou indépendants, une question de métier ? », France Stratégie.
- FNEDT, 2016, *Rapport d'activité 2015*, Fédération nationale des entrepreneurs des territoires.
- Forget V., Grandjean A., Huille A., Legagneux B., NGuyen G., Piet L., Détang-Dessendre C., Dedieu B., Ramanantsoa J., 2019, « L'emploi et les activités agricoles, chiffres et évolutions clé », dans *Actif'Agri, dynamique des activités et emplois en agriculture*, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Documentation française, Paris.
- Foucauld J.-B. de, Cézard M., Reynaud M., 2008, *Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir. Rapport du groupe de travail sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi*, Conseil national de l'information statistique (CNIS).
- Glorius B., 2008, « La migration pendulaire de la main-d'oeuvre entre la Pologne et l'Allemagne », *Études rurales*, n°182, p. 139-152.

- Grandjean A., Berriet-Sollic M., 2013, « Diversité structurelle et instabilité de l'équilibre institutionnel : les facteurs d'évolution des structures agricoles ukrainiennes de la région de Ternopil », *Pour*, vol. 217, n°1, p. 67-75.
- Grandjean A., Courleux F., Wepierre A.-S., Dedieu M.-S., 2016, *L'agriculture familiale en France métropolitaine : éléments de définition et de quantification*, Coll. Analyse, n°90, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris.
- Gros J., 2014, « Les bûcherons-tâcherons, des travailleurs restés à l'écart du salariat », *La nouvelle revue du travail*, n°5.
- Gros J., 2017, « Travailleurs indépendants mais subalternes. Les rapports à l'indépendance des bûcherons non salariés », *Sociologie du travail*, vol. 59, n°4.
- Grosset J., Cieutat B., 2015, *Les travailleurs détachés*, Avis du CESE, Conseil économique, social et environnemental.
- Gubian A., 2017, *La mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques*, Rapport du groupe de travail du CNIS, n°142, Conseil national de l'information statistique (CNIS).
- Harff Y., Lamarche H., 1998, « Le travail en agriculture: nouvelles demandes, nouveaux enjeux », *Économie rurale*, vol. 244, n°1, p. 3-11.
- ILO, 2014 *Profits of Poverty: The Economics of Forced Labour*, International Labour Office.
- Kampstra P., 2008, « Beanplot: A Boxplot Alternative for Visual Comparison of Distributions », *Journal of Statistical Software*, vol. 28, n°Code Snippet 1.
- Lamanthe A., 2008, « Les paradoxes de la formalisation de la relation salariale en milieu rural (Briançonnais) », *Études rurales*, n°182, p. 29-44.
- Langlois-Bourquelot F., 1991, « Les syndicats de salariés de la production agricole : conquête de l'égalité sociale », *Économie rurale*, vol. 201, n°1, p. 12-15.
- Laurent C., 2015, « L'agriculture méditerranéenne française entre multifonctionnalité et dumping social », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, vol. 65, n°65, p. 123-134.
- Laurent C., 2013, « The Ambiguities of French Mediterranean Agriculture: Images of the Multifunctional Agriculture to Mask Social Dumping? », dans Ortiz-Miranda D. (coord.), *Agriculture in Mediterranean Europe: Between Old and New Paradigms*, coll. Research in Rural Sociology and Development, n°19, Emerald Group Publishing Limited, p. 149-171.
- Laurent C., Rémy J., 2000, « L'exploitation agricole en perspective », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°41, p. 5-22.
- Le Blanc J., 2011, « Installation agricole : nouveaux profils, nouvel accompagnement », *Pour*, n°5, p.137-143.
- Le Monde*, 2017, « Libye : des migrants vendus aux enchères comme esclaves », 16 novembre.

- Lerouge L., 2009, « Les effets de la précarité du travail sur la santé : le droit du travail peut-il s'en saisir ? », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, n°11-1.
- Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social.
- Mahé M., Perron D., Ramanantsoa J., 2019, « Politiques fiscales et sociales ciblant les activités agricoles », dans *Actif'Agri, dynamiques des activités et emplois en agriculture*, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Documentation française, Paris.
- Marchand O., Thélot C. 1997 *Le travail en France, 1800-2000*, Nathan.
- Massat F., Bastian J.-P., Saillant S., 2015, *Missions de contrôle en agriculture*, Rapport au Premier ministre.
- McLaughlin J., Weiler A.M., 2017, « Migrant Agricultural Workers in Local and Global Contexts: Toward a Better Life?: Review Essay », *Journal of Agrarian Change*, vol. 17, n°3, p. 630-638.
- Mésini B., 2008, « Contentieux prud'homal des étrangers saisonniers dans les Bouches-du-Rhône », *Études rurales*, n°2, p. 121-138.
- Mésini B., Laurent C., 2015, « Concurrence des marchés de main-d'œuvre et dumping social dans l'agriculture », *Économie rurale*, n°5, p. 171-176.
- Midler E., Bellec T., Burens I., Caillou P., Deffontaines N., Hostiou N., Jacques-Jouvenot D., Kalainathan D., Nicot A.-M., 2019, « Les conditions de travail et de santé des travailleurs agricoles », dans *Actif'Agri, dynamiques des activités et emplois en agriculture*, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Documentation française, Paris.
- Moine M., 2013, *Le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) - Résultats 2011*, Coll. Agreste Chiffres et Données - Série Agriculture, n°220, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris.
- Morice A., 2008, « Quelques repères sur les contrats OMI et ANAEM », *Études rurales*, n°182, p. 61-68.
- Morice A., Michalon B., 2008, « Les migrants dans l'agriculture : vers une crise de main-d'œuvre ? Introduction », *Études rurales*, n°182, p. 9-28.
- Mouriaux M.F., 2005, « Groupement d'employeurs et portage salarial: salariés à tout prix ? », *Connaissance de l'emploi*, vol. 19.
- Murail L.-K., Parmentier M., Foucaud D., Joubert N., 2017, *La population des chefs d'exploitation agricole dans les DOM en 2016*, tableau de bord, Direction des statistiques, des études et des fonds, Mutualité sociale agricole.
- Muro M. M., 2016, *Recogiendo naranjas sin morir en el intento*, IX Jornadas de Sociología de la UNLP 5 al 7 de diciembre de 2016 Ensenada, Argentina, Universidad Nacional de La Plata. Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación. Departamento de Sociología.

- Nicourt C., Cabaret J., 2014, « Ni patrons ni ouvriers : le cas des éleveurs intégrés », *La nouvelle revue du travail*, n°5.
- OCDE 2017 *Le recrutement des travailleurs immigrés France 2017*, Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- Petrick M., Weingarten P. 2004 *The role of agriculture in Central and Eastern European rural development: engine of change or social buffer?*, Studies on the Agricultural and Food Sector in Central and Eastern Europe, n°25, Institute of Agricultural Development in Central and Eastern Europe IAMO.
- Phillips N., 2017, *yarr: A companion to the e-book YaRrr!: The Pirate's Guide to R*, R system, R package version 0.1.5.
- Pouliquen A., 2001, « L'agriculture néo-paysanne roumaine : le tampon social contre la relance globale », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 32, n°2, p. 121-153.
- Pouliquen A., 1998, « Agricultural enlargement of the EU under Agenda 2000: Surplus of farm labour versus surplus of farm products », *Economics of Transition*, vol. 6, n°2, p. 505-522.
- Rau V., Mésini B., 2007, *Segmentation statutaire et ethnique du marché de l'emploi en agriculture: le cas des saisonniers migrants dans la production de fruits et légumes en Méditerranée*, présentation à la conférence, New migration dynamics : regular and irregular activities on the European labour market, Nice, université de Nice-Sophia-Antipolis, décembre.
- R Core Team, 2017, *R: A Language and Environment for Statistical Computing*, Vienna, Austria, R Foundation for Statistical Computing, R system, R base version 3.4.3.
- Roux N., 2018, *De l'emploi stable au travail insoutenable*, Document de travail, n°196, Centre d'études de l'emploi et du travail CEET, CNAM.
- Roux N., 2017, *Un emploi discontinu soutenable ? Trajectoires sociales de saisonniers agricoles et d'artistes du spectacle*, Thèse de doctorat en sociologie du travail, CNAM.
- Roux N., 2014, « Créer de la continuité : un travail en soi. Artistes intermittents du spectacle et saisonniers agricoles », *La nouvelle revue du travail*, n°5.
- Rouxel C., 2009, « Conditions de travail et précarité de l'emploi », *Premières Synthèses*, n°28.2, p. 1-7.
- Samak M., 2016, « Pratiques d'emploi et figures du patron en agriculture biologique. Contribution à une sociologie du travail indépendant », *Sociologie du travail*, vol. 58, n°4, p. 412-434.
- Schröder C., 2014, *Employment in European Agriculture: Labour Costs, Flexibility and Contractual Aspects*, Rapport pour le Copa-Cogeca, Institut der deutschen Wirtschaft Köln.
- Sermier J.-M., 2017, *Déclaration des touristes qui réalisent des travaux de vendange*,

- Swanepoel J., 2017, « Whose ethics? The international regulation of labour practices on South African export fruit farms », *Anthropology Southern Africa*, vol. 40, n° 4, p. 303-316.
- Têtu M.-T., 2008, « Travail agricole et "carrières" des sans-papiers algériens dans la Drôme », *Études rurales*, n°2, p. 45-60.
- Thompson K., 2016, *Health and Safety in EU Agriculture*, European Association of Agricultural Economists (EAAE ) 160th Seminar, Warsaw, Poland, EAAE.
- Villaume S., 2011, *L'emploi salarié dans le secteur agricole : le poids croissant des contrats saisonniers*, Coll. Insee Première, n°1368, Insee.
- Villaume S., Delame N., 2009, *Essor des sociétés agricoles : un recours accru au salariat et aux prestataires de services*, Coll. Insee première, n°1234, Insee.
- Wickam H., 2017, *tidyr: Easily Tidy Data with « spread() » and « gather() » Functions*, R system, R package version 0.6.3.
- WwoofFrance, 2018, « Charte du Wwoofing », <https://www.wwoof.fr/charte-wwoofing/>

# Agro-écologie et Programmes de développement rural régionaux (PDRR)

---

Marie Panarin<sup>1</sup>, Cerise Contou<sup>1</sup>, Solenn Leplay<sup>1</sup>, Gwenaëlle Le Borgne<sup>1</sup>,  
Julie Penouilh-Suzette<sup>1</sup>, Mickaël Hugonnet<sup>2</sup>

## Résumé

*Cet article vise à évaluer la manière dont les Régions, nouvelles autorités de gestion des Programmes de développement rural régionaux (PDRR), ont intégré les enjeux relatifs à l'agro-écologie dans leurs documents de programmation 2014-2020. Il présente les résultats d'une étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) dans le cadre du comité national d'évaluation et de suivi de la politique agro-écologique et confiée à Oréade-Brèche. L'analyse des 22 PDRR métropolitains montre que la prise en compte de ces enjeux est moins passée par l'ouverture de mesures de soutien spécifiquement dédiées à l'agro-écologie que par des critères de sélection et de majoration orientant des mesures généralistes existantes. L'étude approfondie de 7 PDRR met en évidence les éléments expliquant les variations de l'intégration des questions agro-écologiques selon les Conseils régionaux : contexte environnemental et économique, volonté politique des élus, etc. Les freins à une intégration plus poussée des objectifs agro-écologiques sont identifiés et des pistes d'action sont formulées. Celles-ci ont trait aussi bien i) à l'amélioration de la gouvernance de la politique agro-écologique et à une meilleure articulation entre l'autorité nationale et les autorités de gestion des PDRR, ii) au renforcement des dispositifs du PDRR en faveur de l'agro-écologie et enfin, de manière plus large, iii) à la mise en œuvre de la transition agro-écologique dans les territoires.*

## Mots clés

Programmes de développement rural régionaux (PDRR), FEADER, agro-écologie, politiques publiques, territoires, jeux d'acteurs

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles  
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.  
Il n'engage que ses auteurs.**

---

1. Bureau d'études Oréade-Brèche, 64 chemin del prat, 31320 Auzeville.

2. Centre d'études et de prospective, Service de la statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 3 rue Barbet-de-jouy, 75007 Paris.

## Introduction

S'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, l'agro-écologie vise à concilier durablement les enjeux socio-économiques et environnementaux (Schaller, 2013). Pour encourager la transition de l'agriculture française dans cette direction, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a lancé en 2012 le « projet agro-écologique pour la France ». Ce projet se déclinait en 18 chantiers, 10 plans et 80 actions spécifiques. Sa mise en œuvre a mobilisé l'ensemble des outils disponibles (techniques, financiers, politiques et organisationnels), et notamment les programmes et fonds européens du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) dédiés au développement rural.

Ces fonds représentent une source de financement conséquente : pour la programmation 2014-2020, l'enveloppe française du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est de 11,4 milliards d'euros. Elle est mobilisée à travers les Programmes de développement rural régionaux (PDRR), dont la gestion a été confiée aux Conseils régionaux en 2013. Les PDRR se composent de plusieurs mesures et sous-mesures, définies au niveau européen (règlement UE 1305/2013), lesquelles sont ensuite déclinées par les autorités de gestion en types d'opération. Bien que certaines de ces mesures fassent l'objet d'un cadrage national et doivent obligatoirement être inscrites dans les PDRR (mesures agro-environnementales (mesure 10), soutien à l'agriculture biologique (mesure 11), Natura 200 (mesure 12)), l'ouverture ou non des autres mesures et les modalités de leur éventuelle mise en œuvre sont laissées à la libre appréciation des Régions. La sélection des mesures à ouvrir doit s'appuyer sur une stratégie globale, dans le but d'adapter les dispositifs de soutien aux besoins identifiés sur les territoires. Par ailleurs, au moins 30 % de l'enveloppe FEADER doivent être alloués à des mesures contribuant à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Bien que les fonds du FEADER puissent être mobilisés pour la mise en œuvre du programme agro-écologique promu par le MAA, le transfert de l'autorité de gestion aux Régions pose des questions de gouvernance. Les Conseils régionaux sont des assemblées autonomes ayant leurs propres orientations politiques. Dans ce contexte, et afin d'encourager la prise en compte des enjeux relatifs à l'agro-écologie dans les PDRR, le MAA a diffusé un guide méthodologique proposant aux autorités de gestion diverses actions envisageables (*Guide Feader*, MAA, 2014). En complément de ce guide, le document de cadrage national pour le second pilier de la PAC, adopté le 20 novembre 2013 par le comité national État-Régions, précise la manière dont les autorités de gestion doivent rendre compte de la mobilisation de leur PDRR en faveur de l'agro-écologie. Toutefois, l'approche est plus incitative que normative et ce document ne fixe aucun objectif précis en matière de résultats.

Dans ce contexte, le comité national d'évaluation et de suivi de la politique agro-écologique a lancé, en 2017, une étude visant à faire l'état des lieux des niveaux et modalités de prise en compte de l'agro-écologie dans les PDRR (Midler et Boy, 2017). Elle a été réalisée par le bureau d'études Oréade-Brèche.

Cet article présente les principaux résultats de cette étude. Après avoir présenté la méthode employée, dans une première partie, les 22 PDRR métropolitains sont passés en revue afin d'identifier les dispositifs mobilisés par les autorités de gestion en faveur de la transition agro-écologique. En troisième partie, plusieurs études de cas permettent d'identifier les facteurs ayant influencé l'intégration plus ou moins poussée de l'agro-écologie dans les PDRR. Dans la dernière partie, les principaux freins à cette intégration sont identifiés et des pistes d'amélioration sont proposées.

## 1. Démarche d'étude et méthodologie

L'étude a été réalisée en deux étapes. La première visait à comprendre comment les enjeux relatifs à l'agro-écologie ont été pris en compte, par les autorités de gestion, dans l'élaboration de leurs PDRR et à mesurer la contribution des 22 PDRR métropolitains à la transition agro-écologique. Pour ce faire, le bureau d'étude a analysé l'ensemble des dispositifs prévus dans les documents de programmation. Il a ensuite attribué à chaque mesure ou sous-mesure une note destinée à évaluer de façon quantitative la contribution du dispositif à l'agro-écologie.

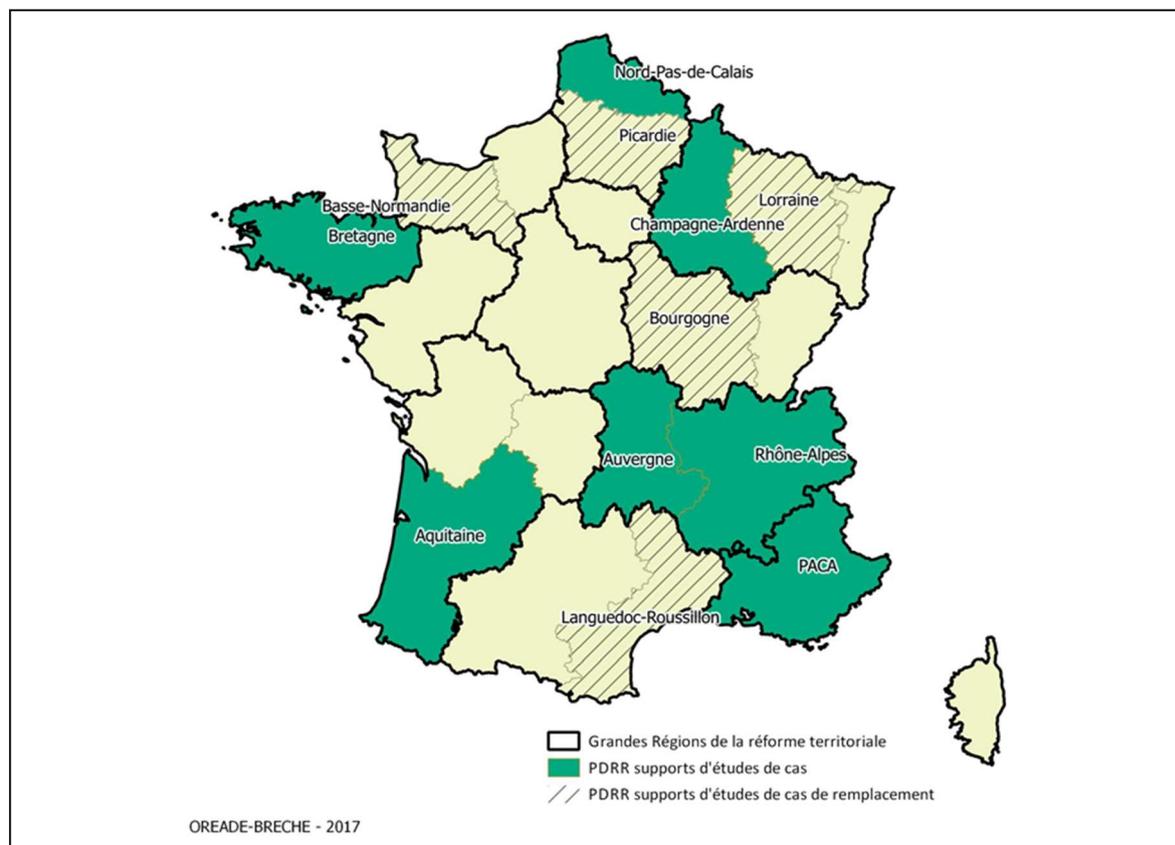
La grille de notation a été construite à partir du *Guide Feader* édité par le MAA en 2014. Ce document identifie six leviers d'action en faveur de l'agro-écologie et sur lesquels les PDRR peuvent intervenir :

- encourager les pratiques agro-écologiques sur les exploitations (levier 1) ;
- structurer et organiser les filières en faveur de l'agro-écologie (levier 2) ;
- encourager les démarches collectives (levier 3) ;
- favoriser les dynamiques de territoire autour de l'agro-écologie (levier 4) ;
- renforcer le conseil et la formation en la matière (levier 5) ;
- encourager la diffusion des pratiques agro-écologiques (levier 6).

Pour chaque mesure ou sous-mesure, une note allant de 0 à 3 lui a été attribuée en fonction de sa contribution à chacun de ces leviers, la note 3 attestant d'une forte contribution de la mesure ou sous-mesure au levier considéré. Le bureau d'étude a fait le choix de regrouper les leviers 4 et 5 en un levier unique, qu'il a intitulé « accompagner la transition agro-écologique ». Les notes finales vont donc de 0 à 15. La contribution d'une même mesure ou sous-mesure à l'agro-écologie peut varier grandement d'un PDRR à l'autre, en fonction des critères de sélection et de majoration qui sont introduits par les autorités de gestion ou bien selon les types d'opérations prévus. Ces éléments ont été pris en compte par le bureau d'étude lors de la notation. Au-delà de la quantification de la contribution des différents dispositifs à la transition agro-écologique, cette première étape a également permis de reconstituer les logiques d'action des différents PDRR, en identifiant les leviers activés ou non dans chacun de ces documents de programmation.

La seconde phase de l'étude visait à identifier les facteurs expliquant l'intégration plus ou moins importante des enjeux agro-écologiques dans les différents PDRR, et à formuler des hypothèses expliquant ce degré variable d'implication. Précisons que dans certains cas, l'agro-écologie est peu présente dans les PDRR mais qu'il existe une politique régionale et des dispositifs de soutien à l'agro-écologie hors PDRR. La prise en compte de ceux-ci dépassait le périmètre de l'étude. Cette seconde étape a reposé sur une analyse de la bibliographie disponible, complétée de sept études de cas régionales choisies de manière à rendre compte de la diversité de l'agriculture française (figure 1). Ces études de cas ont donné lieu à la réalisation d'une soixantaine d'entretiens semi-directifs conduits auprès d'acteurs de la négociation des programmes : DRAAF, Conseils régionaux et départementaux, coopératives, organismes de développement, etc. Elles ont permis de préciser les obstacles à une plus grande prise en compte de l'agro-écologie dans les PDRR, et de mettre en évidence les disparités régionales existantes.

Figure 1 - Localisation des régions choisies pour les études de cas



Source : Oréade-Brèche, rapport de l'étude, p. 76

La méthode retenue par le bureau d'étude présente certaines limites utiles à mentionner. Si la première étape, basée sur l'analyse des mesures et sous-mesures contenues dans les documents de programmation, présente l'avantage d'être facile à mettre en œuvre, elle conduit toutefois à privilégier une lecture analytique alors que l'agro-écologie repose avant tout sur une démarche systémique (Mélèze, 1972), conduite à l'échelle de l'exploitation, voire plus largement à l'échelle d'un territoire et de son système alimentaire (Gliessman, 2016). Par conséquent, des mesures ou sous-mesures ont pu être identifiées comme favorables à l'agro-écologie alors qu'elles ne contribuent qu'à un seul des aspects de celle-ci.

Par ailleurs, pour certaines mesures et sous-mesures, les critères de sélection ou de majoration retenus par les autorités de gestion n'avaient pas encore été établis au moment de l'étude. Ils n'ont donc pas pu être utilisés pour la notation. De plus, la question budgétaire n'a été que peu abordée, en raison de l'inaccessibilité des données pertinentes au moment de la réalisation de l'étude. Ce critère aurait pourtant pu constituer un paramètre intéressant pour juger de la priorité accordée ou non aux mesures favorables à l'agro-écologie.

Pour terminer, la représentativité des sept études de cas, sur lesquelles s'appuie une partie du travail, n'a pu être vérifiée par le bureau d'étude. L'analyse permet toutefois de dégager les enseignements présentés ci-après.

## 2. L'agro-écologie : une prise en compte variable selon les Régions

Parmi l'ensemble des mesures et sous-mesures à disposition des autorités de gestion pour la construction de leurs PDRR, certaines contribuent directement et fortement à l'agro-écologie ou à une de ses composantes. Au-delà des mesures agro-environnementales et du soutien à l'agriculture biologique, qui sont ouvertes de manière systématique et obligatoire dans tous les PDRR, c'est le cas des mesures de soutien à l'agroforesterie (M8.2), au bien-être animal (M14) ou à la méthanisation (M6.4). Les autres dispositifs ne contribuent pas directement à l'agro-écologie mais peuvent néanmoins être dirigés vers celle-ci par le biais des critères de sélection et de majoration mis en place. Le tableau 1 présente l'ensemble des mesures ou sous-mesures ouvertes dans chacun des 22 PDRR ainsi que leur contribution respective à la transition écologique.

Tableau 1 - **Panorama des dispositifs mobilisés dans les 22 PDR métropolitains et plus ou moins engagés en faveur du projet agro-écologique**

Dispositif	Formation	Conseil	Qualité	Investissements exploitations agricoles/AA	Investissements Infrastructures	Investissements agro-environnementaux non productifs	Installation	Développement	Service de base	Agroforesterie	Groupement De producteurs	MAEC	Agriculture biologique	Natura 2000	Bien-être animal	Coopération – PEI	Coopération – autre
	1	2	3	4.1/ 4.2	4.3	4.4	6.1	6.4	7	8.2	9	10	11	12	14	16.1	Autre
<b>Numéro de la mesure</b>	1	2	3	4.1/ 4.2	4.3	4.4	6.1	6.4	7	8.2	9	10	11	12	14	16.1	Autre
<b>Région</b>	Mesures obligatoirement ouvertes (cadre national)																
Alsace																	
Aquitaine																	
Auvergne																	
Basse-Normandie																	
Bourgogne																	
Bretagne																	
Centre-Val-de-Loire																	
Champagne-Ardenne																	
Franche-Comté																	
Haute-Normandie																	
Île-de-France																	
Languedoc-Roussillon																	
Limousin																	
Lorraine																	
Midi-Pyrénées																	
Nord-Pas-de-Calais																	
Pays-de-la-Loire																	
PACA																	
Picardie																	
Poitou-Charentes																	
Rhône-Alpes																	
Corse																	

**Légende :**  Contribution forte à l'agro-écologie  Contribution faible à l'agro-écologie  
 Contribution moyenne à l'agro-écologie  Dispositif non ouvert dans le PDRR

Source : auteurs d'après Oréade-Brèche, 2017, rapport de l'étude p. 59

L'analyse du tableau montre que le soutien à l'agro-écologie, dans les PDRR, se traduit peu souvent par l'ouverture des mesures explicitement dédiées à l'agro-écologie. La plupart du temps, la mobilisation se fait en orientant vers l'agro-écologie des mesures généralistes, par le truchement de critères de sélection ou de majoration. Les mesures portant sur la formation (mesure 1), le soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles et les industries agro-alimentaires (mesures 4.1 et 4.2), les investissements agro-environnementaux (mesure 4.4) et la coopération (mesure 16) sont ainsi fréquemment utilisées dans ce sens. Toutefois, le caractère multi-forme de l'agro-écologie et son absence de définition normative compliquent cela et obligent à recourir à des voies détournées. Ainsi, les critères retenus ne

ciblent jamais l'agro-écologie en tant que telle, mais tantôt l'agriculture biologique, tantôt les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), ou bien encore des projets visant la double performance économique et environnementale (réduction des apports d'intrants, économies d'eau, autonomie fourragère, etc.).

Le tableau 1 fait par ailleurs ressortir deux stratégies contrastées de mobilisation des PDRR en faveur de l'agro-écologie. Certains Conseils régionaux ont fait le choix d'orienter un large éventail de mesures en faveur de l'agro-écologie et d'assurer à la fois un soutien direct aux pratiques la favorisant, mais également aux investissements, à la structuration des filières et à l'accompagnement des producteurs par le conseil et la formation. C'est le cas des régions Auvergne, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées ou encore Rhône-Alpes. Pour chacune d'entre elles, au moins 10 mesures ont été activées et mobilisées plus ou moins fortement en faveur de l'agro-écologie. D'autres Conseils régionaux ont préféré n'orienter vers l'agro-écologie qu'un nombre limité de mesures, au risque de ne pas couvrir l'ensemble des besoins. Les régions Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais sont dans cette catégorie. Dans leur cas, 8 mesures au plus ont été ouvertes et mobilisées en faveur de la transition agro-écologique.

### **3. Quelques facteurs explicatifs de cette inégale prise en compte de l'agro-écologie**

Le second temps de l'étude consistait à identifier les facteurs explicatifs de l'intérêt variable accordé enjeux agro-écologiques. Les études de cas réalisées dans 7 régions (Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, PACA et Rhône-Alpes) ont permis d'identifier plusieurs grands facteurs, présentés dans le tableau 2. Il peut s'agir de facteurs indépendants des autorités de gestion (contexte environnemental, économique et agricole des territoires, mobilisation des acteurs locaux, etc.), ou dépendant directement d'elles (orientations politiques des élus, organisation de la gouvernance, etc.).

Tableau 2 - Facteurs déterminants pour expliquer le degré de prise en compte de l'agro-écologie dans les PDRR

Catégorie	Facteur déterminant	Favorable (+) ou défavorable(-) à l'intégration de l'agro-écologie dans les PDRR	Traduction concrète au niveau régional
Contraintes environnementales (I)	Contexte topographique (I)	+ : piémonts et montagnes	Agriculture diversifiée, familiale et peu capitalisée. Commercialisation en circuits courts développée.
		- : plaine	Agriculture spécialisée à fort capital, monoculture.
	Climat (I)	+ -	Suivant les productions, le climat peut être plus ou moins favorable aux pratiques agro-écologiques.
Crises agricoles (D à I)	Crises agricoles (D à I)	+	En situation de crise économique, certains Conseils régionaux laissent de côté l'agro-écologie quand d'autres y voient le moyen de la surmonter.
		-	
Cadre administratif (I)	Contraintes budgétaires (I)	plutôt -	Nombre limité de mesures ouvertes.
Acteurs locaux (D)	Réseaux d'acteurs dynamiques (D)	+	Facilite la diffusion des connaissances et peut influencer sur les négociations du PDRR.
	Organisation et positionnement des filières (D)	+	Commercialisation en circuits courts bien développée, IAA ou coopératives diversifiées, certaines engagées en AB.
		-	Filières spécialisées, productions à l'export, grands groupes (IAA), peu de circuits courts.
	Volonté politique des élus régionaux (D)	+	Élus favorables à l'agro-écologie.
-		Élus ne faisant pas de l'agro-écologie une priorité.	
Schémas et plans régionaux (I)	Mode d'élaboration (I)	+	Plans élaborés en concordance avec le planning des PDRR, impliquant une large concertation.
		-	Plans élaborés trop tardivement au regard du planning des PDRR, sans large concertation.
	Organisation interne des services (I)	+	Bonne coordination des services en charge des différents plans, bonne coopération DRAAF/autorité de gestion.
		-	Mauvaise coordination des services au sein des structures impliquées, mauvaise coopération DRAAF/autorité de gestion.

Légende : les symboles (D) et (I) identifient les facteurs comme ayant un impact direct (D) ou indirect (I) sur la prise en compte de l'agro-écologie dans le PDRR. Les facteurs prépondérants sont colorés en nuances d'orange, le plus foncé étant le plus influent.

Source : auteurs d'après Oréade-Brèche, 2017, rapport de l'étude, pp. 107 à 109.

Au regard des études de cas réalisées, Oréade-Brèche a identifié quatre catégories de Régions en fonction du niveau de prise en compte de l'agro-écologie dans leurs PDRR. La première regroupe celles qui bénéficient d'un climat plutôt favorable à la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques et présentent une agriculture essentiellement familiale et diversifiée (ex : Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes). Dans ce cas, les élus régionaux ont une bonne connaissance des conceptions de l'agro-écologie et une volonté politique forte de la soutenir. Ceci se traduit par l'existence de politiques régionales en lien avec l'agro-écologie (ex. agriculture durable, qualité des produits, circuits courts, etc.) et par la présence au sein des administrations régionales d'une ingénierie dédiée. Ces Régions bénéficient en outre, sur leur territoire, d'un réseau organisé d'acteurs portant des projets à visée agro-écologique.

Les filières et leurs représentants sont bien présents dans les instances de gouvernance et on observe souvent une forte dynamique de développement de l'agriculture biologique. Ce contexte favorable aboutit, dans les PDRR, à un soutien à l'agro-écologie intégré dans un large ensemble de mesures, *via* des dispositifs ciblés vers celle-ci ou l'instauration, dans la majorité des mesures, de critères de sélection ou de majoration en sa faveur. En cas de contrainte budgétaire, les autorités de gestion ont tendance à renforcer les critères de sélection, *a priori* en faveur de l'agro-écologie.

La deuxième catégorie diffère de la précédente par une volonté politique moins affichée en faveur de l'agro-écologie, même si certaines problématiques sont considérées comme importantes (gestion de l'eau en PACA par exemple). Cela se traduit par des critères de sélection ou de majoration en faveur de l'agro-écologie moins présents ou moins ciblés (soutien aux projets collectifs ou à la gestion de l'eau).

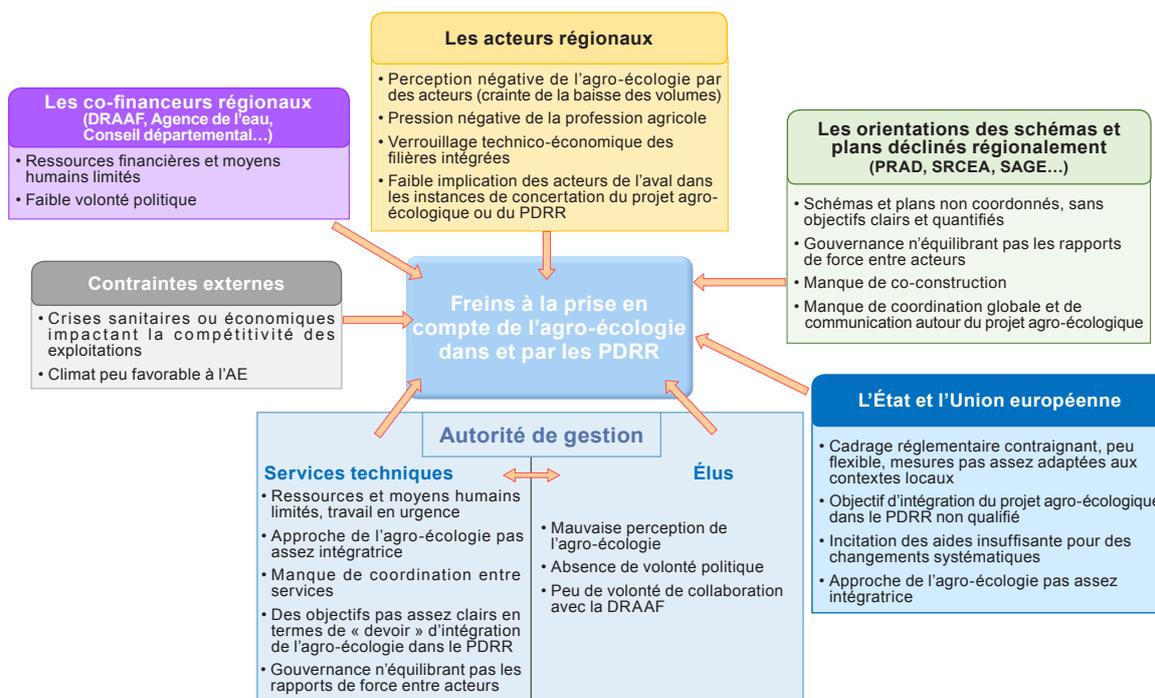
La troisième catégorie réunit des Régions (ex : Nord-Pas-de-Calais, Bretagne) aux conditions climatiques moins propices aux pratiques agro-écologiques. Ces Régions présentent des zones de productions spécialisées, notamment en plaine. Les élus et les services régionaux sont plutôt favorables à l'agro-écologie et peuvent mettre en place des politiques *ad hoc*, mais peu d'acteurs locaux la portent. Les filières sont spécialisées, peu engagées en faveur de l'agro-écologie et leurs représentants sont peu impliqués dans les plans du projet agro-écologique ou dans le suivi du PDRR. Les représentants agricoles majoritaires ne font pas de cet enjeu une priorité, et peuvent même y voir un risque économique élevé (perte de compétitivité). Dans les PDRR, il n'y a généralement pas de mesures dédiées à l'agro-écologie, en dehors des mesures cadrées nationalement (mesures agro-environnementales et climatiques MAEC, agriculture biologique), et peu de sélection en sa faveur dans le cadre des mesures généralistes (formation, conseil, soutien à l'investissement, etc.). En cas de contraintes budgétaires, ces Régions tendent à abaisser les taux ou les plafonds d'aide et à mettre en place des critères de sélection supplémentaires, parfois au profit de l'agro-écologie.

La dernière catégorie se distingue de la troisième par une absence d'engagement en faveur de l'agro-écologie (ex : Champagne-Ardenne). Il n'y a ni politique ni ingénierie dédiée. Le soutien à l'agro-écologie est envisagé presque exclusivement à travers les mesures du cadre national. Il n'y a pas de critères de sélection en faveur de l'agro-écologie, ou alors ceux-ci ont été insérés *a minima* et à la demande des DRAAF (soutien aux GIEE). En cas de contrainte budgétaire, ces Régions ont tendance à abaisser les taux ou plafonds d'aide, sans chercher spécifiquement à épargner les projets à vocation agro-écologique.

## 4. Principaux freins à l'intégration de l'agro-écologie dans les PDRR

L'analyse de la bibliographie disponible (CESE, 2016 ; Guillou *et al.*, 2013 ; Tertrais et Caillaud, 2015 ; Messéan et Meynard, 2014) et les entretiens réalisés par Oréade-Brèche ont permis d'identifier les principaux freins à l'intégration plus large de l'agro-écologie dans les PDRR (figure 2).

Figure 2 - Freins à l'intégration de l'agro-écologie par et dans les PDRR



Source : Oréade-Brèche, rapport final, p. 78

### 4.1. Une notion encore floue, peu d'objectifs quantifiés et des moyens incertains

Parmi les principaux freins, Oréade-Brèche pointe d'abord le flou qui persiste, chez les acteurs, à propos de la notion d'agro-écologie, l'absence d'objectifs chiffrés dans le projet national et l'insuffisance des moyens alloués.

En dépit d'une riche littérature scientifique sur le sujet (Schaller, 2013), et malgré une définition actée par le Code rural, l'agro-écologie demeure imprécise pour nombre d'acteurs régionaux et locaux. Si le concept est de mieux en mieux connu, le bureau d'études note la difficulté qu'il y a à s'entendre sur une définition commune partagée. En particulier, le positionnement de l'agriculture biologique par rapport à l'agro-écologie est questionné. Si l'agriculture biologique est majoritairement considérée comme indispensable pour développer l'agro-écologie, dans la mesure où elle constitue un « réservoir de pratiques » dans lequel les agriculteurs peuvent puiser, la complémentarité entre ces deux modes de production n'est pas systématiquement mise en avant. Les échanges entre producteurs biologiques et producteurs engagés dans l'agro-écologie (notamment dans les réseaux DEPHY) sont par exemple peu développés et peu encouragés.

Par ailleurs, si l'État a fixé des objectifs quantitatifs au plan Ambition Bio 2017 (en matière de surface en agriculture biologique à atteindre) et au plan Ecophyto II (sur la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires), la politique agro-écologique manque elle d'objectifs chiffrés. Selon Oréade-Brèche, cela ne facilite ni la mobilisation des acteurs, ni le suivi et l'évaluation de cette politique.

Au-delà du manque d'objectifs chiffrés, le bureau d'étude considère que la gouvernance du projet agro-écologique aurait pu être meilleure : les multiples instances de pilotage et les divers plans ne favorisent ni le suivi des acteurs locaux et par les acteurs locaux, ni une appréhension globale de ce projet. En régions, le Comité agro-écologique (CAE) a été long à se mettre en place dans certains cas, et son pilotage n'est pas homogène d'une Région à l'autre, variant d'une prise en charge par la DRAAF à un co-pilotage État-Région. Le CAE est en charge du plan Écophyto II et de la sélection des GIEE. Le bureau d'étude considère que ce comité devrait intégrer l'ensemble des plans régionaux du projet agro-écologique, être en mesure de fixer des objectifs quantitatifs à atteindre en région et définir les moyens nécessaires à leur réalisation. Par ailleurs, Oréade-Brèche constate que le CAE et la Commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC), qui sélectionne les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) et est pilotée par les Conseils régionaux, sont dans certaines régions mal coordonnés, même si leurs missions respectives sont bien réparties. La présence de ces deux instances peut contribuer à complexifier la gouvernance générale des questions agro-écologiques.

Le bureau d'étude considère que les moyens humains et financiers sont insuffisants pour assurer la mise en œuvre et la cohérence entre les différents plans du projet agro-écologique, l'animation des GIEE et des PAEC. Certains interlocuteurs se soucient en particulier de l'avenir des soutiens aux groupes locaux de projets ou aux GIEE, qui apparaissent comme une échelle pertinente pour l'échange et la diffusion de pratiques. Certaines DRAAF évoquent des fonds instables alloués aux GIEE, « *au coup par coup* », qu'il serait difficile d'inscrire dans la durée. Ce manque de visibilité financière est défavorable au lancement d'initiatives et au temps long nécessaires à la transition agro-écologique.

Enfin, concernant les fonds du FEADER, l'étude des enveloppes à la libre répartition des Conseils régionaux, en dehors des paiements obligatoires (Indemnité compensatoire de handicap naturel par exemple), montre que celles-ci sont très variables d'une Région à l'autre. Dans ces conditions, certains Conseils régionaux n'ont pas les moyens de répondre favorablement à l'ensemble des demandes qu'ils reçoivent. Selon le bureau d'étude, un rééquilibrage des enveloppes FEADER serait donc à envisager.

Pour ce qui est de l'actuelle programmation, il apparaît que le budget nécessaire au paiement des mesures relatives aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique a été sous-évalué, tant du côté de la maquette FEADER allouée que des cofinancements nationaux. Ceci a contraint les autorités de gestion à instaurer des critères supplémentaires et des plafonds, parfois de manière rétroactive. Certains acteurs interrogés dans le cadre de cette étude appellent à mobiliser des moyens supplémentaires pour ces mesures.

## 4.2 Des dispositifs d'aides à ajuster

L'efficacité des PDRR, au regard des objectifs du projet agro-écologique peut être limitée soit parce que des dispositifs dédiés n'ont pas été ouverts, soit parce que les modalités d'aide mises en place dans les PDRR ne permettent pas une réelle priorisation dans l'attribution des aides en faveur des projets agro-écologiques (liste de dépenses éligibles

trop large, critères ayant peu de poids dans les grilles de sélection, critères partiels, etc.). Les élus régionaux ont souvent tendance à souhaiter que le PDRR bénéficie au plus grand nombre d'agriculteurs, ce qui se fait au détriment du ciblage des fonds vers la transition agro-écologique. Par ailleurs, les différentes mesures ne sont souvent pas conçues en synergie et manquent de cohérence les unes par rapport aux autres. De ce fait, l'approche transversale promue par le guide FEADER, de l'amont à l'aval des filières, fait souvent défaut. Il faut cependant rappeler que le développement de l'agro-écologie n'est qu'un des objectifs des PDRR parmi d'autres (maintien de l'activité agricole et économique en milieu rural, développement territorial, etc.).

Selon le bureau d'étude, le cadre national aurait également pu être mieux utilisé en faveur de la transition agro-écologique. Il souligne notamment la trop grande complexité et la rigidité des MAEC. D'autres études ont déjà indiqué que si le cadre national des MAEC permet d'harmoniser les interventions sur l'ensemble du territoire français, son contenu est en revanche trop précis. Les acteurs locaux disent manquer de marges de manœuvre pour ajuster le contenu des cahiers des charges (seuils, éligibilité, description des mesures, calcul des IFT, etc.) aux spécificités de leurs territoires. Par exemple, Kuhfuss (2013), en se basant sur un travail d'enquête, montre que 56 % des agriculteurs non engagés dans des MAEC, lors de l'ancienne programmation, estimaient les cahiers des charges insuffisamment adaptés aux contraintes de leur exploitation. Les entretiens réalisés par Oréade-Brèche au cours de la présente étude, ainsi que ceux conduits pour une étude des actions d'économie d'eau, réalisée pour le compte de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (Solagro *et al.*, 2017), aboutissent aux mêmes conclusions. Le montant des MAEC est aussi, parfois, perçu comme insuffisant pour les rendre attractives pour certains systèmes de production : la prise de risque serait trop élevée pour leur équilibre économique. Certaines MAEC seraient de fait adoptées par des agriculteurs déjà engagés dans des démarches contribuant à l'agro-écologie, sans toucher les systèmes spécialisés très intensifs et dont l'impact environnemental est plutôt défavorable.

Enfin, le bureau d'étude signale que le retard pris dans l'instruction des dossiers, en début de programmation, et les changements de règles dans le paiement de la mesure de soutien à l'agriculture biologique, n'ont pas contribué à rassurer et sécuriser les agriculteurs souhaitant s'engager ou se maintenir dans la transition agro-écologique.

#### **4.3 D'autres freins plus généraux à la transition agro-écologique dans les territoires**

Au-delà de ces freins relatifs aux politiques publiques, d'autres plus globaux ont été identifiés par le bureau d'étude. Le premier est que les agriculteurs perçoivent la transition écologique comme particulièrement risquée. Elle nécessite en effet l'apprentissage, parfois long, de nouvelles pratiques ayant des répercussions économiques importantes.

Par ailleurs, les filières et leurs représentants semblent aujourd'hui insuffisamment mobilisés en faveur de l'agro-écologie. À l'exception des filières biologiques, dans certaines régions, pour lesquelles on observe une très forte demande de l'aval (filière lait en Rhône-Alpes ou Auvergne, etc.), le marché n'encourage globalement pas la transition agro-écologique, même si des initiatives peuvent être prises dans ce sens par certaines entreprises. Dans les régions de production « industrielle », les cahiers des charges des industries agro-alimentaires sont très cadrés mais peu compatibles avec l'agro-écologie. La mise à contribution des filières serait pourtant un levier majeur pour amplifier la transition, comme le prévoit le plan national.

Enfin, le rapport d'étude évoque un manque d'accompagnement technique des agriculteurs s'orientant vers l'agro-écologie. Il serait à relier au manque de conseil stratégique au niveau des exploitations agricoles et au déficit de compétences techniques des conseillers pour épauler les agriculteurs dans cette démarche.

## **5. Quelques pistes pour mieux mobiliser les PDRR en faveur de l'agro-écologie**

Pour amoindrir ou lever les freins identifiés, les acteurs nationaux et régionaux interrogés ont suggéré diverses pistes d'action. Elles concernent aussi bien la mise en œuvre de la politique agro-écologique par l'État que l'élaboration et la réalisation des PDRR par les autorités de gestion ou encore l'articulation entre échelons régionaux et nationaux.

### **5.1 Clarifier le projet agro-écologique**

#### *Fixer des objectifs chiffrés et proposer des déclinaisons régionales opérationnelles*

Selon le bureau d'étude, une première étape consisterait à affiner la définition de l'agro-écologie et à la rendre plus opérationnelle, en se basant sur des exemples concrets d'exploitations engagées sur cette voie. Il conviendrait aussi de diffuser des références technico-économiques de l'agro-écologie et d'évaluer la performance économique des systèmes de production relevant de cette façon de produire.

Le bureau d'étude estime qu'il conviendrait de décliner le projet agro-écologique en région et de fixer des objectifs explicites. Comme on l'a vu, certaines régions sont plus propices que d'autres aux pratiques agro-écologiques. Il faudrait en particulier répondre aux questions suivantes : quelle agro-écologie promouvoir sur les sols crayeux de Champagne-Ardenne ? Comment décliner concrètement le projet agro-écologique dans ce type de région ? Quel niveau d'effort demander aux exploitations agricoles ? Un tel travail, conduit à l'échelle locale, impliquerait l'ensemble des parties prenantes.

#### *Définir de manière concertée des outils complémentaires au guide FEADER*

Pour renforcer leur appui aux autorités de gestion, les pilotes nationaux de la politique agro-écologique pourraient construire des outils complémentaires au guide FEADER. Ils pourraient par exemple proposer un critère de sélection intitulé « reconception agro-écologique », adapté à l'instruction administrative des PDRR, ou bien des grilles de sélection en faveur de l'agro-écologie pour certaines mesures clés (sélection des PAEC, soutien aux investissements physiques, etc.).

## **5.2 Améliorer la gouvernance du projet agro-écologique et renforcer la coordination entre État et Régions**

Les Régions considèrent encore largement que la politique agro-écologique est nationale et que sa mise en œuvre ne les concerne pas directement. Pour mobiliser plus largement les autorités de gestion du FEADER, le bureau d'étude juge qu'il serait à l'avenir nécessaire d'associer plus étroitement les Régions à la conduite de la politique agro-écologique.

Le bureau d'étude propose de faire du CAE le pilote de la déclinaison régionale du projet agro-écologique. Cette instance gagnerait alors à être systématiquement co-pilotée par l'État et les Régions. Des ponts entre les Plans Ecophyto II et Ambition Bio 2017 seraient à renforcer, à l'instar de ce qui a été fait en régions PACA, Auvergne ou Rhône-Alpes. D'autres liens seraient à construire avec le Plan Ecoantibio 2, qui ne semble pas aujourd'hui pris en compte dans les PDRR. Afin de ne pas multiplier les lieux de concertation, le bureau d'étude propose de fusionner la CRAEC avec le CAE, et il considère qu'il faudrait s'assurer de la représentativité des acteurs du territoire au sein du CAE. Si elle est aujourd'hui globalement satisfaisante, elle serait à renforcer dans certaines Régions pour rééquilibrer les jeux d'acteurs. Il faudrait notamment veiller à mieux impliquer les acteurs « alternatifs », ainsi que ceux de la recherche et de l'aval de la filière (représentants des distributeurs et des consommateurs).

L'étude avance que le MAA pourrait plus s'appuyer sur les établissements publics placés sous sa tutelle et les structures en charge de missions d'intérêt général : INRA, INAO, etc. Selon Oréade-Brèche, les missions de ces organismes pourraient plus largement intégrer l'agro-écologie. Le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2014-2020 est également un outil réglementaire mobilisable en faveur de l'agro-écologie, tout comme les SAFER, en leur confiant une mission spécifique comparable à celle dédiée à l'agriculture biologique prévue par la loi du 11 septembre 2014.

## **5.3 Accroître la prise en compte de l'agro-écologie dans les PDRR**

### *Renforcer les dispositifs d'aide des PDRR en faveur de l'agro-écologie*

Le bureau d'étude propose de renforcer les critères de sélection des projets et de majoration des aides en faveur de l'agro-écologie, en particulier pour le soutien aux investissements physiques (mesure 4). Il s'agirait de donner une priorité plus grande aux projets allant dans le sens d'une re-conception agro-écologique des systèmes de production. Il encourage à dédier exclusivement à l'agro-écologie les mesures relatives à la formation et à l'appui technique (mesure 1), au conseil (mesure 2), au soutien aux groupements de producteurs (mesure 9) et à la coopération (mesure 16). L'ouverture systématique des mesures de soutien aux projets de méthanisation (mesure 7.2) et à l'agroforesterie (mesure 8.2), bien que fortement associées à l'agro-écologie, lui paraît moins pertinente, d'autres dispositifs publics locaux pouvant les accompagner de façon plus souple et efficace que les PDRR.

Pour être effectives, les mesures ouvertes dans les PDRR doivent disposer d'un co-financement national, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, sur certains territoires, la mesure relative à l'animation des PAEC (mesure 7.2) est certes ouverte mais les cofinancements nationaux font défaut, ce qui rend impossible le financement de projets *via* cette mesure. Il faudrait donc s'assurer que les mesures ouvertes dans les PDRR pourront effectivement bénéficier d'un cofinancement national. En dernier recours, et à l'échelle nationale, l'obligation réglementaire pourrait compenser un manque d'engagement politique local.

#### Renforcer le rôle du Réseau rural en faveur de l'agro-écologie

À l'échelle régionale, les réseaux ruraux constituent un outil de capitalisation, de diffusion des bonnes pratiques et de communication qui pourrait être mobilisé en faveur de la transition agro-écologique. Une difficulté réside dans le fait que chaque réseau est piloté par l'autorité de gestion, qui oriente ses missions selon ses propres préoccupations. Travailler à une meilleure gouvernance du projet agro-écologique, entre l'État et les Régions, contribuerait à lever cet obstacle. Le bureau d'étude a notamment constaté qu'un fonctionnement impliquant des chargés de mission de la DRAAF et de la Région, comme c'est le cas en Auvergne, facilite la mobilisation du réseau rural régional en faveur du projet agro-écologique.

### **5.4 Un dispositif MAEC plus souple, pérenne et adapté aux contextes locaux**

Pour permettre une plus grande adhésion des agriculteurs, une juste rémunération des services écosystémiques et favoriser une approche plus systémique, le bureau d'étude recommande de faire évoluer les MAEC (mesure 10). Ceci suppose de garantir la pérennité du dispositif et de son financement. Ces aides sont souvent importantes pour le maintien du revenu des agriculteurs et le résultat économique des exploitations, tout en contribuant à l'évolution de leurs pratiques. Pour autant, le bureau d'étude considère que l'objectif actuel des MAEC (compenser les manques à gagner résultant de la mise en œuvre de pratiques favorables à l'environnement), a ses limites. Il invite à réfléchir à de nouveaux dispositifs, tels que les paiements pour services environnementaux (PSE) (Duval *et al.*, 2016). Sans aller jusque là, plusieurs voies d'amélioration du dispositif sont possibles, dans le cadre des MAEC actuelles. Elles sont présentées ci-dessous.

#### Renforcer la territorialisation et l'adaptabilité des MAEC (mesure 10)

L'adaptation des cahiers des charges des MAEC aux contextes locaux (situations pédoclimatiques, systèmes de production, pratiques, etc.) devrait être rendue possible, à des échelles régionales voire infra-régionales, pour en faciliter l'adoption par les agriculteurs. Le cadre national maintiendrait néanmoins la cohérence d'une région à l'autre.

Alors que les MAEC actuelles reposent sur une obligation de moyens, le bureau d'étude préconise de passer à une obligation de résultats. Des mesures incitatives, basées sur un objectif quantitatif à atteindre par l'agriculteur, en lui laissant le choix des pratiques à mettre en œuvre, pourraient être envisagées. Cette approche serait notamment pertinente pour les MAEC des familles IRRIG et PHYTO, qui gagneraient ainsi en efficacité. Cela faciliterait par ailleurs l'évaluation des impacts des différents dispositifs. Il existe en Europe

(et en France) de telles mesures, qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus poussée. La Commission européenne propose un guide pour concevoir de telles approches, ainsi qu'un inventaire des dispositifs de ce type d'ores et déjà existants<sup>3</sup>.

Pour laisser aux agriculteurs plus de liberté dans la combinaison des pratiques agro-écologiques adaptées à leur situation, et pour qu'ils puissent expérimenter avant de re-concevoir leur système de production, le bureau d'étude appelle à davantage de flexibilité dans les MAEC, sans pour autant en abaisser le niveau d'exigence. Il considère que les MAEC anglaises sont à cet égard un exemple inspirant : les agriculteurs y choisissent un ensemble d'options obligatoires, sur la base d'un système de points, et peuvent également souscrire de manière optionnelle à des engagements plus ambitieux et mieux rémunérés. Il pourrait aussi être pertinent de s'inspirer des « Eco-prêts à taux zéro » (Eco-PTZ), du ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce dispositif finance des travaux d'économie d'énergie et d'éventuels frais induits par ces travaux, sur la base de l'engagement des propriétaires à mettre en œuvre un « bouquet de travaux » ou bien à atteindre un niveau de « performance énergétique globale » minimal du logement. La transposition de cette approche à la mesure 10 pourrait s'envisager en regroupant les MAEC par objectifs agro-écologiques, au sein d'un catalogue de pratiques, et en proposant l'adhésion à un nombre minimum d'objectifs pour définir un « bouquet agro-écologique ».

#### *Évaluer le dispositif d'animation des PAEC et diffuser les bonnes pratiques en la matière*

Une évaluation des PAEC actuels pourrait permettre de déterminer dans quelle mesure les préconisations du guide FEADER sont suivies par les acteurs locaux. De plus, elle permettrait d'identifier les bonnes pratiques en matière d'animation, à diffuser afin d'améliorer l'efficacité des PAEC.

### **5.5. Accompagner les agriculteurs dans les territoires**

Le bureau d'étude considère que la transition agro-écologique ne se limite pas à des changements de pratiques agricoles, mais nécessite des transformations plus larges, notamment au niveau des filières et du conseil.

#### *Soutenir l'implication et la structuration des filières en faveur de l'agro-écologie*

Les projets portés par les entreprises de l'aval sont des leviers importants de développement de l'agro-écologie. Un travail d'identification des filières et entreprises de l'aval engagées dans des démarches agro-écologiques devrait être conduit, afin de comprendre les motivations ayant poussé les acteurs dans cette direction<sup>4</sup>. Dans les Régions où l'agro-écologie est peu implantée et perçue comme une contrainte, on pourrait s'appuyer sur des opérateurs « pilotes » pour communiquer sur leurs expériences et sur les retombées économiques de tels projets.

3. <http://ec.europa.eu/environment/nature/rbaps/>.

4. Depuis, ce travail a été réalisé par un autre bureau d'études dans le cadre des travaux du Comité d'évaluation de la politique agro-écologique : Zakeossian D., Oudin B., Mallebay M., Desgree A., Housse J.-P., Poux X., 2018, *Mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition agro-écologie : état des lieux et perspectives*, Epices, Blezat Consulting et Asca : <https://agriculture.gouv.fr/mobilisation-des-filieres-agricoles-en-faveur-de-la-transition-agro-ecologique-etat-des-lieux-et>.

Le financement des entreprises de transformation et des industries agroalimentaires devrait être renforcé, lorsque celles-ci s'engagent dans des démarches agro-écologiques, par le biais d'une animation spécifique mais également via des mesures de soutien à l'investissement. Les collectivités locales joueraient un rôle complémentaire, en soutenant la structuration de filières agro-écologiques territorialisées. À l'échelle nationale, les fonds de FranceAgriMer pourraient être davantage utilisés pour soutenir la transition agro-écologique des filières (sélection des projets à travers une grille agro-écologique). Par ailleurs, la révision des cahiers des charges des SIQO serait l'occasion d'y intégrer plus largement l'agro-écologie.

### *Accompagner le partage d'expériences et l'expérimentation collective*

Les changements de pratiques agricoles nécessitant du temps, il serait souhaitable de consolider l'animation de groupes d'agriculteurs opérationnels impliqués dans des démarches agro-écologiques. Le bureau d'étude considère de ce fait que ces financements doivent s'inscrire dans la durée. Par ailleurs, il serait intéressant de recenser, par territoire, l'ensemble des groupes existants et d'identifier leurs thématiques. Il s'agirait notamment de voir s'il existe des groupes non labellisés GIEE mais travaillant sur ces questions d'agro-écologie. Cette connaissance, par région, permettrait de calibrer les besoins financiers pour assurer l'animation de ces groupes, et en optimiser le portage entre financeurs.

Enfin, la transition agro-écologique nécessitant une approche nouvelle du conseil, globale et systémique, le bureau d'étude estime que la formation des conseillers devrait être orientée dans ce sens, y compris celle des conseillers techniques du réseau coopératif. D'après un représentant de Coop de France interviewé, ces derniers pourraient avoir une « *grande force de frappe* » s'ils étaient mobilisés pour l'agro-écologie. L'appui technique entre agriculteurs, basé sur le partage d'expériences, est bien adapté à la diffusion de l'agro-écologie. Pratiquées de longue date par les réseaux CIVAM ou FNAB, ces formes de conseil gagnent de plus en plus les acteurs plus classiques du développement agricole.

## Conclusion

Cet article présente les principaux résultats d'une étude réalisée par Oréade-Brèche dans le cadre des actions engagées par le ministère de l'Agriculture pour évaluer sa politique agro-écologique. Son objectif était de faire un bilan des modalités et niveaux de prise en compte de l'agro-écologie dans les PDRR.

L'analyse exhaustive des dispositifs ouverts dans les 22 PDRR métropolitains a permis d'évaluer la contribution de chacun d'eux à la transition agro-écologique. Elle a montré que, dans la plupart des cas, le soutien à l'agro-écologie ne s'est pas traduit par l'ouverture de mesures explicitement tournées vers celle-ci. Ce soutien s'est fait en orientant vers l'agro-écologie des mesures généralistes, par le biais de critères de sélection et de majoration.

Cette approche analytique a, dans un second temps, été complétée par 7 études de cas destinées à identifier les facteurs susceptibles d'expliquer les variations, entre régions, de la prise en compte des enjeux agro-écologiques dans les PDRR. Parmi les éléments mis en avant figurent le contexte environnemental et économique ainsi que la volonté politique des élus régionaux. Sur cette base, le bureau d'étude a pu construire une typologie des Régions. Ces études de cas ont également mis en évidence les freins à une plus grande intégration de l'agro-écologie dans les PDRR, et plusieurs pistes d'action ont été proposées.

À l'heure où l'action publique fait l'objet d'une décentralisation de plus en plus poussée, cette étude donne un aperçu des enjeux et des difficultés qu'il y a, pour l'État, à conduire des politiques dont la mise en œuvre ne lui appartient plus totalement. Elle interroge sur les modes de gouvernance et sur les outils de politiques publiques qui permettraient une meilleure prise en compte des spécificités régionales, sans compromettre la cohérence de l'action publique.

## Références bibliographiques

- CESE, 2016, *La transition agro-écologique : défis en enjeux, rapport et avis*, présenté par Claveirole C., au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Paris.
- Duval L., Binet T., Dupraz P., Leplay S., Etrillard C., Pech M., Deniel E., Laustriat M., 2016, *Paiements pour services environnementaux et méthodes d'évaluation économiques. Enseignements pour les mesures agroenvironnementales de la politique agricole commune*, étude réalisée pour le ministère en charge de l'agriculture.
- Gliessman S.R., 2016, « Transforming food systems with agroecology », *Agroecology and sustainable food systems*, vol. 40, n° 3, pp. 187-189.
- Guillou M., 2013. *Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement*, Agreenium, Paris.
- Kuhfuss L., 2013, *Contrats agro-environnementaux : évaluation et dispositifs innovants en France*, thèse de l'université de Montpellier 1, 245 p.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2014, *Guide méthodologique pour la mobilisation des mesures du FEADER en faveur du projet agro-écologique*, Paris : <https://agriculture.gouv.fr/le-guide-methodologique-pour-la-mobilisation-des-mesures-du-feader-en-faveur-du-projet-agro> (consulté en mai 2019).
- Mélèze J., 1972, *L'analyse modulaire des systèmes de gestion*, A.M.S., éditions Hommes et techniques.
- Messéan A., Meynard J.-M., 2014, *La diversification des cultures : lever les obstacles agronomiques et économiques*, éditions Quae.
- Midler E., Boy A., 2017, *La démarche évaluative de la politique agro-écologique : premiers outils et perspectives*, Analyse, n° 101, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/la-demarche-evaluative-de-la-politique-agro-ecologique-premiers-outils-et-perspectives-analyse-ndeg>.
- Tertrais A., Caillaud T., 2015, « Agroécologie où en sommes-nous ? », *Les cahiers de l'IRD2*, n° 1, IRD2.
- Schaller N., 2013, *L'agroécologie : des définitions variées, des principes communs*, Analyse du CEP, n° 59, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/lagroecologie-des-definitions-variees-des-principes-communs-analyse-ndeg59>.
- Solagro, Oréade-Brèche et Cereg ingénierie, 2018, *Étude pour le renforcement des actions d'économies d'eau en irrigation dans le bassin Adour-Garonne*, Agence de l'eau Adour-Garonne, Toulouse.
- Zakeossian D., Oudin B., Mallebay M., Desgree A., Housse J.-P., Poux X., 2018, *Mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition agro-écologie : état des lieux et perspectives*, Epices, Blezat Consulting et Asca : <https://agriculture.gouv.fr/mobilisation-des-filieres-agricoles-en-faveur-de-la-transition-agro-ecologique-etat-des-lieux-et>.

# L'agriculture dans les aires urbaines d'Occitanie à l'horizon 2035 : une prospective participative

---

Julie Seegers, Clara Voirol<sup>1</sup>

## Résumé

*Dans les aires urbaines, l'agriculture bénéficie de la proximité de bassins de consommation mais elle subit en contrepartie une forte pression foncière et connaît des conflits d'usage, qui débouchent souvent sur une artificialisation des sols. Pour sensibiliser les acteurs locaux à ces enjeux, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a commandé une étude prospective sur les activités agricoles dans les aires urbaines moyennes<sup>2</sup>. La méthode des scénarios a été appliquée aux trois cas choisis : Albi, Rodez, et l'ensemble Montauban-Castelsarrasin-Moissac. La prospective participative, en s'appuyant sur des groupes composés d'acteurs locaux, a permis des avancées en termes de mise en relations, de connaissances mutuelles et de mobilisation en vue du passage à l'action. Elle constitue un levier intéressant à un moment où les services de l'État réfléchissent sur les modalités de co-construction de projets alimentaires territoriaux<sup>3</sup>.*

## Mots clés

Occitanie, agriculture, aires urbaines, prospective participative, scénarios

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles  
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.  
Il n'engage que ses auteurs.**

1. Blézat Consulting, 18 rue Pasteur, 69007 Lyon.

2. Étude financée par le Programme ministériel d'études (programme 215) et confiée à Blézat Consulting : Seegers J., Voirol C., 2018, *L'agriculture en 2035 dans les aires de moyenne importance de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées* : <http://agriculture.gouv.fr/lagriculture-en-2035-dans-les-aires-urbaines-de-moyenne-importance-en-occitanie>.

3. Nous tenons à remercier Florent Bidaud, Julien Hardelin et Bruno Hérault, du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour leurs relectures de cet article et leur aide significative dans l'élaboration de sa version finale.

## Introduction

L'agriculture et son aval immédiat (industries agro-alimentaires, commerces de gros, etc.), représentent un secteur d'activité important pour les agglomérations de taille moyenne en Occitanie. Les « aires urbaines », formées par les pôles et leurs couronnes, se caractérisent sur le plan agricole par une plus forte représentation des grandes cultures et des cultures fruitières et légumières par rapport aux autres types de production<sup>4</sup>. Le développement de l'agriculture, dans ces espaces, s'appuie sur la valorisation locale, mais aussi nationale et internationale, de produits de caractère ou standard. Des filières de production à vocation exportatrice y côtoient des circuits courts portés par les producteurs eux-mêmes, parfois accompagnés par des collectivités. Cette agriculture est souvent multifonctionnelle : outre son rôle économique et alimentaire, elle rend des services écosystémiques et produit des aménités environnementales et paysagères, qui participent à la qualité de vie et au tourisme. Activité non délocalisable, elle se situe au cœur des politiques locales : planification et consommation foncières, paysage et cadre de vie, alimentation et santé, etc. Elle participe au développement économique des aires urbaines et contribue à leur attractivité.

Pourtant, l'activité agricole cède souvent le pas à l'urbanisation. Les constructions de logements individuels, le développement d'infrastructures et de zones d'activités se traduisent par une diminution des terres disponibles. L'enquête Teruti-Lucas<sup>5</sup> de 2015 montre, à l'échelle nationale, sur la période 1981-2014, une progression des espaces artificialisés (+ 70 %), nettement supérieure à la croissance de la population (+ 18 %). Cette artificialisation se fait aux dépens des terres agricoles, en recul de 7 % en moyenne sur la même période. Les aires urbaines sont fortement touchées par cette consommation d'espaces agricoles. Au cours de la période 2000-2010, la surface agricole utilisée (SAU) de 7 aires françaises sur 10 est en diminution. Cette tendance est particulièrement marquée sur la côte méditerranéenne, dans le couloir rhodanien et le Sud-Ouest. De leur côté, les recensements agricoles de 2000 et 2010 mettent en lumière un recul plus marqué des exploitations agricoles en zone urbaine : pendant la décennie 2000, leur nombre a baissé de 31 % dans les seuls pôles urbains<sup>6</sup> et seulement de 26 % en France métropolitaine. Les concurrences d'usage entre activités et la gestion patrimoniale des terres exercent une pression sur les exploitations qui, combinée aux problématiques de prix et de revenus en agriculture, diminue l'attractivité du métier.

Les collectivités territoriales disposent, en théorie, des moyens pour essayer de répondre aux défis du devenir de leur agriculture, *via* leurs compétences d'aménagement, de développement économique et de développement durable. Mais la place de l'agriculture dans les aires urbaines est rarement au cœur des préoccupations des élus locaux. Les leviers d'action leur semblent souvent peu accessibles et difficiles à mobiliser. L'agriculture est pour eux une activité réglementée, soutenue largement par la Pac (Politique agricole commune) et gouvernée par des déterminants dépassant le cadre de la décision locale (marchés mondiaux, enjeux géopolitiques internationaux, etc.).

---

4. Ceci s'explique par le maintien historique de productions de produits frais difficiles à transporter (fruits, légumes), proches des bassins de consommation, mais également par le fait que les grandes villes sont souvent situées dans des zones agricoles à plus fort potentiel de production, notamment pour les céréales, puisqu'elles se sont surtout implantées en plaine, proches des rivières, sur des terres fertiles.

5. Enquête réalisée par le service statistique du ministère de l'Agriculture, depuis 1982, mesurant l'occupation des sols sur le territoire et les flux de changements entre les grandes catégories d'occupation.

6. Unités urbaines d'au moins 1 500 emplois.

Au regard de ces constats, l'idée d'une étude est née en 2015, dans le périmètre de l'ancienne région Midi-Pyrénées, désormais intégrée à l'Occitanie. La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), à l'initiative du projet, a défini les objectifs et la méthode en collaboration avec les autres services de l'État concernés, au niveau régional (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DREAL) comme départemental (Directions départementales des territoires, DDT).

Avec cette étude, les services de l'État souhaitent favoriser la prise de conscience des enjeux, en proposant une démarche d'accompagnement des territoires sous la forme d'une étude prospective. Les travaux ont été conduits pendant l'année 2017 sur trois sites : Albi, Rodez et l'ensemble Montauban-Castelsarrasin-Moissac. Le choix de 2035, comme horizon temporel, résultait d'une double volonté : se projeter suffisamment loin pour s'extraire des simples évolutions conjoncturelles, mais aussi des conflits locaux et des situations politiques actuelles ; rester cependant assez proche du présent pour que les acteurs perçoivent l'intérêt de cette réflexion en lien avec les politiques locales. L'implication des Directions départementales des territoires (DDT) et une maîtrise d'ouvrage interministérielle visaient l'appropriation de la méthode par le réseau des services de l'État, afin de développer les compétences des agents et favoriser le transfert de la démarche sur d'autres territoires.

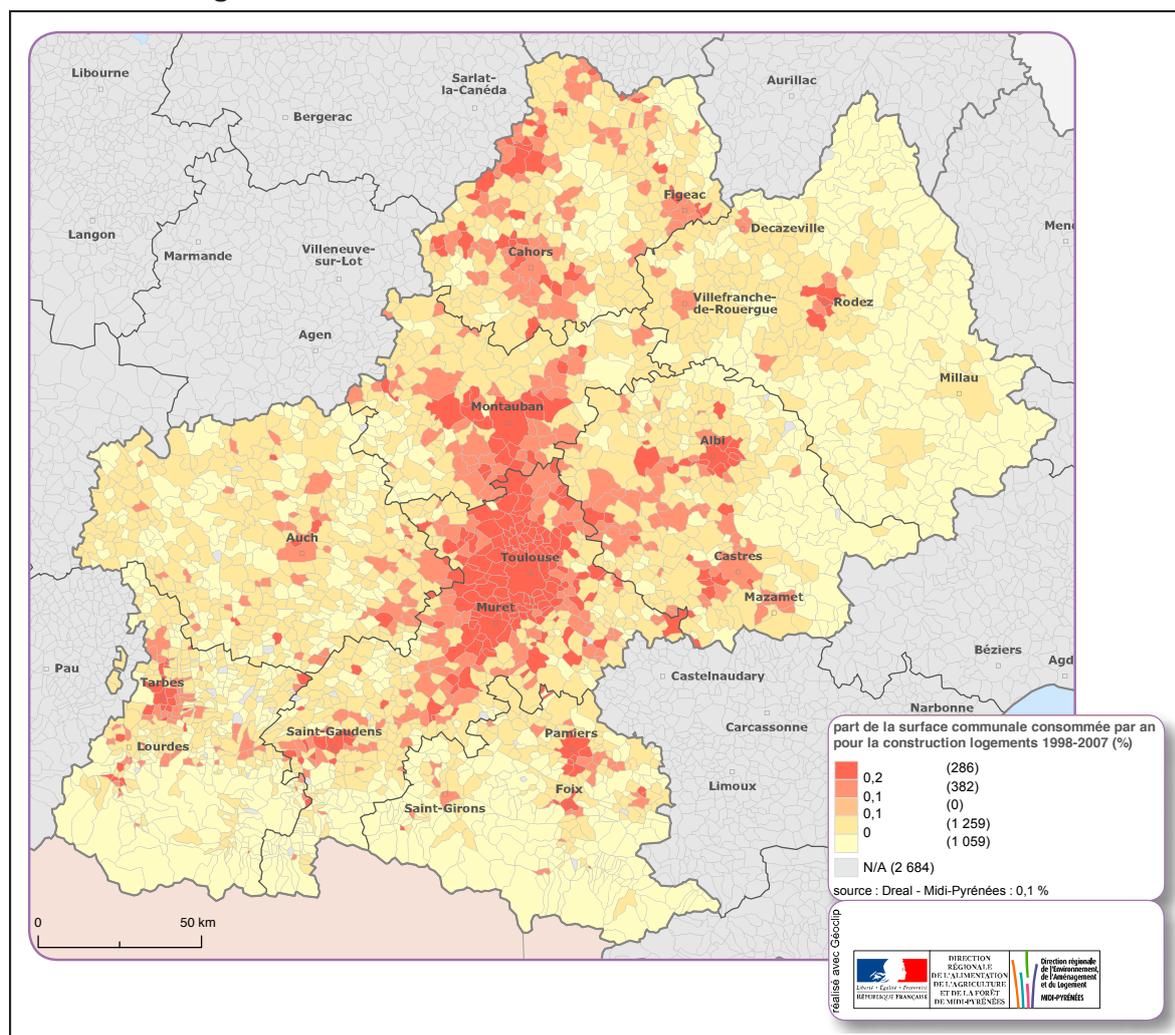
Cet article présente dans un premier temps les territoires retenus (partie 1) puis la méthode prospective utilisée (partie 2). Il résume ensuite les principaux résultats de l'étude et en particulier les scénarios élaborés (partie 3).

## 1. Choix des territoires étudiés

L'Occitanie a deux massifs montagneux couvrant 45 % de son territoire et elle est soumise à l'influence climatique de la Méditerranée. L'agriculture, qui occupe 47 % de l'espace, est diverse, depuis les céréales irriguées en plaine à l'élevage pastoral et transhumant des Hautes-Pyrénées, en passant par les productions de fruits et légumes ou la viticulture languedocienne. L'économie régionale a su tirer parti de ces spécificités, en valorisant ses produits sous signes officiels de qualité (242 signes) et en s'appuyant sur l'irrigation et la structuration collective des filières.

L'Occitanie, c'est aussi un boom démographique : l'ex-région Languedoc-Roussillon a vu sa population doubler en 60 ans et la zone méditerranéenne concentre désormais 70 % de cette population sur 30 % du territoire. L'ex-région Midi-Pyrénées a gagné près de 600 000 habitants en trente ans et 300 000 nouveaux arrivants se sont installés dans l'aire urbaine toulousaine au cours des trente dernières années. La croissance de cette aire est de 1,9 % par an, devant Montpellier (+ 1,5 %). Elle entraîne dans son développement l'ouest du Tarn, le sud du Tarn-et-Garonne (Montauban), le nord de l'Ariège (Pamiers), l'est du Gers (l'Isle Jourdain) et l'ouest de l'Aude, la croissance suivant principalement les axes autoroutiers (A64 au sud, A62-A20 au nord). La figure 1 localise les secteurs les plus concernés par l'artificialisation foncière résultant de cette urbanisation.

Figure 1 - Part de la surface communale consommée par an pour la construction de logements entre 1990 et 2007



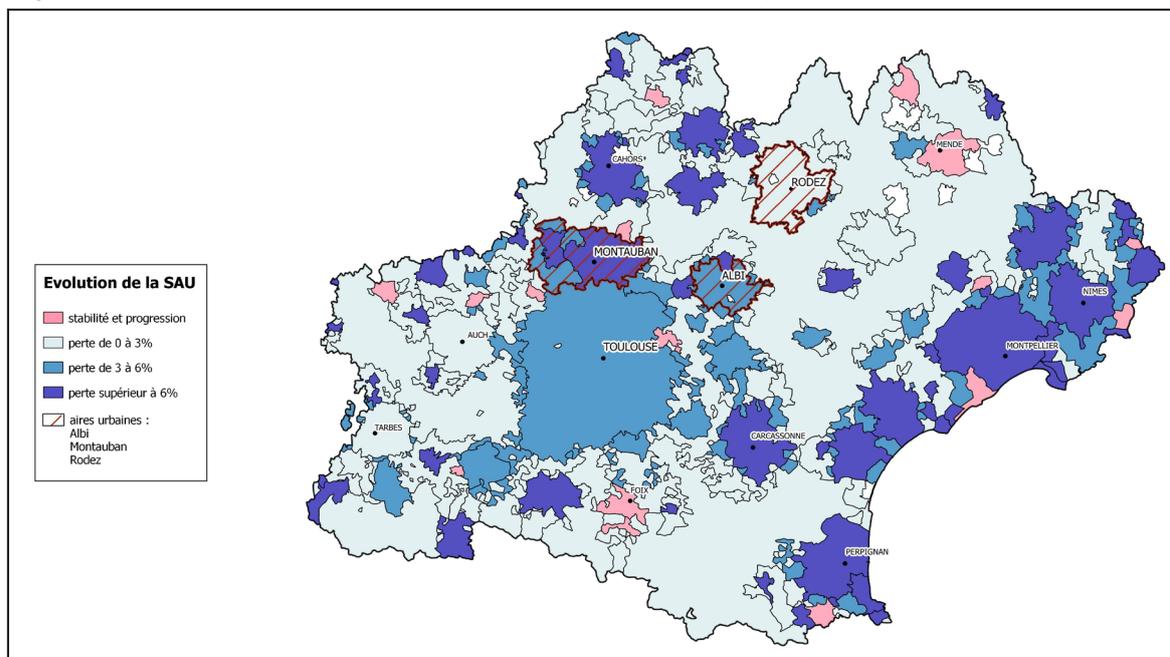
Source : DREAL Occitanie

Les cadres de référence principaux des acteurs locaux sont, assez logiquement, les territoires « de projet » résultant de l'urbanisme réglementaire : Schéma de cohérence territoriale (ScoT), communauté d'agglomération ou de communes, Pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR), etc. Or, dans de nombreux cas, l'organisation des activités agricoles dépasse ces périmètres administratifs. Proposer de réfléchir à une autre échelle, telle celle des aires urbaines de l'Insee, favorise donc une lecture renouvelée des enjeux agricoles.

Les « aires urbaines » délimitent un espace de résidence et de travail centré sur un pôle urbain. Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou « unités urbaines » (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Les « moyennes aires » répondent à la même définition, mais avec un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois.

Trois DDT de l'ex-région Midi-Pyrénées se sont portées volontaires en proposant chacune un territoire d'étude. Les cas suivants ont donc été retenus : aires urbaines d'Albi, de Rodez, et de Montauban-Castelsarrasin-Moissac. Ces zones sont différentes tant du point de vue agricole que de leurs relations à la métropole toulousaine (tableau 1). La distance à Toulouse est un facteur important de l'organisation de ces territoires, soit sous forte influence, soit connaissant un développement plus autonome. La figure 2 donne à voir l'évolution de la SAU sur ces zones au cours des années 2000.

Figure 2 - Évolution de la SAU en Occitanie (2000-2010) et aires urbaines étudiées



Source : SSP, Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010 ; Insee, zonage en aires urbaines 2010

Les trois territoires sont engagés dans des stratégies de planification urbaine, en s'appuyant sur l'instrument privilégié du Schéma de cohérence territoriale (figure 3) :

- le SCoT Centre-Ouest Aveyron, initié en 2015, est en cours d'élaboration sur la quasi-totalité de l'aire urbaine de Rodez ;
- un SCoT est approuvé et un autre en cours d'élaboration sur environ les deux tiers des aires urbaines de Montauban et de Castelsarrasin-Moissac ;
- deux sont approuvés (SCoT du Grand Albigeois, SCoT Vignoble Gaillacois) et un est en cours d'élaboration sur l'aire urbaine d'Albi (SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais).

Les trois aires urbaines étudiées offrent un débouché non négligeable pour les filières agricoles locales, mais néanmoins insuffisant pour écouler l'ensemble des productions. La recherche de complémentarité entre filières longues et courtes est donc une nécessité. Elle donne lieu à des formules innovantes, hybrides, comme les halles de l'Aveyron en région parisienne, portées par la coopérative ruthénoise Unicor.

**Tableau 1 - Description des trois aires urbaines sélectionnées**

	Aire urbaine d'Albi	Aires urbaines de Montauban-Castelsarrasin-Moissac	Aire urbaine de Rodez
Superficie totale	590 km <sup>2</sup>	972 km <sup>2</sup>	1 066 km <sup>2</sup>
Distance à Toulouse	76 km	54 km	149 km
Nombre de communes	47	67	39
Nombre d'EPCI (totalemment ou partiellement inclus)	6	12	7
Nombre d'habitants et évolution (Insee 2013)	98 240 + 13 % entre 1999 et 2013	134 575 + 21 % entre 1999 et 2013	85 181 + 13 % entre 1999 et 2013
Petites régions agricoles	Gaillacois Plaine de l'Albigeois et du Castrais Ségala	Bas-Quercy Lomagne Vallées et Terrasses Causse du Quercy Bas-Quercy de Montclar-Lauragais	Ségala Lévézou Rougier de Marcillac Grands Causse
% de l'agriculture dans l'occupation des sols (OSGE - IGN - 2013)	68 %	59 %	68 %
Densité d'exploitations agricoles/100 ha (SAU) (MSA 2014)	2,67	3,22	2,80
Dépendance aux aides : % EBE (données RICA 2012, 2013, 2014 – moyenne triennale)	De 21 % (arboriculture) à 117 % (éleveurs). En moyenne 90 %		
Principales productions	Agriculture très diversifiée Ex : grandes cultures, semences, ail rose de Lautrec, veau du Ségala, AOP Roquefort, canards, etc.	Agriculture très diversifiée, avec des prédominances : fruits et grandes cultures en plaine (ex : pomme, kiwi, melon, ail, cerise, noisette), productions de ruminants sur les coteaux	Prédominance des productions animales (lait et viande), un secteur viticole (Rougier de Marcillac), nombreux signes officiels de qualité : AOP Roquefort, LR veau de l'Aveyron et du Ségala
% d'exploitations bénéficiant de produits labellisés ou certifiés de qualité (RA 2010)	20 %	12 %	26 %
Principales dynamiques locales de circuits courts et de proximité (magasins de producteurs, etc.)	En développement : opération « Les fermes à la cantine » (Agglomération d'Albi + chambre d'agriculture), menu mensuel 100 % local + mise en place d'une stratégie d'autosuffisance alimentaire (ville d'Albi), paniers de producteurs Crockpapille, etc.	En développement, plutôt sur des démarches commerciales privées : magasin Sedona (bio/local), etc.	En développement, notamment sur des démarches agricoles : Pays'en Direct, Halles de l'Aveyron, etc.
% d'exploitations pratiquant les circuits courts et les circuits de proximité (RA 2010)	15,7 %	20,2 %	8,1 %
Similitudes	L'agriculture est la principale activité économique des territoires et l'activité, et occupe les deux tiers de l'espace. Incertitude plus ou moins forte sur les successions, notamment pour les plus petites exploitations. Situation difficile pour certaines filières, notamment bovin-lait.		
Spécificités	Agriculture diversifiée, exploitations plus petites que sur les autres territoires. Pression urbaine assez forte.	Forte urbanisation, mitage, filière fruit très structurée, risque d'inondations qui structure l'urbanisation et l'espace.	Forte mise en valeur de produits locaux, identité de l'Aveyron, produits labellisés et certifiés. Fort impact de l'élevage. Tourisme.

Signes utilisés : AOP : Appellation d'origine protégée ; EPCI : établissement public de coopération intercommunale ; EBR : Excédent brut d'exploitation ; LR : Label rouge ; MSA : Mutualité sociale agricole ; OCSGE est un référentiel national, utilisable à différents échelons territoriaux pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme, tenu par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ; RA : Recensement agricole ; RICA : Réseau d'information comptable agricole ; SAU : Surface agricole utile.

Source : Rapport final, annexe 1.1., p. 4



- des espaces agricoles aux caractéristiques rurales, dont la périurbanité se perçoit néanmoins (présence d'axes de transport et de logistique, d'opérateurs de collecte et de transformation, d'un bassin de consommation urbain et d'une offre de services pour les familles) ;
- des terres à forte productivité, des plaines riches et irriguées, parfois inondables ;
- des territoires de coteaux difficiles, avec des signes de déprise (Montauban) ou à l'inverse de reconquête viticole (Marcillac) ;
- des zones de causses, dédiées à un élevage extensif, mais également à fort potentiel de valorisation (qualité environnementale des productions, Roquefort, etc.).

Cette sélection de trois territoires ne permettait évidemment pas de représenter toutes les situations agricoles de la région Occitanie. Il y manquait notamment des secteurs littoraux et des secteurs de montagne. Néanmoins, cet échantillon offrait suffisamment de similitudes et de dissimilitudes pour servir de cadre à la réflexion prospective.

## **2. Une prospective participative : pilotage, démarche et méthode**

La méthode des scénarios a été retenue, pour sa facilité d'appropriation et de compréhension par les acteurs. Elle consiste à proposer diverses hypothèses d'évolution, puis à les croiser de façon à mettre en évidence des chemins reliant la situation actuelle d'un territoire et ses futurs possibles. L'élaboration des scénarios s'est déroulée, de façon classique, en quatre étapes : recension de toutes les variables ayant une influence sur le sujet étudié ; formulation d'hypothèses d'évolution pour chacune de ces variables ; combinaison des hypothèses en micro-scénarios ; combinaison de micro-scénarios pour produire des scénarios globaux.

Les outils d'animation ont été co-construits avec les groupes de travail et adaptés tout au long du projet. Lors de la phase préparatoire, ont été réalisés, pour les trois territoires d'étude, une analyse bibliographique, une visite de terrain et des entretiens avec des acteurs clés dans le domaine de l'agriculture.

Les présidents ou élus de différents organismes ont été sollicités, notamment chambres d'agriculture, Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), MSA, coopératives, EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale). Ce travail en amont des ateliers était nécessaire pour cerner les dynamiques et les enjeux des territoires, mais aussi pour identifier et mobiliser des structures partenaires, pouvant jouer un rôle de relais territoriaux.

Des comités prospectifs locaux ont ensuite été composés, en veillant à avoir une bonne représentation des différents acteurs concernés par les questions agricoles et d'aménagement (tableau 2). Les agents des DDT (services territoriaux et services agricoles) ont joué un rôle important dans la mobilisation des participants via la mobilisation de réseaux internes (autres services, direction) et externes (chambres consulaires, collectivités, etc.). Ils ont aussi assuré une sorte de « service avant et après-vente » de l'exercice de prospective (explication de la démarche, identification des réflexions parallèles à associer, etc.).

Tableau 2 - **Composition des trois ateliers**

Structures	AU Rodez	AU Montauban/ Castelsarrasin/Moissac	AU Albi
Collectivités	PETR, Conseil départemental, agglomération de Rodez	Ville de Montauban Agglomération Communautés de communes	Ville d'Albi Agglomération Communautés de communes
Monde agricole	Chambre d'agriculture Agriculteurs (JA...) Coopératives SAFER	Chambre d'agriculture Blue Whale Qualisol.. Agriculteurs (JA...) notamment SAFER	Chambre d'agriculture Coopératives Agriculteurs SAFER
Associations	de protection de l'environnement, de consommateurs	de protection de l'environnement, de consommateurs	de protection de l'environnement, de consommateurs
Enseignement	Lycée agricole	Lycée agricole , MF d'Escatalens	Lycée agricole
Autres	Etat (DDT)	Etat (DDT)	Etat (DDT) Chambre des métiers

AU : aire urbaine.

Source : Rapport final, p. 19

Le tableau 3 récapitule les différentes étapes du travail prospectif, tel qu'il s'est déroulé en parallèle sur les trois terrains. L'atelier 1 a été consacré à l'identification des enjeux et au partage du diagnostic agricole local. Des variables motrices ont été listées, ensuite déclinées lors de l'atelier 2 en plusieurs modalités (hypothèses d'évolution et de rupture). Les hypothèses ont été combinées en scénarios thématiques, sur lesquels ont réagi les participants lors de l'atelier 3, en évaluant leur caractère probable ou souhaitable. L'atelier 4 visait à discuter les scénarios généraux et leurs conséquences potentielles pour les territoires. Enfin l'atelier 5, sous forme de séminaire transversal, a permis aux acteurs de réfléchir aux actions concrètes et aux suites à donner à cette prospective.

Tableau 3 - **Objectifs, supports, méthodes et résultats des ateliers prospectifs**

	Objectifs	Supports	Méthodes	Résultats
<b>Atelier 1</b>	Échanger sur le diagnostic et sur les enjeux	–	Diagnostic sur carte	Spatialisation des enjeux de l'agriculture sur chaque territoire
<b>Atelier 2</b>	Réfléchir aux évolutions possibles. Se projeter dans l'avenir	22 fiches-variables	« World café » : 3 sessions de 30 minutes de réflexion sur une variable, par groupes de 4 personnes	Élaboration de 60 hypothèses d'évolution par atelier
<b>Atelier 3</b>	Se projeter dans différents scénarios. Se positionner sur les évolutions	15-16 mini-scénarios repartis en 4 thèmes	Un thème par groupe et environ 30 minutes de réflexion par mini-scénario	Évaluation des mini-scénarios, réflexion sur les actions à mener
<b>Atelier 4</b>	Formuler des objectifs d'action.	Points saillants des scénarios, cartes schématiques, récits	Travail individuel puis échanges en salle entière	Définition d'orientations à partir d'échanges sur les trois macro-scénarios
<b>Atelier 5</b>	Mettre en place des actions. Susciter des groupes de travail	Vidéos des scénarios (3 vidéos par territoire)	Synthèse en groupes de 4 personnes, et tables rondes avec des intervenants	Rédaction de fiches-action

Source : Rapport final, p. 29

## 2.1. Atelier 1 : diagnostic partagé et représentations des acteurs

Les objectifs de la première série d'ateliers étaient de favoriser l'échange entre les acteurs, d'avancer sur le diagnostic et de réfléchir aux enjeux relatifs à l'agriculture. L'intention était de co-construire les diagnostics de territoires et non de les proposer comme donnée d'entrée. Une discussion entre les participants s'est ainsi établie, permettant le partage des connaissances et facilitant la projection dans l'avenir lors des ateliers suivants.

Ce premier atelier était important pour l'appropriation de la démarche prospective par les acteurs. Il a abouti à la création, pour chaque territoire, d'une carte géographique synthétisant ses caractéristiques et d'une carte mentale représentant ses principaux enjeux. À la suite de l'atelier, un travail de stylisation des variables a été effectué par les consultants et l'équipe-projet.

## 2.2. Atelier 2 : des variables aux hypothèses d'évolution

Le deuxième atelier visait à formuler des hypothèses d'évolution, pour chacune des variables documentées à la suite du premier atelier. Chaque participant a pu travailler sur trois variables (tableau 4). Les animateurs ont proposé une « mise en contexte » en début de séance. Pour faciliter la projection mentale et éviter que les participants n'évoquent que des objectifs généraux (par exemple « augmenter le revenu des agriculteurs »), il est apparu pertinent d'exiger que les hypothèses débutent par une formule du type « Demain, ... ». Chaque participant a contribué à la réflexion en fonction de son référentiel, de son expérience, et la confrontation des points de vue a permis de commencer à distinguer des pistes d'évolution.

Tableau 4 - **Hypothèses sur la variable « Organisation des filières locales de valorisation**

Aire urbaine d'Albi	Objectifs	Résultats
Demain, les filières locales se développent et s'organisent : les agriculteurs écoulent leur production et vivent de leur métier, et les consommateurs trouvent tous les produits locaux sur un même point de vente (accès facilité).	Demain, la restauration collective sera majoritairement alimentée par la production locale en circuit court avec regroupement et organisation des producteurs.	Demain, une diversité des filières et des structures (AMAP, marchés de plein vent, magasins collectifs). Richesse pour les territoires, développement exponentiel des circuits courts.
Demain, la majorité des restaurations collectives ont leur propre production maraîchère à proximité.	Demain, les circuits courts orienteront l'agriculture aveyronnaise vers plus d'économie, d'autonomie et de diversité (polyculture, élevage).	Demain, accompagnement des installations et intervention des collectivités.
Hypothèse de rupture. Demain, une crise économique prive les consommateurs d'un pouvoir d'achat suffisant pour s'alimenter localement.	Hypothèse de rupture. Demain, les grandes surfaces auront disparu de l'environnement ruthénois et seront remplacées par des magasins de producteurs ou épiceries de quartier.	Hypothèse de rupture. Demain, les conditions de l'offre ne sont pas satisfaites, priorité est donné à l'accueil des populations des zones d'activité, aux infrastructures de transport, etc. Pas d'agriculture péri-urbaine.

Source : travaux préparatoires de l'étude, Blézat Consulting

Des « fiches variables », simples et illustrées, ont également été réalisées, pour chacune des variables retenues. Elles ont servi de support à la réflexion des participants, en fournissant des éléments de contexte et des signaux faibles (figure 4).

Figure 4 - Exemple de fiche-variable : le cas d'Albi

### Filières locales de valorisation – circuits courts

**AGRICULTURE**

#### Pour booster les circuits courts agricoles, mutualiser des activités les plus chronophages

Publié le 24/06/2016 - Par Isabelle Verbeet - dans : [Société](#), [Actualité](#), [France](#)



Travailler en circuits courts exige beaucoup de temps. Les collectivités encouragent les producteurs qui mutualisent leurs outils de production et regroupent leurs offres.

#### Ces agriculteurs qui court-circuitent la grande distribution

Par Mathilde Gola | Mis à jour le 25/02/2017 à 14:00 | Publié le 25/02/2017 à 09:00



LE FIGARO HISTOIRE

FIGARO DEMAIN - 35 paysans du Grand-Est se sont regroupés pour acheter un supermarché et ainsi vendre leurs produits directement aux consommateurs. Retour sur cette initiative à l'occasion du Salon de l'Agriculture.

Actualité - Grand Sud - Tarn - Albi

Publié le 09/05/2016 à 07:59

#### Albi veut nourrir les citoyens avec sa production

Consommation - Permaculture

Partager 144 partages

Facebook Twitter Google+ LinkedIn Commenter



De l'agriculture militante en centre-ville d'Albi, au nom du manger local. Photo Archives DOM

Avec l'opération «Ensemble cultivons notre ville», la préfecture tarnaise devient pionnière : produire et manger local. Le fruit de la volonté farouche d'une bande d'écologistes relayés par des élus impliqués.

#### Apporter une aide logistique aux agriculteurs pour booster les circuits courts

Publié le 23/05/2016 - Par Isabelle Verbeet - dans : [Dossiers d'actualité](#), [France](#)



Nombre d'agriculteurs ne peuvent pas avoir recours aux milliers de circuits courts existants, en particulier pour des raisons logistiques : difficultés d'accès à la terre, coûts des outils de transformation, déliement des liens avec les consommateurs...

#### Promotion du terroir et des circuits courts

MFR Bel-Aspect

Publié le 18/12/2016 à 09:52, Mis à jour le 18/12/2016 à 09:25

Facebook Twitter Google+ LinkedIn Commenter



Les 14e Bac Prix de Bel-Aspect sur le territoire de Lavarat : une expérience formatrice sur les circuits courts et le contact avec le consommateur.

Les étudiants de première bac pro Technicien conseil-vente ont, dans leur parcours de formation, un module terroir et qualité où ils mènent des actions sur l'image du territoire pour permettre de valoriser un produit.

#### Les circuits courts alimentaires créent de nombreux emplois

23 mars 2017

Facebook Twitter Google+ LinkedIn Commenter



La vente de produits agricoles en circuit court crée bien des emplois, conclut une étude menée dans le métropole romaine. Ce mode de commercialisation possède aussi la vertu de rendre au producteur une autonomie et de répondre au souhait de transparence des consommateurs.

Source : « Boîte à outils » annexée au rapport final, p. 7

### 2.3. Atelier 3 : construction des micro-scénarios

Les objectifs du troisième atelier étaient d'encourager les participants à se projeter dans des scénarios plausibles et à se positionner sur les évolutions souhaitables ou moins souhaitables. Ils devaient aussi se prononcer sur les leviers capables de favoriser ou au contraire éviter ces évolutions. Pour cela, des « micro-scénarios » ont été élaborés par l'équipe-projet, en amont de l'atelier (figure 5). Ils consistaient en une combinaison d'hypothèses, cohérentes entre elles, sur un thème donné. Les conclusions des discussions ont ensuite été reportées sur une fiche de synthèse (figure 6) comportant les éléments suivants : résumé du scénario, scores de « souhaitabilité » et de probabilité (grille remplie à dire d'experts), impacts positifs et négatifs potentiels, leviers d'action publique.

Ce troisième atelier a été l'occasion d'une prise de conscience des enjeux et de l'expression d'attentes fortes en termes d'action. C'est réellement à ce stade que l'appropriation de la démarche par les participants s'est accomplie, et qu'ils ont précisément réfléchi aux chemins vers 2035.

Notes et études socio-économiques n° 45 - Septembre 2019 ■ 85

Figure 5 - Les micro-scénarios élaborés pour l'aire urbaine d'Albi

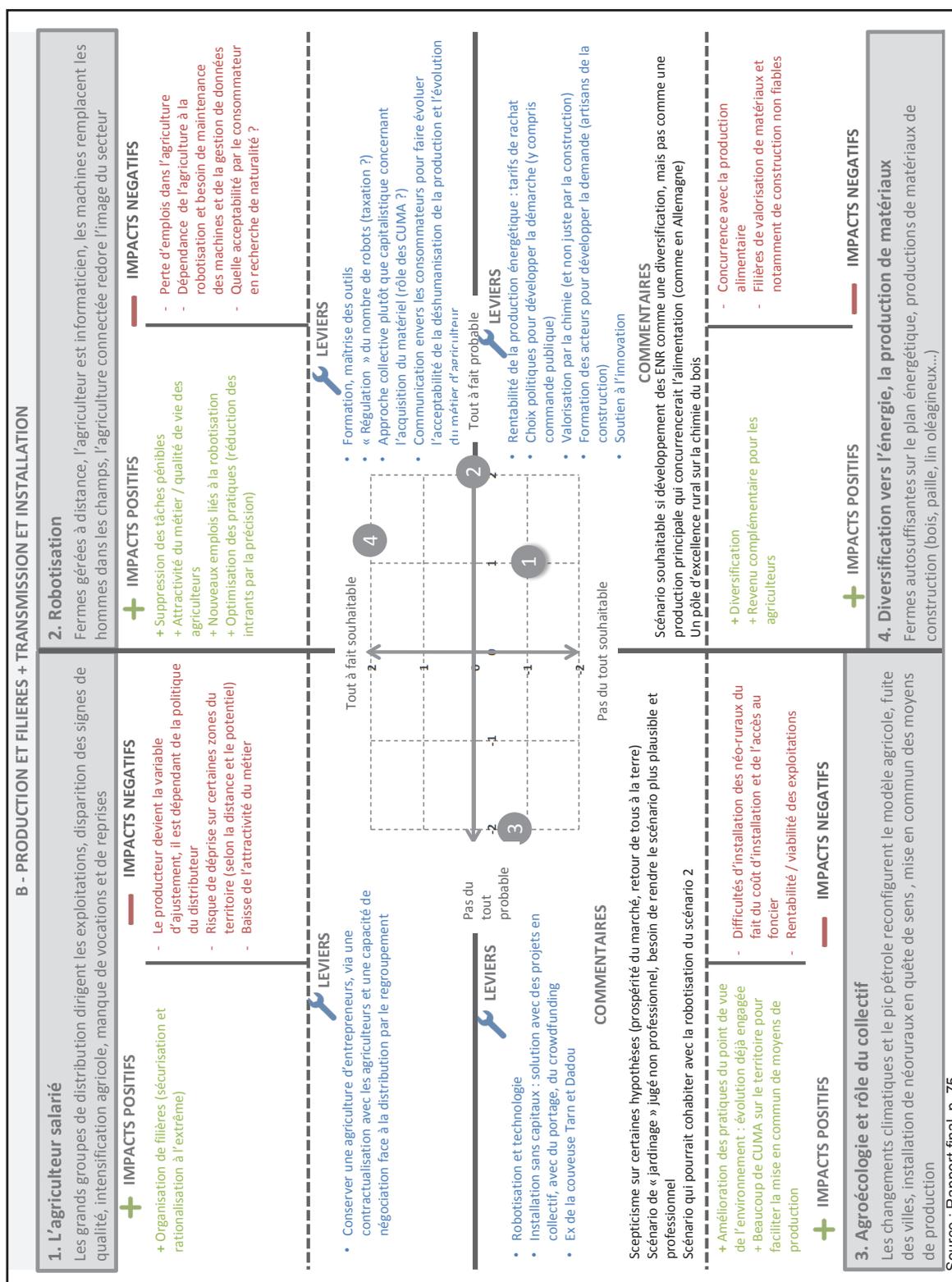
A - POLITIQUES AGRICOLES ET RELATIONS INTERNATIONALES	B - FILIERES AGRICOLES
<p><b>1. Mondialisation : une agriculture à 2 vitesses</b> Les filières locales sont mises en péril du fait de fluctuation des cours, d'épizooties, etc. La PAC diminue et la région soutient les filières locales de compétitivité.</p>	<p><b>1. L'agriculteur salarié</b> Les grands groupes de distribution dirigent les exploitations. Les signes de qualité disparaissent. L'agriculture s'intensifie. Les vocations et les reprises manquent.</p>
<p><b>2. Le soutien des régions face à la mondialisation</b> Les enjeux environnementaux sont pris en compte au niveau mondial. La région soutient les productions locales, de qualité et la protection des paysages.</p>	<p><b>2. Robotisation</b> Les fermes sont gérées à distance. L'agriculteur est informaticien. Les machines remplacent les hommes dans les champs. L'agriculture connectée redore l'image du secteur.</p>
<p><b>3. Gouvernance alimentaire locale</b> Dans un contexte de sortie de l'UE et de fin de la PAC, la région soutient les filières locales. La production se relocalise et une instance de gouvernance alimentaire est créée pour coordonner les acteurs.</p>	<p><b>3. Agroécologie et rôle du collectif</b> Les changements climatiques et le pic pétrole reconfigurent le modèle agricole. On assiste à une fuite des villes et une installation de néoruraux. Les moyens de production sont mis en commun.</p>
	<p><b>4. Diversification vers l'énergie, la production de matériaux</b> Les fermes sont autosuffisantes sur le plan énergétique, avec des productions de matériaux de construction bois-paille.</p>
C - COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS	D - FONCIER – TOURISME – ATTRACTIVITÉ
<p><b>1. Faible pouvoir d'achat</b> Une crise économique prive les consommateurs d'un pouvoir d'achat suffisant pour s'alimenter localement.</p>	<p><b>1. Forte notoriété</b> Une valorisation du territoire résulte en une forte attractivité et une forte augmentation de la population. Le mitage est maîtrisé mais on assiste à une extension urbaine. Trop de tourisme tue l'agriculture.</p>
<p><b>2. Consommateur « pressé » - praticité</b> Le consommateur redevient passif et attend des solutions d'approvisionnement moins contraignantes. Le consommateur accède rapidement aux informations sur son alimentation grâce à l'innovation.</p>	<p><b>2. Fuite vers Toulouse</b> Les emplois diminuent à Albi et les actifs « fuient » vers Toulouse. Le pouvoir d'achat baisse. La re-cohabitation et la colocation se développent.</p>
<p><b>3. Approvisionnement local et bio</b> Le consommateur double son budget alimentaire pour acheter des produits de qualité et locaux suite à des crises. Les filières locales se développent.</p>	<p><b>3. Attractivité d'Albi, ville dynamique, maîtrise foncière</b> La population augmente. La consommation d'espaces est maîtrisée, avec une préservation des meilleures terres. Le tourisme permet de valoriser les produits locaux.</p>
	<p><b>4. Innovation dans l'installation et la transmission</b> Le crowdfunding en agriculture se développe fortement. Un nouveau modèle de transmission progressive des savoir-faire et des outils de travail apparaît, sous forme de rente viagère.</p>

Source : Rapport final, p. 72

## 2.4. Atelier 4 : construction des scénarios globaux

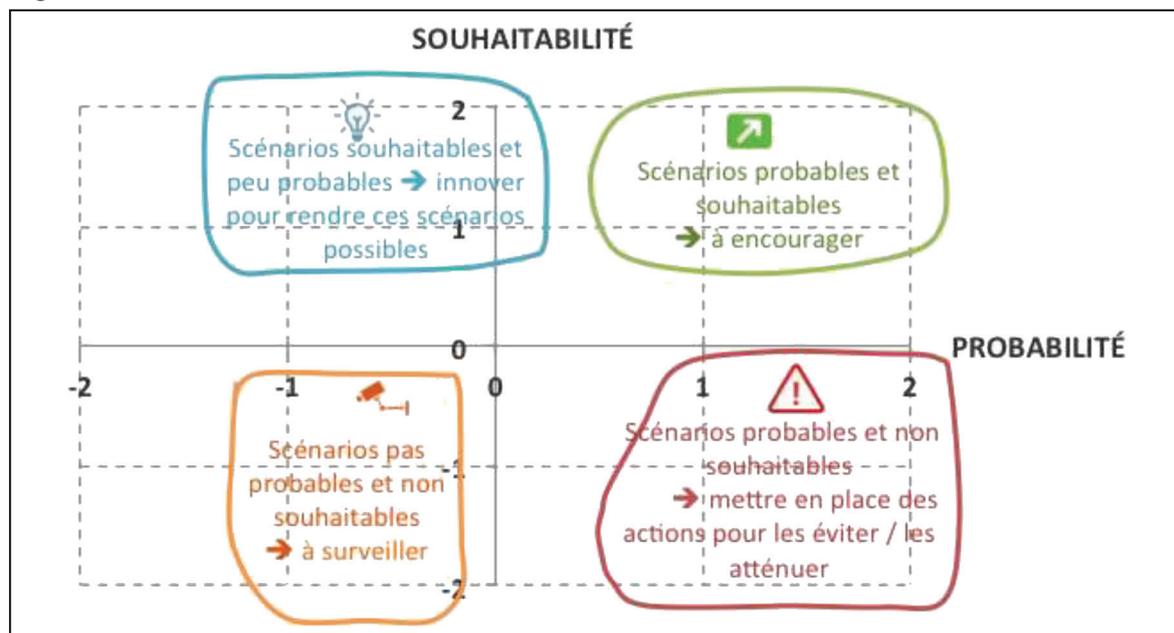
Les micro-scénarios ont été assemblés, mis en récit par le groupe projet puis restitués en atelier pour susciter le débat. Lors de ce quatrième atelier, plusieurs techniques de présentation ont été utilisées pour transmettre l'information : une présentation des points saillants des scénarios ; une carte spatialisant les grandes dynamiques des scénarios ; un récit personnalisé permettant de se projeter dans la vie d'un habitant du territoire en 2035. Les membres du groupe ont ensuite positionné chaque scénario sur une grille d'analyse souhaitabilité/probabilité (figure 7), et réfléchi sur les leviers permettant de les favoriser ou au contraire éviter.

Figure 6 - Fiche de synthèse des scénarios : exemple du travail réalisé lors de l'atelier 3 sur l'aire urbaine d'Albi



Source : Rapport final, p. 75

Figure 7 - Grille de lecture des micro-scénario



Source : Rapport final, p. 26

## 2.5. Atelier 5 : séminaire de restitution

Un séminaire a été organisé pour permettre aux participants des trois territoires (80 personnes) de se rencontrer, pour favoriser l'émergence d'actions concrètes et susciter la création de groupes de travail. Les participants ont apprécié le temps de table ronde, où plusieurs intervenants ont partagé leur expérience et ont livré des témoignages « inspirants ». Le séminaire a atteint son objectif : identifier quelques pistes d'actions pour s'engager sur le chemin des scénarios souhaitables. Des fiches-actions ont été esquissées sur plusieurs thèmes : maîtrise du prix du foncier, préservation des emplois agricoles, mise en place d'une agriculture plus équitable, etc.

## 3. Présentation des scénarios

Les réflexions du groupe ont débouché sur trois scénarios prospectifs pour chacun des trois cas étudiés (tableau 5). Les scénarios de la colonne 1 présentent tous une trajectoire de type agro-business, avec un rôle croissant de l'aval, de la robotisation, une spécialisation sur les secteurs les plus productifs, etc. Les scénarios de la colonne 3 révèlent tous, eux, une moindre dépendance à la Pac, le développement de la consommation locale et la résilience de l'agriculture face au changement climatique.

En contrepoint, les scénarios de la colonne 2 présentent des spécificités selon les aires étudiées. Le scénario « Métropolisation » de Montauban-Castelsarrasin-Moissac, avec une urbanisation importante, consommatrice d'espaces agricoles, s'explique par la proximité de Toulouse. Le déclin de l'agriculture y paraît inéluctable. Le scénario « Valorisation des ressources » est propre à l'agglomération de Rodez, avec un lien fort à l'identité aveyronnaise et son image « nature », un territoire plus rural, de nombreux produits sous signes officiels

de qualité et la volonté, du fait du nombre limité de consommateurs locaux, d'exporter les produits agricoles hors du territoire. Enfin, le scénario « Verdissement de l'agriculture » d'Albi met l'accent sur les enjeux environnementaux : limitation des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, agriculture biologique. Les paysages et l'environnement sont préservés, la production est diversifiée et de qualité.

Tableau 5 - Scénarios à l'horizon 2035

Aires urbaines	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Montauban et Castelsarrasin-Moissac	Le développement de l'agro-business	Métropolisation des aires urbaines et déclin de l'agriculture	Des aires urbaines attractives et résilientes
Albi	Une agriculture mondialisée	Verdissement de l'agriculture	Autonomie et boucle alimentaire locale
Rodez	La compétitivité à tout prix	La valorisation des ressources	Une aire urbaine résiliente

Source : auteurs, sur la base du rapport final

### 3.1. Montauban-Castelsarrasin-Moissac : un exemple de scénario de type 1 « agro-business »

En 2035, l'agriculture est encore plus mondialisée qu'aujourd'hui. Les aides européennes ont diminué et seules les exploitations et filières les plus compétitives sont toujours présentes. Les filières lait et viande ont quasiment disparu, seule demeure vraiment l'arboriculture, sous forme de grandes exploitations ultra-performantes, qui exportent *via* la coopérative Blue-Whale. Des filières d'élevage hors-sol très intensives ont parfois pu se maintenir malgré le voisinage urbain.

Des productions différenciées, qui profitent des possibilités d'irrigation en vallée, sont encore bien présentes : semences de maïs, noisette, melon, ail. Sur les causses et les coteaux au nord de l'aire urbaine, beaucoup d'élevages ont disparu, et l'espace s'enfriche rapidement. Seules les zones inondables ou les terres plus éloignées de l'agglomération ont vraiment pu garder une vocation agricole.

Partout ailleurs le développement urbain, renforcé par l'arrivée du TGV, a rendu la cohabitation trop difficile : conflits de voisinage, morcellement du parcellaire et augmentation du prix du foncier. Les espaces de production agricole restés proches des villes sont devenus de véritables zones d'activité, fermés au public, afin d'éviter les conflits (vols, risques d'accident). Les exploitations se sont transformées en grandes entreprises, voire sont intégrées aux entreprises de transformation/distribution, et les travailleurs agricoles sont souvent des salariés.

La robotique a fait son apparition dans les vergers en 2025, pour le ramassage des pommes, et s'est développée rapidement depuis. L'agriculture est perçue par les habitants comme une activité industrielle (avec une connotation négative), alors qu'elle a énormément investi sur l'innovation, y compris en matière agro-écologique (forte réduction des intrants grâce à des variétés résistantes et à la maîtrise des conditions de production). L'agriculture et les filières aval sont des composantes économiques importantes pour le territoire, ce qui leur permet d'être écoutés dans les arbitrages sur la question de l'eau, malgré une consommation importante pour l'irrigation.

### **3.2. Albi : un exemple de scénario de type 3 « autonomie et boucle alimentaire »**

En 2035, et depuis une dizaine d'années déjà, les relations sont tendues au niveau international. En Europe, entre montée des populismes et divergences d'opinion sur les questions migratoires, il devient très compliqué de mener des politiques communes. Le coût de la Pac a été dénoncé et son budget a été fortement réduit en 2020. À cela s'est ajoutée une augmentation du prix du pétrole, qui a dépassé les 100 dollars le baril en 2020, impactant le coût des transports et des échanges internationaux.

Confrontés à ces événements, les habitants sont en recherche de relations de proximité, de sécurité. En agriculture, la politique régionale encourage le développement des « boucles alimentaires locales ». Cela entre en résonance avec la politique d'autonomie alimentaire initiée par la ville d'Albi en 2015. Toute l'aire urbaine s'est maintenant engagée sur cette voie et a décidé de devenir un territoire à alimentation positive.

Une planification volontariste a permis de préserver tous les espaces agricoles possibles et de faire baisser la spéculation. De nombreux agriculteurs hors cadre familial, en recherche de sens et de qualité de vie, ont pu venir s'installer. Grâce à cela, la production alimentaire de proximité est abondante et facile d'accès. Les plus grosses exploitations ont souvent fait le choix de se diversifier, en privilégiant la production de matériaux et d'énergies renouvelables (taillis à courte rotation, valorisation des co-produits des céréales en bio-carburants), car elles avaient de grandes surfaces qui le permettaient. Quant aux petits agriculteurs, en particulier ceux installés « hors cadre familial », ils se sont orientés vers les circuits de proximité. Il y a aussi beaucoup de pluriactifs ou de salariés-agriculteurs, d'échanges, de troc et d'entraide (le site internet [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr) a créé une page spéciale « agriculture et jardinage »).

### **3.3. D'autres scénarios plus dépendants des spécificités locales**

À côté de ces scénarios génériques, des scénarios plus composites dépendent de traits particuliers à chaque aire urbaine (colonne 2 du tableau 4).

#### **3.3.1. Montauban-Castelsarrasin-Moissac : l'avenir de l'agriculture remis en question par la métropolisation**

En 2035, l'important développement urbain s'est poursuivi et de nombreuses personnes travaillant à Toulouse habitent sur les aires urbaines de Montauban et Castelsarrasin-Moissac. Ce développement a repoussé l'agriculture, devenue résiduelle, sur toute la partie centrale d'une nouvelle aire urbaine résultant de la fusion des deux anciennes. Plusieurs maraîchers ont pu se maintenir et trouvent des débouchés à proximité. En revanche, de nombreuses parcelles ne trouvent plus preneurs du fait des contraintes (coûts, conflits, accessibilité), et certains espaces sont même entretenus par de l'écopâturage : la collectivité paie un berger pour venir entretenir tous ces espaces avec son troupeau de moutons. Cette pratique est très appréciée par les habitants, qui viennent voir les moutons le dimanche.

En parallèle, les consommateurs sont à la recherche de produits de qualité, qu'ils trouvent dans les nombreux drives, magasins de producteurs et sites internet de producteurs des territoires voisins (Lot-et-Garonne, Lomagne, Albigeois). L'abattoir de Montauban a fermé en 2019 du fait de sa difficile mise aux normes et de son coût de fonctionnement, ce qui a accéléré la disparition de l'élevage sur le territoire. La filière arboricole a traversé en 2025 une

grave crise sanitaire qui a décimé les vergers. Beaucoup d'exploitations ont jeté l'éponge face à ce fléau, combiné aux difficultés d'exploitation. De toute façon, les productions nécessitant de l'irrigation ne sont plus viables, car la priorité est donnée à l'eau potable, compte tenu de la forte augmentation de la population.

### **3.3.2. Albi : un scénario d'adaptation et de résilience**

En 2020, à la suite d'une série de catastrophes climatiques à l'échelle mondiale, les pays des Nations unies finissent par agir vraiment pour appliquer les accords de Paris et de Marrakech, renforcés lors de la COP 24 en Pologne. En Europe, les aides de la Pac sont réorientées vers la résilience, la limitation des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

Localement, les agriculteurs sont accompagnés dans l'adaptation à un contexte de coût de l'énergie élevé (filières, groupes professionnels de développement agricole). De nombreux exploitants se sont retrouvés en grave difficulté économique. Mais l'adaptation des filières aux nouvelles demandes sociétales et la mise en place de formations bien calibrées permettent progressivement une évolution des modèles, moins dépendants aux intrants et aux risques climatiques : sécurisation des ressources fourragères, évolution des itinéraires techniques, sélection génétique, labellisation « bas carbone » des productions pour une meilleure valorisation, mais aussi solidarité locale.

L'Albigeois agricole est resté dynamique. L'augmentation du coût des transports et les incitations à réduire les émissions de carbone ont limité l'expansion des villes. L'urbanisation s'est faite de façon plus rassemblée, pour que les habitants puissent avoir accès à des transports en commun efficaces. Les paysages ont été préservés et l'Albigeois est resté un territoire attractif, les populations ont envie de venir y vivre et travailler.

### **3.3.3. Rodez : un scénario de valorisation des ressources locales**

Le début des années 2020 a été une période charnière pour l'agriculture ruthénoise (disparition de nombreuses exploitations faute de repreneurs, fortes diminutions des aides Pac à l'élevage). Simultanément, la demande des consommateurs pour des produits « sains » et « naturels » s'est encore renforcée.

Les élus locaux et régionaux ont décidé de réagir vigoureusement, en lien avec la profession agricole. Tous les acteurs du territoire ont été mis à contribution, pour valoriser au mieux les ressources. L'important tissu local de transformation a été un vrai atout dans cette stratégie. La Région a orienté ses aides sur l'organisation des filières et la valorisation de la qualité environnementale des productions. L'Inra de Toulouse et l'Agricampus La Roque ont été mis à contribution pour expérimenter différents modèles. Les coopératives et les metteurs en marché ont réussi à trouver des marchés porteurs pour les produits issus de l'agriculture biologique ou certifiés à « haute valeur environnementale ».

La bonne image Aveyronnaise a favorisé la promotion de ces produits auprès des clientèles toulousaines et montpelliéraines. En 2035, les produits locaux ont également une bonne image à l'export grâce à leurs labels : en effet, en Angleterre, en Allemagne, la production plus industrielle ne porte pas autant cette image de naturalité, qui améliore la valorisation. Cela permet de limiter l'impact de la baisse de la consommation de viande en France, que les raisons en soient diététiques, éthiques (exploitation de l'animal) ou environnementales (impact sur la planète).

Cette stratégie a permis le maintien de nombreux exploitants sur le territoire ainsi qu'une adaptation des pratiques (extensification, autonomie fourragère, etc.). Les éleveurs ont gagné en technicité afin de garantir cette qualité et de maîtriser les coûts de production. L'équipement du territoire en systèmes d'irrigation est un exemple souvent repris par la profession pour illustrer cette technicité : entamée en 2025, cette politique a été réfléchie en anticipant la baisse des consommations (par le changement de pratique) et en travaillant sur le partage des usages (eau potable, irrigation, tourisme), ce qui a favorisé l'acceptation des projets par les acteurs du territoire. Principal bémol, une partie de la population locale ne peut pas acheter les produits locaux, trop chers. Elle se rabat sur des produits d'importation. En 2027, l'arrivée d'aides Pac centrées sur l'emploi (et non plus sur les surfaces) apporte un début de réponse : de nouvelles exploitations voient le jour par l'installation de néo-agriculteurs qui veulent proposer une alimentation « locale pour tous ».

### 3.4. Comparaison des scénarios des trois études de cas

Les évolutions de l'agriculture sont dépendantes de facteurs externes (réglementations européennes, géopolitique, innovations technologiques, évolutions des attentes des consommateurs, environnement physique, etc.), ce qui explique les similarités de certains scénarios sur les trois territoires étudiés.

Les scénarios d'agro-business et d'agriculture de firme comportent des points communs aux trois territoires : rôle de l'aval, perte de maîtrise par les agriculteurs, robotisation, spécialisation sur les secteurs les plus productifs, etc. Dans chacune des aires urbaines, des germes d'évolution sont déjà présents, *via* des filières longues structurées (pommes, melons, céréales, Roquefort, etc.). Les exploitations s'agrandissent, montent en technicité et connaissent un mouvement de concentration économique, y compris jusqu'à l'intégration complète de la production, comme dans le cas des melons.

Plusieurs scénarios voient la production et la consommation locale se développer, et la résilience de l'agriculture s'accroître, face au changement climatique, mais aussi *via* une moindre dépendance à la Pac. Les bases de ces scénarios sont lisibles dans les tendances sociétales actuelles : adaptation au changement climatique, circuits courts, locavorisme, agro-écologie, « zéro phyto », drives, paniers de producteurs locaux, économie circulaire, etc.

Les principales divergences dans les scénarios proviennent de caractéristiques locales. Le scénario de « métropolisation » de l'aire urbaine de Montauban-Castelsarrasin s'explique par la forte proximité de Toulouse, et par un développement urbain rapide consommateur d'espaces agricoles. Le recul de l'agriculture y paraît assez inéluctable car elle paraît incompatible avec les autres fonctions résidentielles et économiques.

L'originalité du scénario de l'aire urbaine de Rodez tient à la forte identité et à la bonne résistance de l'image très « nature » de ce territoire rural. Il possède de nombreux produits sous signes officiels de qualité et il les diffuse largement en France ou ailleurs.

La spécificité du scénario sur l'aire urbaine d'Albi tient à la politique d'autonomie alimentaire qui y est développée. Encore récente et peu structurante pour l'agriculture locale, elle est néanmoins source de réflexion pour tous les acteurs. Elle inspire les uns, mais suscite de fortes réticences chez d'autres, en particulier ceux du monde économique, qui n'y voient que du marketing territorial. La montée de la pensée protectionniste en France et les tentations de repli sur soi sont des tendances perceptibles dans ce scénario de « boucle alimentaire locale ».

## Conclusion

L'exercice de prospective territoriale relaté dans cet article n'avait pas pour ambition de déboucher sur la construction d'une stratégie politique, ni même sur la mise en œuvre immédiate d'actions. En revanche, il s'est révélé être un bon outil pour commencer à aller dans cette direction. Les liens établis entre niveaux départemental et régional, notamment lors du séminaire de confrontation des scénarios produits pour les différents sites, ont permis de réfléchir aux modalités actuelles de gouvernance territoriale et à leurs évolutions souhaitables. La prospective, de façon classique, apparaît alors comme un détour aidant à ouvrir l'éventail des possibles, à redonner de la responsabilité aux acteurs, sur des aires en apparence surdéterminées par une tendance lourde à l'urbanisation.

Les recoupements entre scénarios sont nombreux, d'une aire urbaine à l'autre. Cela résulte du fait qu'elles appartiennent à la même région et qu'elles dépendent identiquement de puissants facteurs externes : politiques et réglementations européennes, innovations technologiques et sociales, attentes des consommateurs, tendances démographiques, conditions pédo-climatiques, etc. Mais cela illustre également la difficulté, dans ce type d'exercice, de dépasser les grands scénarios macro-structurels dominants pour construire des scénarios reflétant finement les spécificités locales.

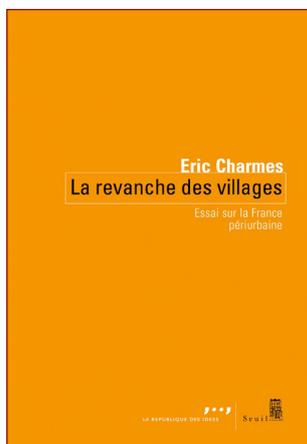
Cette étude apporte un éclairage aux décideurs politiques et professionnels sur l'avenir de l'agriculture dans les aires urbaines et identifie des leviers d'action pour des stratégies territoriales en matière agricole. Elle constitue aussi un nouveau cadre de réflexion pour l'action des services de l'État dans l'accompagnement des territoires. Elle procure une vision plus intégrée des enjeux locaux, une approche plus systémique des enjeux. Ce faisant, elle permettra aux acteurs d'agir plus conjointement pour freiner la consommation de terres agricoles, pour repositionner l'agriculture en tant qu'activité économique et proposer des modalités renouvelées de gouvernance. Il reste maintenant à traduire ces anticipations prospectives en décisions politiques et en programmes concrets.

## Références bibliographiques

- Ayats J.-F., 2008, « Les nouvelles ruralités françaises à l'horizon 2030, une étude prospective conduite par l'Inra », *Pour*, n° 199, pp. 160-164.
- Bootz J.-P., Monti R., 2008, « Proposition d'une typologie des démarches de prospective participative pour les entreprises. Trois cas illustratifs : EDF R&D, AXA France et BASF Agro », *Management & Avenir*, n° 19, pp. 114-131.
- Brutel C., Lévy D., 2011, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », *Insee Première*, n° 1374 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281191>.
- Charmes E., 2011, *La ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, PUF.
- Davezies L., 2008, *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Seuil.
- Davezies L., Talandier M., 2009, *Repenser le développement territorial ? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés*, PUCA : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/repenser-le-developpement-territorial-a170.html>.
- Donadieu A., Fleury P., 1997, « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », *Courrier de l'Environnement de l'Inra*, n° 31, pp. 45-61 : <https://www7.inra.fr/lecourrier/assets/C31Donadieu.pdf>.
- Fourny M.-C., Denizot D., 2007, « La prospective territoriale, révélateur et outil d'une action publique territorialisée », dans Dodier R., Rouyer A., Séchet R., dir., *Territoires en action et dans l'action*, Presses universitaires de Rennes, pp. 29-44 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00136964/document>.
- Godet M., 1989, « Prospective et stratégies : approches intégrées », *Futuribles*, novembre, pp. 5-14.
- Godet M. et al., 2016, *Bonnes nouvelles des territoires*, O. Jacob.
- Goux-Baudiment F., 2000, *Donner du futur aux territoires. Guide de prospective territoriale à l'usage des acteurs locaux*, CERTU : <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/30132>.
- Jouvenel B. (de), 1964, *L'art de la conjecture*, Paris, Éditions du Rocher.
- Loudyi S., 2008, « Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le pays du Grand Clermont », *Noroi*, n° 209 : <https://journals.openedition.org/noroi/2615>.
- Lumbroso S., 2019, *Prospective et stratégies pour l'environnement : entre fabrique des futurs et situation de gestion, quelles prises pour l'action ?*, thèse de sciences sociales, université Paris-Saclay, AgoParisTech : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02128459>.
- Poux X., dir., 2006, *Agriculture, environnement et territoires : quatre scénarios à l'horizon 2025*, La Documentation française.
- Seegers J., Voirol C., 2018, *L'agriculture en 2035 dans les aires de moyenne importance de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées*, rapport pour le ministère en charge de l'Agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/lagriculture-en-2035-dans-les-aires-urbaines-de-moyenne-importance-en-occitanie>.
- Soulard C., 2014, *Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes*, mémoire d'HDR en géographie, université Bordeaux III.

# Note de lecture

---



CHARMES Éric

*La revanche des villages.*

*Essai sur la France périurbaine*

Éditions du Seuil, janvier 2019, 112 pages

La France devenue très majoritairement urbaine, mais qui fut si longtemps rurale et agricole, est taraudée par la situation et l'avenir de ses campagnes. En la matière, de nombreux préjugés dominent : la ruralité serait synonyme d'activités paysannes, il y aurait une opposition nette entre villes et campagnes, les villages vivraient un déclin irrémédiable, résider dans le périurbain s'apparenterait à de la relégation, Paris abandonnerait les territoires périphériques, etc. Tout cela ne correspond ni à ce que disent les données statistiques ni aux réalités vécues par les populations. C'est ce que montre Éric Charmes, directeur de recherche à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), dans ce petit ouvrage salutaire qui prolonge et synthétise ses recherches antérieures.

Le rural n'a jamais été aussi peu agricole, et sa désagricolisation s'accélère avec l'installation de nombreux citadins aux origines, formations et professions variées. Ces néo-ruraux ne deviennent pas de vrais campagnards mais restent pleinement urbains : ils travaillent et s'approvisionnent dans l'agglomération la plus proche, utilisent ses équipements sportifs, éducatifs, médicaux ou culturels. Loin des anciens clivages, ces échanges quotidiens assurent une hybridation des modes de vie et une continuité spatiale à l'intérieur de l'aire d'influence urbaine. Quant à la distribution des revenus, elle ne permet pas non plus, dorénavant, de distinguer ces deux espaces. L'émiettement des villes est tel que près des deux tiers des exploitations agricoles françaises se trouvent aujourd'hui dans le périurbain, qui représente 40 % du territoire et presque un quart de la population.

L'auteur montre que la périurbanisation ne signifie pas la crise ou la fin des campagnes, mais au contraire leur renouveau. Bourgs et villages sont revitalisés à mesure qu'ils s'inscrivent dans l'orbite des pôles urbains, et ceux qui en deviennent de véritables satellites connaissent la croissance démographique et économique la plus remarquable. Socialement, la catégorie des néo-ruraux n'est pas seulement constituée de ménages modestes ou vieillissants, comme le répètent avec insistance les médias, mais aussi de couches moyennes et de cadres du privé et du public, porteurs de nouvelles exigences politiques et culturelles. Ils contribuent par exemple au développement de circuits courts alimentaires, à l'essor des associations ou à des expériences de démocratie participative. Ces derniers venus sont aussi les premiers à protéger leur cadre de vie, à empêcher de nouvelles arrivées pour préserver l'image de la commune, la valeur de ses logements et sa bonne fréquentation, enclenchant ainsi un processus de ségrégation et de « clubbisation » qui oblige les nouvelles générations de rurbains à élire domicile encore plus loin des centres-villes. Quoi qu'il en soit, loin des prophéties hasardeuses sur la désertification du territoire, les villages périurbains ont pris leur revanche sur l'exode rural et ont fait advenir la prémonition loufoque mais prospective d'Alphonse Allais, qui rêvait de « construire les villes à la campagne ».

**Bruno Héralut**

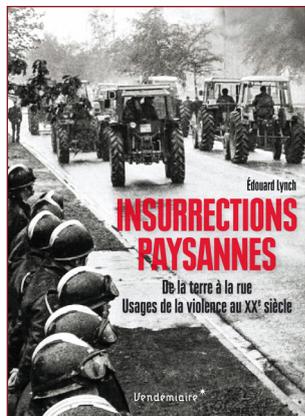
Centre d'études et de prospective

MAA

[bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture

---



LYNCH Édouard

*Insurrections paysannes. De la terre à la rue : usages de la violence au XX<sup>e</sup> siècle*

Éditions Vendémiaire, février 2019, 451 pages

Ce qu'il y a de bien avec les historiens, c'est qu'ils continuent à travailler dur, à respecter leurs sources et à écrire de gros livres. La présente publication d'Édouard Lynch, professeur à l'université Lyon 2 et membre du Laboratoire d'études rurales, répond amplement à tous ces critères. Encore ne s'agit-il là que d'une version condensée de son volumineux mémoire d'habilitation à diriger des recherches (plus de 1 200 pages), soutenu en 2012.

Les actions collectives paysannes, depuis longtemps reconnues comme significativement différentes des autres mobilisations professionnelles, ont donné lieu à de très nombreux travaux de recherche, dont le présent ouvrage se démarque à plus d'un titre. D'abord par l'ampleur de la période étudiée, allant de 1870 à 1977, cette dernière date étant imposée par la disponibilité des archives. Ensuite, l'auteur s'est essentiellement intéressé aux luttes paysannes violentes, relevant de l'action directe et comportant une dose plus ou moins forte d'illégalité : barrages et blocages, saccages de bureaux, incendies, plasticages, déversement de fumier ou de purin, destruction de matériels ou de produits, coups de main, affrontements avec les forces de l'ordre, etc. Les autres registres plus pacifiques d'action collective n'ont pas été étudiés (pétitions, processions, défilés, boycotts, distribution de denrées, etc.).

De plus, alors que les révoltes paysannes sont le plus souvent analysées avec une approche locale, donnant lieu à des monographies et études de cas, qui ont parfois les défauts d'un certain « régionalisme », Lynch a la volonté de proposer une vue d'ensemble de toute la conflictualité agricole. Pour ce faire, au lieu de compiler et

comparer des événements épars, il s'appuie sur des archives ministérielles centrales ayant collecté au fil des décennies tous les épisodes significatifs enregistrés sur le territoire. Originalité complémentaire, au lieu d'utiliser seulement les sources, classiques, du ministère de l'Intérieur, il mobilise aussi celles du ministère de la Justice, en particulier de la direction des affaires criminelles et des grâces. Elles réunissent les enquêtes initiées par les parquets et remontées à Paris en vue de décisions d'engagement ou non de poursuites judiciaires. En même temps qu'elle suit de près l'évolution des formes et contenus de la violence paysanne, cette source nous renseigne sur les représentations et la gestion par l'État de ces débordements, au risque d'ailleurs de survaloriser l'importance du regard accordé par les institutions centrales à ces événements, biais que l'auteur entend contrôler en utilisant en parallèle des sources médiatiques : presse généraliste et professionnelle, télévision (mais pas les fonds de la radio, encore d'accès difficile).

L'ouvrage, d'une facture classique, est organisé en quatre grandes parties chronologiques. La première, centrée sur la Belle époque (*De la révolte à la manifestation, 1870-1914*), décrit les premières grèves de salariés agricoles, puis les grands conflits viticoles qui embrasent le Midi, à la base d'un double processus de nationalisation des contestations et de maîtrise progressive des codes médiatiques d'expression du mécontentement (attirer l'attention de l'opinion en occupant l'espace public et en s'adressant aux journalistes). La partie suivante (*Les paysans dans la rue, 1920-1940*), montre la tendance à la politisation des luttes, qui quittent systématiquement le terrain

économique ou social, de la défense corporative du groupe, pour réclamer des interventions du gouvernement, le tout sur fond d'agrisme, de dorgérisme et de violence montante mais maîtrisée. La troisième partie (*Des barrages à l'action directe, 1945-1966*), dépeint les tendances à la radicalisation et à la diversification du répertoire agricole d'action collective (invention des barrages, luttes intersociales, etc.). La dernière partie (*Du Larzac à Montredon, 1967-1977*), est spécifiquement « le temps de la violence », avec la généralisation des manifestations-destructions, et des années 1967 et 1974-76 particulièrement explosives, les pouvoirs publics restant pourtant d'une grande mansuétude.

Dans l'épilogue, l'auteur prolonge son analyse jusqu'à aujourd'hui, bien que les sources archivistiques ne soient pas encore ouvertes. Il souligne que si le recours à l'action directe reste une spécificité du monde agricole, les dernières décennies se caractérisent par une baisse régulière de la violence et de la logique de confrontation. Cette pacification relative a de multiples causes : forte baisse de la démographie agricole, profondes reconfigurations du métier, montée des conflits internes à la profession, déport des prises de décisions fondamentales aux niveaux européen (PAC) et international (mondialisation des échanges), affirmation de nouveaux défis environnementaux et sanitaires, le tout sous l'œil acéré et critique d'une opinion publique alimentée par des réseaux sociaux prêts à stigmatiser n'importe quelle brutalité, même minime

et involontaire. Au total, le contexte a complètement changé : on pardonnait hier, dans une société de « paysans victimes », des débordements insurrectionnels et des illégalités que l'on n'est plus du tout prêt à accepter aujourd'hui, dans une société d'« agriculteurs coupables ».

Il est difficile ici de décrire plus en détails un livre si riche, et nous nous contenterons d'insister à nouveau sur l'importance de cette fine radiographie d'un siècle d'agitation paysanne. Alors que l'attention historique est le plus souvent portée aux modes de contestation du mouvement ouvrier, considéré comme l'inventeur des formes les plus contemporaines d'action collective, Lynch montre que les « paysans » puis les « agriculteurs » ont précocement développé des formes inédites et efficaces de lutte, dont certaines ont ensuite seulement été reprises par les ouvriers. Ces derniers ont souvent été confinés au registre de la grève contre le patron. Et c'est bien parce que les agriculteurs, exploitants directs dans un cadre familial, ne pouvaient pas faire grève contre eux-mêmes, qu'ils ont été obligés d'inventer un répertoire spécifique, donnant la priorité à l'envahissement de l'espace public et à l'interpellation de l'État.

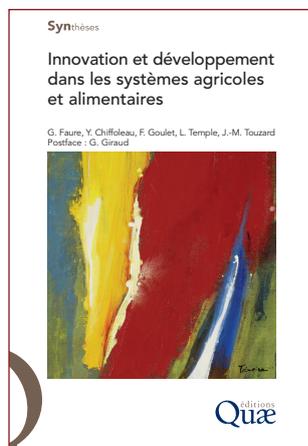
**Bruno Hérault**

Chef du Centre d'études et de prospective  
MAA

[bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture

---



FAURE Guy, CHIFFOLEAU Yuna, GOULET Frédéric,  
TEMPLE Ludovic, TOUZARD Jean-Marc

*Innovation et développement dans les systèmes agricoles  
et alimentaires*

Éditions Quæ, juin 2018, 260 pages

Publié récemment en accès libre, ce livre fournit une synthèse sur les questions d'innovation et de développement dans les systèmes agroalimentaires. Sa première partie met en perspective les relations entre science, agriculture et société. J.-M. Touzard souligne les spécificités des innovations agricoles et alimentaires (rapport au vivant, à la nature et à l'espace), et se demande si celles-ci « ne sont pas en train de se dissoudre dans le cadre de la globalisation ». La convergence des enjeux (transition écologique, changement climatique et sécurité alimentaire) avec « deux révolutions technologiques majeures » (biotechnologies et déploiement du numérique), pousse « à la confrontation de différents modèles, offrant plusieurs perspectives pour le maintien ou non de ces spécificités ».

La deuxième partie explore certaines alternatives à l'agriculture conventionnelle : circuits courts, agriculture urbaine, etc. Par exemple, S. de Tourdonnet et H. Brives cernent l'originalité des processus d'innovation liés à l'agro-écologie. Ils suggèrent que deux voies extrêmes se dessinent : celle d'un conseil individualisé, très prescriptif, où l'agriculteur exécute les préconisations d'un conseiller ou d'un système expert (outil d'aide à la

décision, OAD), et celle d'un accompagnement de groupe, tourné vers un renforcement de l'autonomie et des capacités de réaction. Dans la troisième partie, consacrée aux outils d'accompagnement, les auteurs emmenés par G. Faure affinent encore l'analyse avec une typologie des approches du conseil agricole en fonction de ses objectifs, des coûts, du niveau de diffusion envisageable, etc.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage s'intéresse aux effets de l'innovation, aux « chemins d'impact » de la R&D et aux outils de simulation. Parmi les contributions, S. Mouret et J. Porcher soulignent que les évaluations morales sont inhérentes à certains processus d'innovation « responsable » (en l'occurrence, en matière d'abattage à la ferme). J.-M. Barbier et Y. Chiffoleau donnent quant à eux des exemples d'outils d'évaluation multicritères, notamment l'adaptation de la méthode IDEA pour évaluer les transitions agro-écologiques des exploitations agricoles.

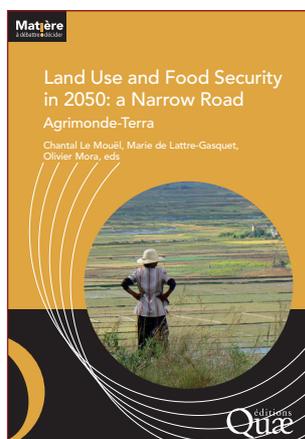
**Florent Bidaud**

Centre d'études et de prospective

MAA

[florent.bidaud@agriculture.gouv.fr](mailto:florent.bidaud@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture



LE MOUËL Chantal, de LATTRE-GASQUET Marie, MORA Olivier (coord.)

*Land Use and Food Security in 2050: a Narrow Road. Agrimonde-Terra (Usage des terres et sécurité alimentaire en 2050 : une voie étroite. Agrimonde-Terra)*

Éditions Quæ, septembre 2018, 400 pages

Paru en septembre 2018, en version anglaise uniquement, l'ouvrage *Land Use and Food Security in 2050: a Narrow Road. Agrimonde-Terra* présente de façon détaillée la démarche, les méthodes et les résultats de l'exercice prospectif éponyme conduit par l'Inra et le Cirad. Ayant mobilisé environ 80 experts internationaux au sein de multiples ateliers thématiques, l'étude avait pour objectifs d'analyser et d'explorer les déterminants des changements d'usage des sols aux niveaux mondial et régional, les évolutions à attendre en matière de surfaces agricoles, et les grands enjeux relatifs à la sécurité alimentaire à l'horizon 2050.

La démarche prospective a porté sur le système « usage des sols - sécurité alimentaire », influencé par cinq variables directes (systèmes de culture, d'élevage, forestiers, structures des exploitations agricoles, relations rural-urbain) et trois variables exogènes (contexte global, climat, régimes alimentaires). La combinaison des hypothèses d'évolution de ces variables a donné lieu à la production de cinq grands scénarios : trois scénarios tendanciels (« métropolisation », « régionalisation », « ménages ») et deux scénarios de rupture (« qualité des aliments et santé », « communautés rurales dans un monde fragmenté »). La narration de ces scénarios est enrichie de simulations chiffrées (cf. figure) issues de l'outil « GlobaAgri-AgT », un modèle d'équilibre utilisation-ressources de la biomasse mondiale développé par la plateforme GlobAgri Cirad-Inra, regroupant les commodités agricoles en 33 catégories, à partir des données de Faostat.

Au-delà des scénarios eux-mêmes, l'ouvrage est riche d'une revue de littérature des prospectives par scénarios menées sur ce thème (chapitre 4), d'une

**Changements d'usage des sols au niveau mondial entre 2010 et 2050 selon différents scénarios (millions d'hectares et % d'évolution)**

	Total agricultural land area	Arable and permanent crops (cropland) area	Permanent meadows and pastures (pastureland) area
<b>Metropolization</b>			
Metropolization_Ultrap	-54 (-1%)	+243 (+16%)	-297 (-9%)
Metropolization_Animp	+1,318 (+27%)	+620 (+40%)	+698 (+21%)
<b>Regionalization</b>			
Regionalization_A	+249 (+5%)	+70 (+4,5%)	+179 (+5,5%)
Regionalization_B	+691 (+14%)	+174 (+11%)	+517 (+15,5%)
<b>Healthy</b>			
Healthy_C	+29 (+0,6%)	-56 (-4%)	+85 (+2,5%)
Healthy_D	+269 (+5,5%)	+50 (+3%)	+219 (+6,5%)
<b>Communities</b>			
Communities_AE	+142 (+3%)	+277 (+18%)	-135 (-4%)
Communities_Collapse	+2,013 (+41%)	+555 (+36%)	+1,458 (+43,5%)

Source : Éditions Quæ

synthèse rétrospective des grandes tendances (chapitre 5), et d'un focus régional sur l'Afrique subsaharienne (chapitre 15). Au total, si tous les scénarios conduisent à une augmentation de l'usage agricole des terres, seul le scénario « santé » se révèle capable d'assurer la sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2050. Analysant en détail le rôle des technologies, du commerce et d'autres facteurs, les auteurs concluent en dégagant un ensemble d'options de politiques publiques, certaines valables dans tous les scénarios, d'autres spécifiques à chacun d'entre eux.

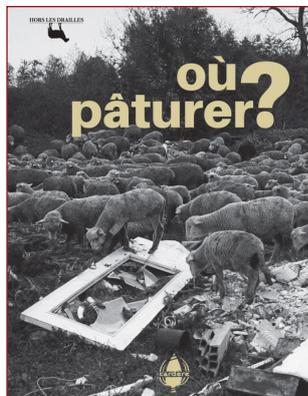
**Julien Hardelin**

Centre d'études et de prospective  
MAA

[julien.hardelin@agriculture.gouv.fr](mailto:julien.hardelin@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture

---



BRISEBARRE Anne-Marie, LEBAUDY Guillaume,  
VIDAL GONZÁLEZ Pablo (dir.)

*Où pâturer ? Le pastoralisme entre crises et adaptation*  
Éditions Cardère, septembre 2018, 176 pages

En octobre 2016 se tenait à Valence, en Espagne, un colloque d'anthropologie sur les transhumances. *Où pâturer* rend aujourd'hui compte de ces travaux. Cet ouvrage collectif, proche du format « revue », est découpé en trois parties inégales, et le lecteur y trouvera de riches aperçus sur les évolutions récentes du pastoralisme.

Les textes de la première partie (« Le dossier ») éclairent cinq questions majeures. En premier lieu, la contribution environnementale des troupeaux est évoquée à propos des paysages des Cévennes. Les déplacements des moutons ont façonné des agroécosystèmes et un patrimoine culturel qui font aujourd'hui l'objet d'une intense mise en valeur touristique. L'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail, traditionnellement marquées par l'isolement et la solitude, est ensuite évoqué à propos de la région de Valence. Le cas des éleveurs kurdes permet, quant à lui, d'éclairer les multiples enjeux identitaires du nomadisme. Les enjeux humains de la mondialisation sont illustrés avec les pasteurs roumains venus garder les moutons en Italie – une « ethnicisation professionnelle » sur laquelle les tenants de la patrimonialisation du métier ont tendance à fermer les yeux. Enfin, un chapitre est consacré à la question des savoirs et des connaissances, à

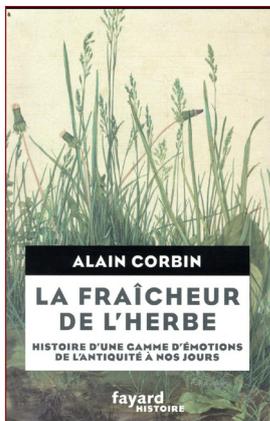
partir de terrains en Roumanie. Le berger apparaît comme une figure ambivalente, entre « l'idiote et le savant », « mystérieux connaisseur, capable de s'adapter au changement depuis des millénaires ».

La partie centrale, intitulée « Bouger pour s'adapter », navigue entre ces différents thèmes, en abordant parfois explicitement des questions de politiques publiques. C'est le cas d'un chapitre sur une réforme du cadre légal de l'élevage agro-pastoral au Kirghizistan. La « loi sur les pâturages » de 2009, malgré des objectifs louables (encourager la mobilité pour « limiter la dégradation des pâturages proches des villages »), apparaît trop « plaquée » et insuffisamment participative. D'autres contributions éclairent la situation au Kazakhstan, au Maroc, dans les Pyrénées catalanes, etc. Enfin, l'ouvrage se termine par trois brefs textes sur la question du loup et de la difficile cohabitation avec l'élevage extensif.

**Florent Bidaud**  
Centre d'études et de prospective  
MAA  
[florent.bidaud@agriculture.gouv.fr](mailto:florent.bidaud@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture

---



CORBIN Alain

*La fraîcheur de l'herbe. Histoire d'une gamme d'émotions de l'Antiquité à nos jours*

Fayard, 2018, 240 pages

Vaches qui broutent et paysans qui fauchent ne se doutent pas que leurs herbes favorites ont suscité, tout au long de l'histoire, de nombreuses impressions et émotions, dont témoignent les créations culturelles des hommes. Ce sont ces traces sensorielles que Corbin entreprend de récolter, classer et commenter, dans ce livre érudit et capricant, nourri de philosophie, de littérature et de peinture. Fidèle à l'approche anthropologique qui a fait la célébrité de son œuvre anticonformiste (par ex. *Le miasme et la jonquille*, 1982 ; *La douceur de l'ombre*, 2013), il offre en douze chapitres thématiques un portrait complet de ce si modeste objet, l'herbe.

Les vieux textes religieux, comme la poésie contemporaine, associent souvent l'herbe à la *création* originelle, à la résurrection universelle (Rousseau, Whitman). Elle est aussi l'herbe-mémoire de *l'enfance*, qui chatouillait les mollets, la douce réminiscence de l'odeur du foin, des roulades et des pâquerettes. Elle est encore ce beau tissu végétal constituant le *pré*, parcelle bien délimitée de paysage, souvent marié à la rivière ou jouxtant la forêt. La *prairie* est une autre façon d'être de l'herbe, étendue vibrante et animée, espace des marches longues et des chevauchées. Sur l'herbe, lit tout prêt, on prend du *repos*, on couche sa bien-aimée ou le chevalier blessé, et plus tard on déjeune en famille, entre baignade et canotage. Le *petit monde* de l'herbe est peuplé de grillons et de sauterelles, de mouches et de bourdons se livrant, chez Giono et Hugo, de ridicules combats ou de terribles guerres. Le *grand monde* de l'herbe est fait d'agriculteurs, de bergers avec leurs troupeaux, de chèvres rassasiées, de bœufs qui « bavent leur songe intérieur »

(Leconte de Lisle). Le spectacle du *travail* de l'herbe a inspiré d'innombrables littérateurs, décrivant surtout la fenaison, moment idéalisé de solidarité agrarienne. Loin du labeur, n'ont cessé de se multiplier les herbes de la *distinction* : pelouse tirée au cordeau, verdure décoratives mettant en valeur les demeures et prouvant la soumission du végétal. Quant à l'herbe douce, elle est fréquemment associée à la *séduction féminine*, avec ce thème quasi-obsessionnel du pied nu qui foule le gazon (Pétrarque, Ronsard). Plus tard, avec Zola ou Lawrence, l'herbe deviendra lieu de *fornication*, de grands emportements, de corps en fusion avec la nature. Pour finir, n'oublions pas l'herbe des *morts*, métaphorique lorsqu'il s'agit de comparer la brièveté de la vie à un brin qui se fane (Chateaubriand), ou réaliste quand elle recouvre les tombes abandonnées (Maupassant).

Cette histoire des sensibilités, appliquée aux graminées, rend compte de l'expérience humaine. Mais aujourd'hui, « où en est l'herbe ? », se demande Corbin en conclusion. Après des siècles et des siècles de présence, sa place se réduit partout. Les nouvelles générations d'enfants sont déconnectées du monde de l'herbe et cela se traduira, pour elles, par toute une gamme de sensations qu'elles ne sauront vivre, remplacées par d'autres émotions plus modernes.

**Bruno Héroult**

Centre d'études et de prospective  
MAA  
[bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture

---



CAROUX Delphine, DUBOIS Michel J. F. , SAUVÉE Loïc (dir.)  
*Évolution agrotechnique contemporaine II. Transformations de l'agro-machinisme : fonction, puissance, information, invention*  
Université de technologie de Belfort-Montbéliard, mai 2018,  
252 pages

Cet ouvrage est issu de la deuxième édition du séminaire « Évolution agrotechnique contemporaine », organisé par l'unité de recherche Interact. Les agro-équipements sont un domaine privilégié pour observer le renouvellement des interactions homme-technique-vivant, autour des enjeux de l'information. D. Caroux, M. Dubois et L. Sauvé (UniLaSalle) soulignent, en introduction, que les techniques mobilisées par les agriculteurs « portent en elles-mêmes » des « capacités d'intensification » des processus naturels, par la logique propre de leur « concrétisation ». Ce terme, emprunté à G. Simondon, se réfère au processus de coordination entre les fonctions de la machine et le milieu où celle-ci opère.

Cette approche, attentive à « la technique *en train de se faire* », est déclinée dans une série de courtes présentations sur les firmes du secteur, l'agriculture urbaine, l'énergie, etc. Par exemple, C. Chéron (co-fondateur d'Airinov, leader français des drones agricoles) met en perspective l'avènement des machines agricoles autonomes. D. Caroux réfléchit sur la place des agriculteurs dans la production des innovations, « entre sujétion, association, autonomie ».

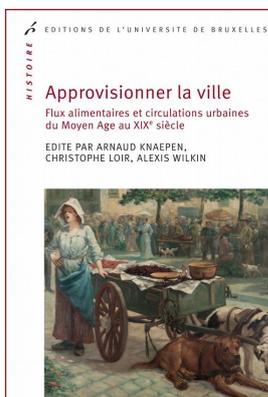
Mais l'originalité de l'ouvrage est de laisser une large place à quatre récits professionnels, complétés

pour trois d'entre eux par un film réalisé sur le terrain (vidéos accessibles en ligne). Ph. Colin, pionnier des techniques culturales simplifiées, analyse la conversion de son exploitation à la production de miscanthus en 2007, et les défis posés par l'émergence d'un « milieu associé » à cette production (matériels de récolte, de stockage, débouchés, etc.). P. Hervé-Gruyer décrit l'application des principes de la permaculture sur la ferme biologique du Bec Hellouin, et notamment la mise au point d'outils manuels adaptés au travail en planches plates. X. David-Beaulieu et A. de la Fouchardière reviennent sur l'invention d'un robot viticole travaillant en essaim, le Vitirover. Enfin, M. Glamel, entrepreneur de travaux agricoles et agriculteur sur une petite ferme à la limite du Vexin, explique comment il a cherché à la rendre viable économiquement en diversifiant la production, en introduisant l'agriculture de conservation et en travaillant sur l'autonomie énergétique.

**Florent Bidaud**  
Centre d'études et de prospective  
MAA  
[florent.bidaud@agriculture.gouv.fr](mailto:florent.bidaud@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture

---



KNAEPEN Arnaud, LOIR Christophe, WILKIN Alexis (éds)  
*Approvisionnement la ville. Flux alimentaires et circulations urbaines du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle*

Éditions de l'université de Bruxelles, 2018, 210 pages

Depuis que les villes existent, l'approvisionnement quotidien de leurs habitants est un problème essentiel. Si les historiens ont largement étudié la gastronomie, les manières de table ou les pratiques alimentaires, ils se sont en revanche moins intéressés aux liens entre alimentation et territoire, entre nourriture et espaces de vie. Le présent ouvrage entend combler cette lacune, en réunissant les meilleures contributions issues de deux colloques scientifiques consacrés aux marchés urbains, à la sécurité alimentaire et au manger dans l'espace public. L'approche dominante, d'histoire économique et sociale, embrasse une large période (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), et concerne des grandes agglomérations (Bologne, Venise, Londres, Bruxelles, Paris) comme des plus petites (York, Sandwich, Hereford, cités médiévales normandes).

Ce qui surprend d'abord, à la lecture, c'est la multitude des sujets, profondément ancrés dans l'histoire, mais toujours d'une grande actualité. De nombreuses pages, par exemple, concernent ce souci majeur qu'a été la sécurité sanitaire : qualité des aliments, fraîcheur des produits, contrôle de l'origine, fraudes, normes, conditions de conservation. Ancienneté, aussi, des préoccupations économiques : barèmes de prix, réglementation des métiers, protectionnisme, surveillance des circuits et des transports, conditions de stockage, modalités d'association d'acteurs publics et privés. Les auteurs montrent également comment l'alimentation urbaine a exacerbé les enjeux de protection des

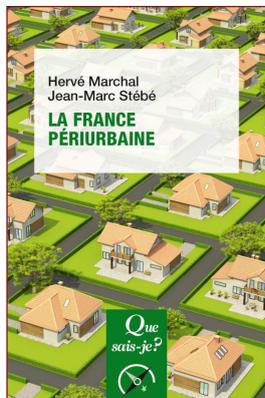
consommateurs : réflexions hygiénistes, lutte contre l'alcoolisme, régulation de la restauration commerciale accompagnant la mobilité croissante des journaliers puis des ouvriers. Enfin, toutes ces questions doivent bien sûr être resituées dans les tensions, plus générales, entre alimentation et urbanisme : circulation des marchandises et des personnes, nuisances des marchés bruyants et sales, encombrements des lieux publics, concurrences pour le foncier. Les paramètres de l'équation sont de plus en plus nombreux, au fil des siècles, et la fonction d'approvisionnement est progressivement cantonnée, asservie et soumise à de nouveaux impératifs : élargissement des voies et embellissement des quartiers centraux, éloignement des abattoirs, remplacement des marchés ouverts par des marchés fermés puis par des magasins, essor des livraisons à domicile, inscription croissante de l'alimentation dans les modes de vie.

Riche et documenté, multipliant les problématiques théoriques et empiriques, on ne peut que conseiller la lecture de ce livre à tous ceux qui s'intéressent à la gestion des flux alimentaires et aux régulations des espaces d'échanges urbains.

**Bruno Héroult**  
Centre d'études et de prospective  
MAA  
[bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture

---



MARCHAL Hervé, STÉBÉ Jean-Marc

*La France périurbaine*

PUF, 2018, 128 pages

Le « périurbain » (néologisme forgé en 1967) est autant dénigré et déprécié qu'il est mal connu et caricaturé. Fidèle à l'esprit vulgarisateur de la collection *Que sais-je ?*, ce petit livre, écrit par deux sociologues universitaires, offre un bon aperçu des réalités qui le composent et des théories permettant de l'analyser. Nous n'évoquerons ici qu'une partie seulement de leurs réflexions, celles concernant les liens entre périurbain et ruralité.

Les années 1950-60 connaissent une forte extension des villes et un déversement résidentiel, *via* les « grands ensembles » d'habitat collectif et les nouvelles zones pavillonnaires. Cette expansion des périphéries, au-delà des banlieues, intéresse alors surtout les géographes, qui mettent l'accent sur la recomposition des campagnes françaises : augmentation subite de la population dans certaines zones, proportion croissante de personnes ne vivant plus de l'agriculture, migrations pendulaires domicile-travail, juxtaposition de différents modes de vie, etc. Les acteurs sociaux et les médias insistent, eux, sur la fin de l'âge d'or et la dénaturation des villages, sur les nouveaux espaces de vie « sans âme » qui pervertiraient le rural.

Du début des années 1970 à la fin des années 1990, le mouvement d'urbanisation des zones rurales s'accroît. Le front urbain continue à avancer, mais surtout, de nombreuses familles accèdent à la propriété en retapant de vieilles maisons ou en construisant des pavillons, surtout dans les communes rurales proches des agglomérations. L'importance du phénomène est attestée par les nombreuses notions inventées pour le

qualifier (« rurbanisation », « exurbanisation », « suburbanisation », « tiers-espace »). Dans tous les cas les observateurs, de plus en plus sociologues, diagnostiquent les mêmes conséquences : changements d'affectation des sols, réorganisation des économies locales, rapprochement des modes de vie des anciens et nouveaux habitants, mais aussi redynamisation des espaces ruraux.

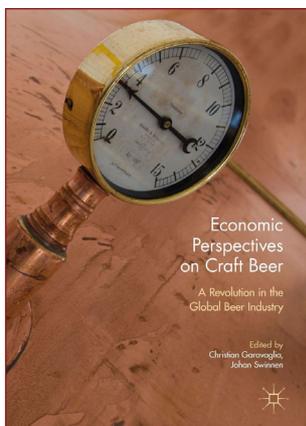
Sur les vingt dernières années, de plus en plus de champs et de forêts ont été encerclés par les hangars commerciaux, plateformes logistiques, nœuds routiers, nappes pavillonnaires. La ville s'est éparpillée, selon une logique de mitage. De nouveaux habitants se sont installés, à la recherche de calme et de nature. Des conflits d'usage en ont résulté, mais le périurbain est aussi devenu, de façon bien plus positive, terre d'hybridations inédites : nouvelles pratiques citoyennes, innovations économiques, sociabilités réinventées. Simultanément, le désenchantement est monté dans une partie de l'ex-rural péri-urbanisé, les habitants des territoires les plus éloignés des centres urbains exprimant leur désillusion croissante et leurs difficultés à vivre : sentiment d'être relégués, éloignement des équipements publics, coût des déplacements en voiture, etc.

**Bruno Héroult**

Centre d'études et de prospective  
MAA

[bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

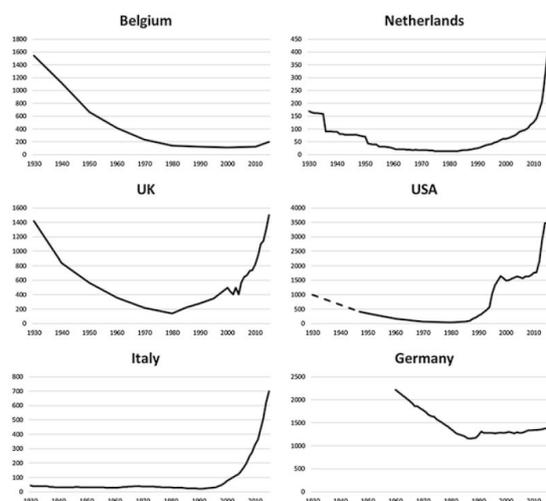
# Note de lecture



GARAVAGLIA Christian, SWINNEN Johan (dir.)  
*Economic Perspectives on Craft Beer*  
Palgrave Macmillan, 2018, 494 pages

Cet ouvrage dresse un panorama des évolutions qui ont transformé en profondeur les marchés globaux de la bière ces vingt dernières années. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, le secteur brassicole a en effet connu une intense concentration autour d'un oligopole de grandes firmes multinationales. La boisson elle-même a été très standardisée avec la pasteurisation, la microfiltration et l'utilisation d'une gamme moins variée de malts et de houblons. Une contre-tendance est cependant apparue récemment, avec l'entrée sur le marché de nombreuses micro-brasseries et de nouvelles marques de bières dites « artisanales » (*craft beers*), aux profils organoleptiques plus typés. Aux États-Unis, leur part de marché aurait dépassé les 10 % en 2014.

## Nombre de brasseries dans 6 pays (1930-2015)



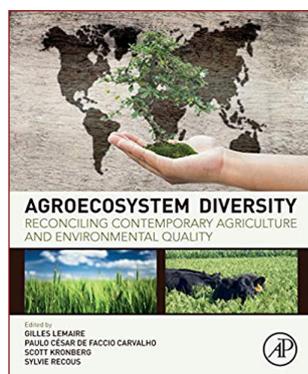
Source : Garavaglia C, Swinnen J, (dir.), *Economic Perspectives on Craft Beer*

Dans le chapitre introductif, C. Garavaglia (université de Milan-Biocca) et J. Swinnen (université catholique de Louvain et Centre for European Policy Studies) reviennent sur les critères de définition des *craft beers* (taille de la brasserie, caractère innovant ou traditionnel, indépendance vis-à-vis des multinationales) et rappellent que les situations et trajectoires nationales sont très contrastées. Les auteurs retracent l'émergence du mouvement des bières artisanales et identifient les facteurs qui l'ont favorisé : demande d'une certaine variété par les consommateurs (en réaction à la standardisation), augmentation de leurs revenus, action des associations de buveurs de bière (diffusion de l'information), etc. Ils étudient aussi les relations entre ces nouveaux entrants et les acteurs dominants du marché : tolérance voire renfort mutuel dans un premier temps (avec des contrats à façon), vague de rachats dans un deuxième, et relations tendues autour des contrats de distribution plus récemment.

Comme en témoignent les 16 études de cas réunies dans ce livre, les *beeronomics* forment aujourd'hui une communauté scientifique structurée, dotée d'une association internationale. Les enseignements à tirer du cas des bières artisanales ont en effet une plus large portée : celle d'une « expérience naturelle en matière de changement industriel ».

**Florent Bidaud**  
Centre d'études et de prospective  
MAA  
[florent.bidaud@agriculture.gouv.fr](mailto:florent.bidaud@agriculture.gouv.fr)

# Note de lecture



LEMAIRE Gilles, de FACCIO CARVALHO Paulo César, KRONBERG Scott, RECOUS Sylvie (eds.)

*Agroecosystem Diversity*

Elsevier, 2018, 478 pages

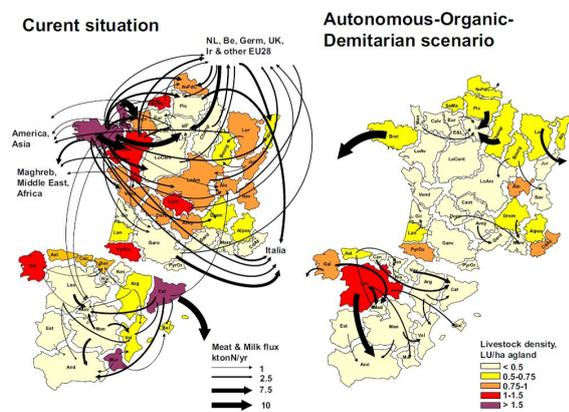
Si la modernisation des agricultures des pays industrialisés a permis d'accroître les rendements, elle s'est accompagnée de dégradations environnementales importantes, au point que la préservation des écosystèmes semble désormais passer par une réduction des volumes produits par hectare. Une telle option pourrait toutefois fragiliser la sécurité alimentaire mondiale. Dans un ouvrage rassemblant 28 contributions et intitulé *Agro-Ecosystem Diversity*, plusieurs chercheurs s'interrogent sur ce dilemme. Leurs réflexions reposent sur l'hypothèse selon laquelle les dégradations environnementales liées à l'agriculture résultent d'abord et avant tout de la simplification des agro-écosystèmes.

Les contributions sont organisées en six sections. La première est consacrée à l'analyse des cycles biogéochimiques et montre que ces derniers sont aujourd'hui largement dissociés. Les deux sections suivantes mettent en évidence les aménités

générées par des agro-écosystèmes complexes : limitation de l'érosion, protection de la biodiversité, stockage du carbone, etc. La quatrième étudie les performances techniques de formes de production reposant sur des agro-écosystèmes complexes (agroforesterie, polyculture-élevage, agriculture biologique), et montre que celles-ci autorisent de hauts niveaux de production. Suivent plusieurs analyses socio-économiques relatives, notamment, aux leviers à mobiliser pour favoriser la diversification (paiements pour services environnementaux, prise en compte de l'incertitude, etc.). Enfin, la sixième section entend élargir la réflexion et prend en considération des éléments tels que l'alimentation, la gestion des ressources naturelles, l'histoire, etc.

Dans cette dernière partie figure une contribution basée sur la modélisation des systèmes agroalimentaires de 50 régions françaises et espagnoles, et des flux d'azote associés. La situation actuelle montre d'importants déséquilibres, avec des régions excédentaires (zones d'élevage) et d'autres déficitaires (zones de cultures). Les auteurs imaginent ensuite un scénario alternatif, où prédominerait la polyculture-élevage biologique destinée à l'alimentation de la population locale. À condition de faire l'hypothèse d'une diminution des quantités de produits animaux consommées, un tel scénario apparaît envisageable. La question des modalités concrètes de mise en œuvre d'une telle transition n'est malheureusement toutefois pas abordée.

## Flux d'azote associés aux systèmes agroalimentaires régionaux de la France et de l'Espagne selon deux scénarios



Source : ScienceDirect

Mickaël Hugonnet

Centre d'études et de prospective  
MAA

[mickael.hugonnet@agriculture.gouv.fr](mailto:mickael.hugonnet@agriculture.gouv.fr)

# Abstracts and Key Words

---

## ***Precarious employment in agriculture***

Jean-Noël Depeyrot, Axel Magnan, Dominique-Anne Michel, Catherine Laurent

The long-standing question of precarious employment in agriculture remains particularly relevant today. While precariousness is complex and multifactorial, status of employees is a core factor in job insecurity. In 2016, half of the wage labor on french farms was carried out under inherently precarious status (fixed-term contracts, seasonal work, apprentices). Due to the shorter periods of employment under precarious status, 80% of the 756,000 agricultural wage earners employed in 2016 evolved under these statutes. This article analyses the populations of agricultural wage earners, in farms, employers alliances, agricultural contractors and temporary employment agencies in mainland France. It also presents key issues in the debate on precariousness factors for these workers, whether demographic, economic, sociological or legal.

### **Keywords**

Agricultural employment, precariousness, seasonal work, posted workers, wages

---

## ***Agroecology and Regional Rural Development Programs (RRDP)***

Marie Panarin, Cerise Contou, Solenn Leplay, Gwenaëlle Le Borgne, Julie Penouilh-Suzette, Mickaël Hugonnet

This article aims to assess how regional councils, which are now managing authorities for the Regional Rural Development Programmes (RRDP), have integrated agroecological issues in their 2014-2020 programming documents. It presents the main results of a study conducted by Oreade Brèche upon the request of the Ministry for Agriculture and Food, in the context of the national committee for the monitoring and evaluation of the agroecological policy. The analysis of the 22 metropolitans RRDP showed that integrating agroecological issues in RRDP seldom led to open specific measures. Rather, these documents supported agroecology by directing general measures through selective and weighting criteria. The in-depth analysis of 7 RRDP brought to the surface elements which may explain the variability in agroecology commitments across Regional councils (environmental and economic context, political commitment, etc.). Finally, disincentives to further integrate agroecological issues in RRDP have been identified, and ways to overcome them are proposed. They include (1) a better governance of the agroecological project and a better articulation between the national authority and the RRDPs management authorities, (2) the strengthening of the PDRR mechanisms in favor of agroecology and more broadly (3) the implementation of the agro-ecological transition in the territories.

### **Keywords**

Regional Rural Development Programs (RRDP), EAFRD, agroecology, public policies, territories, stakeholders' interactions

## ***Agriculture in the urban areas of Occitania in 2035: a participatory foresight***

Julie Seegers, Clara Voirol

Agriculture in the urban areas benefits from the proximity of basins of consumption, but in return undergoes a strong land pressure and conflicts of use, which often translates into an increased soil artificialization. To raise local stakeholders' awareness of these issues, the Ministry of Agriculture and Food has commissioned a strategic foresight study on agricultural activities in medium-sized urban areas. The scenario method was applied to three selected case studies: Albi, Montauban-Castelsarrasin-Moissac and Rodez. Participatory methods, based on multi-stakeholder groups, allow for advances in terms of networking, mutual knowledge and the desire to act. It appears as an interesting lever at a time when the State services are promoting territorial food projects.

### **Keywords**

Occitanie, agriculture, urban areas, participative strategic foresight, scenarios

# Notes et études socio-économiques - Numéros parus

---

Retrouvez le texte intégral des articles et tous les sommaires de *Notes et Études Socio-Économiques sur internet* :

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

## N° 36 - juin 2012

- L'analyse socio-économique à l'appui des politiques de gestion des risques sanitaires des aliments
- Analyse coût-bénéfice de la réglementation sur le confinement de la chrysomèle des racines du maïs
- Les modèles économiques et l'instabilité des marchés agricoles
- Evidence-based policy : de la médecine aux politiques agricoles ? les enjeux d'une approche méconnue en France
- L'utilisation de la donnée chiffrée dans le pilotage et l'évaluation des politiques publiques. Le cas des politiques de développement rural
- L'OCDE et les politiques agricoles : une analyse critique

## N° 37 - janvier-juin 2013

- Économies d'échelle et économies de gamme en production laitière
- Changement de paradigme et création de valeur ajoutée en agriculture : le cas des systèmes bovins herbagers économes du Bocage poitevin
- Quelle évaluation économique pour les services écosystémiques rendus par les prairies en France métropolitaine ?
- Le suivi des prix et des marges pour l'analyse de la formation des prix au détail des produits alimentaires
- La compétitivité agricole du Brésil : le cas des filières d'élevage

## N° 38 - juin 2014

- Émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole : coûts et potentiels d'atténuation, instruments de régulation et efficacité
- Protocole de Kyoto et marché carbone européen
- Coûts de transaction privés et adoption de mesures d'atténuation des émissions de GES
- Impacts des aléas climatiques en élevages bovin et ovin allaitants et demande de couverture assurantielle

#### **N° 39 - Avril 2015**

- La diversification des cultures : comment la promouvoir ?
- Inégalités sociales et alimentation
- L'adaptation de l'agriculture à la disponibilité de la ressource en eau  
Le cas de la Drôme des Collines
- Les innovations technologiques, leviers de réduction du gaspillage dans le secteur agroalimentaire
- L'analyse orientée objets comme outil d'aide à la gestion des risques sanitaires
- Flexibiliser les politiques de soutien aux biocarburants : éclairages théoriques et expérience américaine

#### **N° 40 - Mai 2016**

- Les produits de stimulation en agriculture : un état des connaissances
- Diffusion au public des résultats des contrôles sanitaires officiels : comparaison internationale et acceptabilité pour les parties prenantes
- Les débats de société sur l'élevage en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas

#### **N° 41 - Décembre 2016**

- Transmission en agriculture : quatre scénarios prospectifs à 2025
- Appariement entre le registre parcellaire graphique et le cadastre pour construire une typologie des exploitations françaises
- L'évolution de la filière blé tendre en France entre 1980 et 2006 : quelle influence sur la diversité cultivée ?

#### **N° 42 - Novembre 2017**

- Observer les changements structurels des exploitations laitières françaises : constitution de la base de données ADE
- Efficacité de la protection des troupeaux contre le loup  
Une évaluation du dispositif français d'aide au financement des mesures de protection sur la période 2009-2014
- L'alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole : une composante du service public aux multiples atouts

#### **N° 43 - Mars 2018**

- Anticiper les comportements alimentaires de demain : un outil de sensibilisation destiné aux acteurs de la filière alimentaire
- Évaluation des paramètres de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats et spécificités territoriales
- Diffusion des mélanges variétaux pour la production de blé : une comparaison entre France et Danemark

#### **N° 44 - Décembre 2018**

- Les démarches mises en œuvre par les filières animales en France en réponse aux attentes sociétales en termes de bien-être animal : typologie et perspectives
- Le système français de choix des denrées et la mise en œuvre du FEAD dans les pays européens
- Contribution des filières internationalisées et du commerce à l'emploi dans les secteurs agricole et agro-alimentaire

## Recommandations aux auteurs

### ● Format

Les manuscrits sont présentés sous format Word ou Writer en police de taille 12. Ils ne dépassent pas 80 000 signes espaces inclus, y compris tableaux, graphiques, bibliographie et annexes.

Sur la première page du manuscrit doivent figurer :

- le titre de l'article ;
- les noms des auteurs et leurs institutions ;
- le résumé de l'article (800 signes espaces compris) en français et en anglais ;
- trois à six mots clés en français et en anglais.

Toutes les sources des chiffres cités doivent être précisées. Les sigles doivent être explicités. Lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des traitements de données, etc., un encadré présentant la méthodologie est souhaité.

Les références bibliographiques sont présentées ainsi :

- a - Dans le texte ou les notes, chaque référence citée est constituée du nom de l'auteur et de l'année de publication entre parenthèses, renvoyant à la bibliographie en fin d'article. Par exemple : (Griffon, 2004).
- b - À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées selon les normes suivantes :
  - pour un ouvrage : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, *Titre d'ouvrage*, ville, maison d'édition ;
  - pour un article : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, « Titre d'article », *Revue*, n° de parution, mois, pages.

Seules les références explicitement citées ou mobilisées dans l'article sont reprises en fin d'article.

### ● Compléments pour mise en ligne de l'article

Dans la perspective de la publication de l'article sur le site internet du CEP et toujours selon leur convenance, les auteurs sont par ailleurs invités à :

- adresser le lien vers leur(es) page(s) personnelle(s) à caractère « institutionnelle(s) » s'ils en disposent et s'ils souhaitent la(les) communiquer ;
- communiquer une liste de références bibliographiques de leur choix utiles pour, contextualiser, compléter ou approfondir l'article proposé ;
- proposer une liste de lien vers des sites Internet pertinents pour se renseigner sur le sujet traité ;
- proposer, le cas échéant, des annexes complémentaires ou des développements utiles mais non essentiels (précisions méthodologiques, exemples, etc.) rédigés dans la phase de préparation de l'article mais qui n'ont pas vocation à intégrer la version livrée, limitée à 50 000 caractères. Ces compléments, s'ils sont publiables, viendront enrichir la version Internet de l'article.

### ● Procédure

Tout texte soumis est lu par au moins trois membres du comité de rédaction et deux experts extérieurs. La décision de publication est prise collectivement par le comité de rédaction. Tout refus est argumenté.

Les manuscrits sont à envoyer, en version électronique uniquement, à :

- Bruno Héroult, rédacteur en chef : [bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

### ● Droits

En contrepartie de la publication, l'auteur cède à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite. À la condition qu'il demande l'accord préalable à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, l'auteur peut publier son article dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la revue *Notes et Études Socio-Économiques*.

# *Notes et études socio-économiques*

Tous les articles de *Notes et Études Socio-Économiques* sont téléchargeables gratuitement sur :

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

***Notes et études socio-économiques***  
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Secrétariat Général  
Service de la Statistique et de la Prospective  
Centre d'études et de prospective

## **Renseignements et abonnement :**

Bruno Hérault  
Chef du Centre d'Études et de Prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris 07 SP

[bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)